

VERSION CAVIARDEE

CIRDI ARB/14/22

**BSG RESOURCES LIMITED
BSG RESOURCES (GUINÉE) LIMITED
BSG RESOURCES (GUINÉE) SARL**

Demandereses

c.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Défenderesse

Audience du 29 mai 2017

LISTE DE PRÉSENCE

Membres du Tribunal

- Mme Gabrielle Kaufmann-Kohler Présidente
- M. le Pr Albert Jan van den Berg Arbitre
- M. le Pr. Pierre Mayer Arbitre

Assistant du Tribunal

- Dr Magnus Jesko Langer

Secrétaire du Tribunal

- M. Benjamin Garel

Pour les Demanderesses :

- M. Karel Daele Mishcon de Reya
- M. James Libson Mishcon de Reya
- Mme Katy Colton Mishcon de Reya
- M. Jack Burstyn Mishcon de Reya
- M. David Wolfson Barrister, Essex Court Chambers
- M. David Barnett Barnea & Co
- Mme Gabrielle Peled Barnea & Co
- M. Dag Cramer BSGR
- M. François Ferreira CFA

Pour la Défenderesse :

- M. Michael Ostrove DLA Piper
- M. Scott Horton DLA Piper
- M. Théobald Naud DLA Piper
- Mme Sârra-Tilila Bounfour DLA Piper
- Mme Andrea Lapunzina Veronelli DLA Piper
- Mme Clémentine Emery DLA Piper
- Mme Eugénie Wrobel DLA Piper
- M. Laurent Jaeger Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Yann Schneller Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Quirec de Kersauson Orrick Herrington & Sutcliffe
- Mme Valérie Kubwimana Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Marius Attindogbe Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Nicholas Saul Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Nava Touré République de Guinée

Sténotypistes

- Mme Isabelle Questel (compte rendu en français)
- Mme Christine Rouxel-Merchet (compte rendu en français)
- M. Trevor McGowan (compte rendu en anglais)

Interprètes

- Mme Sarah Rossi (anglais-français)
- Mme Eliza Burnham (anglais-français)
- M. Jesus Getan Bornn (anglais-français)

SOMMAIRE

➤ MINI-OUVERTURE ET QUESTIONS DE PROCEDURE	4
➤ AUDITION DE M. AHMED TIDIANE SOUARE.....	7
• Interrogatoire de M. Souaré par la Défenderesse.....	8
• Contre-interrogatoire de M. Souré par les Demanderesses.....	10
• Questions du Tribunal arbitral à M. Souaré.....	52
• Poursuite du contre-interrogatoire de M. Souaré par les Demanderesses.....	53
• Interrogatoire supplémentaire de M. Souaré par la Défenderesse	82
• Questions du Tribunal arbitral à M. Souaré.....	88
• Contre-interrogatoire supplémentaire de M. Souaré par les Demanderesses.....	94
➤ QUESTIONS ORGANISATIONNELLES	98

1 *L'audience est ouverte à 9 heures 31,*
 2 *sous la présidence de Mme Gabrielle Kaufmann-Kohler,*
 3 *dans les locaux de la Banque mondiale, 66 avenue d'Iéna, Paris 16^e.*

4 **Mini-ouverture et questions de procédure**

5 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Bonjour à tous. Nous devons commencer cette
 6 sixième réunion. J'espère que vous vous êtes tous bien reposés pendant le week-end
 7 et que vous êtes plein d'énergie pour réentamer cette nouvelle semaine.

8 Nous allons commencer avec la mini-ouverture, comme nous le faisons à
 9 l'accoutumée.

10 Le Tribunal a deux points à soulever. Peut-être pourrais-je les soulever sans tarder ?
 11 Peut-être sont-ils déjà inclus dans vos plaidoiries ? [PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

23 Ça, c'était le premier point.

24 Le deuxième point a trait à C-354 et 55, et 56. L'un d'entre eux étant le rapport Freeh.
 25 Nous ne pensons pas qu'ils aient été versés, en tout cas, nous n'en avons pas reçu
 26 d'exemplaires. Donc, nous vous demandons d'avoir l'amabilité de nous en produire
 27 des exemplaires.

28 Et, autre chose – et je suis certaine que vous allez l'aborder maintenant –, nous
 29 voudrions savoir quel est le programme prévu pour cette semaine puisque je crois que
 30 vous avez réorganisé le séquençement des témoins et de leur comparution de façon à
 31 pouvoir tenir compte de la comparution de M. Avidan.

32 Puis-je vous donner la parole, Monsieur Daele ?

33 **Me Daele** (*interprétation*).- Merci, Madame la Présidente. En ce qui concerne le
 34 premier point, je propose de vous répondre demain.

35 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui, c'était l'idée.

36 **Me Daele** (*interprétation*).- Et sur le deuxième point, la même chose.

37 En ce qui concerne le troisième point, le programme de comparution des témoins, il y a
 38 eu un échange de courriels entre les Parties au cours des derniers jours et je crois que
 39 nous sommes parvenus à un accord. Nous aimerions le proposer au Tribunal à ce
 40 stade.

41 Pour aujourd'hui, nous ne changeons rien. Ah, attendez... Si, ça va changer
 42 légèrement.

43 Non, non, excusez-moi, ça ne change pas. Nous avons simplement M. Souaré pour
 44 aujourd'hui.

1 **Mme la Présidente.**- Oui.

2 **Me Daele.**- Demain, nous commençons avec Ousmane Sylla. Puis il y a un
3 changement, car M. Tinkiano n'est pas encore disponible. Donc, lui et M. Tinkiano, qui
4 devait être le deuxième témoin demain, ne viendra pas demain en tout cas. Et, à sa
5 place, nous aurons M. Ahmed Kanté, qui avait été prévu pour mercredi. Donc, nous
6 l'avançons à demain de façon à ce que nous ayons Sylla le matin et Kanté l'après-midi.
7 Puis, mercredi, nous aurons M. Nabé, qui disposerait de toute la journée, car, en fait,
8 sa session allait être partagée entre mercredi et jeudi. Donc, on ferait M. Nabé pendant
9 la journée du mercredi. Ensuite, jeudi, je pense que M. Tinkiano arrivera mercredi soir.
10 Donc, jeudi, nous pourrions commencer avec M. Avidan. M. Avidan, notre témoin qui
11 ne pouvait pas être là la semaine dernière. Donc, il pourrait témoigner le matin et, une
12 fois que M. Avidan a terminé son témoignage, nous aurions nos deux derniers témoins
13 du côté guinéen, M. Tinkiano, en d'autres termes, et M. Bouna Sylla, qui ont fourni des
14 attestations relativement brèves. Ça va être un peu juste selon la longueur du
15 témoignage de M. Avidan, mais c'est l'échéancier, enfin, le programme que nous
16 avons discuté entre nous.

17 **Mme la Présidente (interprétation).**- Je vous remercie de vous être consultés sur ce
18 point et d'être parvenus à une solution. Ma réaction initiale, c'est que la journée de
19 demain sera assez lourde, légère aujourd'hui ainsi que mercredi, mais à nouveau une
20 journée très lourde jeudi.

21 Est-ce que c'est l'intention visée ?

22 *(Poursuit en français.)*

23 La Défenderesse confirme le programme comme il vient d'être énoncé ?

24 **Me Ostrove.**- À peu près, avec quelques petits commentaires, parce qu'en effet, il y
25 avait des échanges et on pourrait juste apporter quelques précisions qui pourraient
26 peut-être désengorger mardi et jeudi.

27 **Mme la Présidente.**- Oui.

28 **Me Ostrove.**- D'abord, bien entendu, les Demanderesses prendront le temps qu'il leur
29 faut, mais M. Kanté, pardon... oui... Monsieur Ousmane Sylla est disponible pour
30 commencer cet après-midi. Donc, si jamais on ne prend pas toute la journée avec le
31 ministre Souaré, on pourrait commencer déjà avec M. Ousmane Sylla. Et, comme cela,
32 on pourrait commencer également demain après-midi, on pourrait commencer plus tôt
33 demain avec M. Kanté.

34 La seule contrainte que M. Kanté nous a indiquée, c'est... Il a une contrainte. Si,
35 demain, il est possible soit de terminer avec lui, soit de lever la séance à 17 heures, ce
36 serait sa seule contrainte, si c'est possible de faire cela. Donc, si jamais on peut
37 commencer avec lui, aujourd'hui.

38 Pardon, je suis en train de mélanger.

39 **Mme la Présidente.**- Avec M. Sylla.

40 **Me Ostrove.**- Si on peut commencer avec M. Sylla aujourd'hui, pour terminer plus tôt
41 avec M. Sylla demain.

42 **Mme la Présidente.**- Je dirai raison de plus s'il y a une contrainte de temps demain
43 après-midi. Absolument.

44 **Me Ostrove.**- Mais, bien entendu, la Demanderesse prendra le temps nécessaire pour
45 sa *cross*.

46 Pour ce qui concerne M. Tinkiano, en effet, il avait un problème de passeport et visa
47 qui devait être réglé. Il a son passeport. Le consulat, avec le jour férié, le jeudi derrière
48 et une mise à jour dans le système informatique, n'a pas pu terminer les visas

1 vendredi. Mais, normalement, il aura son visa ce matin et donc, il devrait voyager cette
2 nuit et il serait donc disponible mercredi. Donc, s'il est possible d'écouter M. Tinkiano
3 mercredi, comme son témoignage est tout court, ça peut aussi faciliter la tâche pour
4 jeudi.

5 Et, dernière chose. En effet, je remercie mon confrère d'avoir accepté de mettre
6 M. Avidan en premier jeudi. C'était notre souhait parce que cela facilite la mise en
7 marche de la vidéo-transmission. Mais, M. Bouna Sylla nous a indiqué que, comme il
8 fait le jeûne, il préférerait donc témoigner le matin plutôt que d'attendre l'après-midi
9 pour témoigner.

10 Donc, mes excuses à mon confrère parce qu'on n'en a pas parlé de ça ce matin. S'il
11 serait possible de faire comme vous aviez proposé et mettre Bouna Sylla avant
12 M. Avidan jeudi, ça serait mieux au niveau de l'état de fraîcheur du témoin.

13 Donc, on espère, mais c'est en fonction du *cross-examination* de M. Souaré
14 aujourd'hui qu'on pourrait avancer et commencer avec M. Ousmane Sylla et, comme
15 cela, avoir un peu d'avance et faire passer M. Tinkiano mercredi. Et, comme ça, on
16 n'aura que M. Bouna Sylla jeudi matin et, par la suite, M. Avidan.

17 **Mme la Présidente.**- Merci.

18 Je crois que tout est clair. Il faudra voir comment on progresse et avoir une certaine
19 souplesse pour ajuster en fonction de l'avancement.

20 *(Poursuit en anglais – Interprétation.)*

21 Monsieur Daele, je vous ai interrompu parce que vous étiez en train de faire votre
22 mini-ouverture, mais je vous prie de m'en excuser. Mais je voulais m'assurer que le
23 programme était au point. Vous avez peut-être d'autres choses à dire.

24 **Me Daele (interprétation).**- Donc, je prenais des notes. Donc, jeudi, vous commencez
25 avec M. Sylla plutôt qu'Avidan ?

26 **Mme la Présidente (interprétation).**- Oui, ce serait une bonne idée puisqu'il fait le
27 jeûne. Et donc, ce serait plus confortable pour lui.

28 **Me Daele.**- Très bien. Pas de problème.

29 **Mme la Présidente (interprétation).**- Est-ce que vous aviez d'autres questions à
30 soulever ou d'autres points à soulever pendant cette mini-ouverture ?

31 **Me Daele.**- Non.

32 **Mme la Présidente.**- Est-ce qu'il y a des points à soulever en mini-*opening*
33 actuellement ?

34 **Me Ostrove.**- Il y avait un point. Peut-être nos contradicteurs peuvent nous aider. On
35 avait envoyé une copie d'un document qu'on voulait soumettre au Tribunal comme une
36 nouvelle pièce et on voulait savoir si on avait l'accord des Parties demandresses ou
37 s'il fallait faire une demande au Tribunal pour l'autorisation.

38 Je ne sais pas s'ils ont la possibilité de... S'ils peuvent confirmer. Donc, auquel cas, je
39 soumettrai le document. Sinon, je ferai ma demande d'autorisation.

40 **Me Daele (interprétation).**- Est-ce que je peux vous répondre après la pause ?

41 **Mme la Présidente.**- Vous avez besoin avant la pause de déjeuner ?

42 **Me Ostrove.**- Non, je pense que cela peut attendre, dans ce cas. Merci.

43 **Mme la Présidente.**- C'était tout en ouverture ? Oui ?

44 *(Poursuit en anglais – Interprétation.)*

45 Parfait, donc je crois que nous pouvons appeler notre premier témoin.

1 **Me Ostrove.**- Excusez-moi, en attendant, je pourrais peut-être préciser que le Premier
2 ministre Souaré qui va témoigner, si j'ai bien compris, normalement, il jeûne aussi.
3 Donc, tant mieux que l'on commence tôt ce matin avec lui. J'espère qu'on aura une
4 compréhension s'il commence à un peu être fatigué l'après-midi. Évitez la tentation.

5 **Me Daele (interprétation).**- Il faut absolument enlever l'eau.

6 **Audition de M. Ahmed Tidiane Souaré**

7 **Mme la Présidente.**- Monsieur le Premier Ministre, bonjour. Merci d'être avec nous.
8 Vous aurez besoin, à un certain moment, du casque pour écouter la traduction, mais
9 pour l'instant, nous allons... je vais parler français.

10 Pour la transcription, est-ce que vous pouvez nous confirmer que vous êtes Ahmed
11 Tidiane Souaré ?

12 **M. Souaré.**- Bonjour, Madame. Oui, je le confirme.

13 **Mme la Présidente.**- Vous avez été, à certains moments qui nous intéressent ici,
14 ministre des Mines. Vous avez également été Premier ministre. Quelle est votre
15 occupation actuellement ?

16 **M. Souaré.**- Actuellement, je suis consultant indépendant.

17 **Mme la Présidente.**- Donc, vous n'avez plus de fonction dans le gouvernement
18 guinéen ?

19 **M. Souaré.**- Pas du tout.

20 **Mme la Présidente.**- Vous nous avez présenté une déclaration écrite de témoin, qui
21 est datée du 8 décembre 2015. Est-ce que vous l'avez avec vous ?

22 Elle est dans le premier volume - on va regarder ça. Elle devrait être dans le premier
23 volume de documents que vous avez sous les yeux. Non ?

24 Est-ce qu'on pourra donner au ministre un exemplaire imprimé de sa déclaration ?

25 **M. Souaré.**- Oui, décembre ? Oui, elle est là.

26 **Mme la Présidente.**- C'est ça, oui. Parfait.

27 Vous êtes entendu, comme vous le savez, en tant que témoin et, en tant que témoin,
28 vous avez le devoir de nous dire la vérité. Est-ce que je peux vous prier de confirmer
29 que c'est bien là votre intention, en lisant la déclaration de témoin qui se trouve sur la
30 table ?

31 **M. Souaré.**- Oui, Madame.

32 « *Je m'engage solennellement sur mon honneur et sur ma conscience à dire la vérité,*
33 *toute la vérité et rien que la vérité.* »

34 **Mme la Présidente.**- Merci. Vous savez comment nous allons procéder : tout d'abord,
35 les avocats de la Guinée vont vous poser quelques questions, puis on passera aux
36 avocats de BSGR qui poseront leurs questions.

37 **M. Souaré.**- Bien.

38 **Mme la Présidente.**- Maître Ostrove ?

39 **Me Ostrove.**- Merci, Madame la Présidente.

1 **► Interrogatoire de M. Souaré par la Défenderesse**

2 **Me Ostrove.**- Monsieur le Premier Ministre, bonjour.

3 **M. Souaré.**- Bonjour, Monsieur.

4 **Me Ostrove.**- J'aurai juste deux questions à vous poser... quelques questions à vous
5 poser concernant des éléments qui ont intéressé le Tribunal jusqu'à aujourd'hui, qui ont
6 intéressé les Parties jusqu'à aujourd'hui, dans cette affaire.

7 Est-ce que vous vous rappelez d'une réception qui a eu lieu dans les locaux de BSGR
8 en septembre 2006 ?

9 **M. Souaré.**- Oui, je me rappelle de cette réception. J'étais ministre d'État de
10 l'Éducation.

11 **Me Ostrove.**- Et vous y étiez présent ?

12 **M. Souaré.**- Oui, j'étais invité en tant qu'ancien ministre des Mines.

13 **Me Ostrove.**- Merci.

14 J'aimerais jouer un extrait d'une vidéo de cette réception, qui contient une personne qui
15 rentre, et vous poser quelques questions là-dessus. Je mettrai cela sur l'écran.

16 Pour les besoins du dossier, c'est à partir de la minute 18, 18 minutes et sept
17 secondes de vidéo.

18 **Mme la Présidente.**- Vous nous rappelez que c'est 237 ?

19 **Me Ostrove .**- Pardon, c'est en effet...

20 **Mme la Présidente.**- 207. Merci. C'est bon, c'est 207.

21 **Me Ostrove.**- Je vais vérifier.

22 Oui, c'est R-207, en effet. Merci.

23 Je ne sais pas s'il y aura du son, mais le son n'est pas très important, je pense.

24 *(Projection de la vidéo.)*

25 Monsieur le Premier Ministre, est-ce que vous reconnaissez les deux personnes en
26 premier rang, ici ?

27 **M. Souaré.**- Oui.

28 **Me Ostrove.**- Et qui sont ces personnes ?

29 **M. Souaré.**- La dame, c'est Mamadie Touré, et le monsieur, je crois, c'est son frère,
30 Touré.

31 **Me Ostrove.**- Merci.

32 Si je tourne encore quelques secondes...

33 *(Projection de la vidéo.)*

34 **M. Souaré.** – C'est ça ?

35 **Me Ostrove.** - Qui sont les personnes en tenue militaire qui sont autour d'elle, si vous
36 savez ?

37 **M. Souaré.**- Je n'ai pas compris.

38 **Me Ostrove.**- Pardon. Sur l'image, vous voyez qu'il y a quelques personnes en tenue
39 militaire.

40 **M. Souaré.**- Oui.

- 1 **Me Ostrove.**- À côté d'elle - par exemple, ici et derrière -, il y a quelques personnes.
 2 Est-ce que vous connaissez ces personnes, si pas personnellement, mais par leur
 3 fonction ?
- 4 **M. Souaré.**- Oui, les militaires, c'est la garde de Mamadie Touré, sa garde rapprochée.
- 5 **Me Ostrove.**- Pourquoi est-ce que vous dites que c'est « sa » garde rapprochée, et
 6 pas simplement des militaires ?
- 7 **M. Souaré.**- Parce que je sais que d'habitude, elle a une garde rapprochée, et ils
 8 viennent ensemble, et c'est sa garde rapprochée.
- 9 **Me Ostrove.**- Et si je joue le morceau pour encore quelques secondes, je vais, par la
 10 suite, vous demander si vous avez d'autres commentaires sur ce sujet.
- 11 *(Projection de la vidéo.)*
- 12 En raison de ce vous venez de voir - que n'apparaît pas sur la transcription -, qui est
 13 que Mme Touré procède un peu dans la réception, est-ce que vous avez des
 14 commentaires sur le rôle et les fonctions de ces militaires qui la suivent ?
- 15 **M. Souaré.**- Des commentaires ?
- 16 **Me Ostrove.**- Est-ce que cela confirme ou est-ce que cela vous fait poser des
 17 questions que soit la garde rapprochée de Mme Touré ?
- 18 **M. Souaré.**- Moi, je n'ai pas de doute que c'est sa garde rapprochée, parce que je
 19 connais Mme Touré avant cette réception.
- 20 **Me Ostrove.**- D'accord.
- 21 Si je pourrais me tourner vers un autre sujet, il y a eu... il y a des éléments dans ce
 22 dossier où des personnes parlent d'une « pratique habituelle » en ce qui concerne des
 23 commissions de revue de titres ou des commissions qui doivent examiner les
 24 demandes des investisseurs, qu'il serait une pratique standard, pratique habituelle
 25 pour les investisseurs en question, de payer de l'argent aux membres de ces
 26 commissions qui revoient leurs titres. Dans votre expérience, en tant que ministre et en
 27 tant que premier ministre, est-ce la pratique normale qu'un investisseur verse de
 28 l'argent aux membres d'une commission qui doit étudier ses titres ?
- 29 **M. Souaré.**- Ce n'est ni légal par rapport au Code minier, ni traditionnel.
- 30 Ce n'est pas une pratique que j'ai connue en tant que ministre ou en tant que Premier
 31 ministre. Ça ne pourrait pas... ce n'est pas une pratique qui pourrait permettre
 32 d'atteindre le but visé par les gens des conventions minières.
- 33 **Me Ostrove.**- Et pourquoi est-ce que c'est une pratique qui ne permettrait pas d'arriver
 34 au but ?
- 35 **M. Souaré.**- Ces comités sont censés être des comités impartiaux, neutres, devant lire
 36 la loi, la pratique de la loi minière, écouter les partenaires, les investisseurs, et dire la
 37 vérité en âme et conscience.
- 38 **Me Ostrove.**- Et si le montant en question était simplement d'environ 1 000 \$ par
 39 personne pour quelques semaines de travail, est-ce que, de votre expérience, un
 40 montant de 1 000 \$ est une somme, à l'époque des faits, vers fin 2008, serait une
 41 somme importante pour un fonctionnaire guinéen ?
- 42 **M. Souaré.**- C'est une somme importante, parce que c'est une somme qui dépasse de
 43 loin la rémunération mensuelle du fonctionnaire.
- 44 **Me Ostrove.**- Est-ce que vous vous rappelez de quelle était votre rémunération
 45 mensuelle quand vous étiez Premier ministre ?
- 46 **M. Souaré.**- Premier ministre ?

1 **Me Ostrove.**- Ou ministre des Mines.

2 **M. Souaré.**- Les ministres, le Premier ministre ont des indemnités spécifiques qui
3 s'ajoutent à leur salaire habituel, s'ils sont fonctionnaires. À l'époque, quand nous
4 étions au gouvernement, les ministres avaient 5 millions de francs guinéens. Au taux
5 actuel, c'est 500 \$, au taux actuel. Bien sûr, ce n'était pas le taux de l'époque.

6 **Me Ostrove.**- Et les fonctionnaires qui n'étaient pas ministre, simplement des
7 conseillers, est-ce que vous auriez une idée, à peu près, de leur rémunération
8 typique ?

9 **M. Souaré.**- Oui, 1 500 000.

10 **Me Ostrove.**- Qui seraient en dollars, au taux d'aujourd'hui, à peu près ?

11 **M. Souaré.**- En dollars, c'est moins de 200 \$, ou autour de 200 \$, au taux
12 d'aujourd'hui.

13 **Me Ostrove.**- Merci.

14 Je n'ai plus de question, merci.

15 **Mme la Présidente (interprétation).**- Monsieur Daele, puis-je vous donner la parole ?

16 Monsieur le Premier Ministre, vous aurez besoin du casque pour entendre la
17 traduction. Si jamais vous ne comprenez pas une question, vous le direz, bien sûr, ou
18 si vous n'entendez pas la traduction, vous le direz aussi.

19 **► Contre-interrogatoire de M. Souré par les Demanderesses**

20 **Me Ostrove.**- J'ai cru comprendre que M. Daele allait nous faire l'honneur de faire le
21 *cross-examination* en français.

22 **Me Daele.**- Je vais essayer.

23 **Mme la Présidente.**- Ah, pardon ! Mais c'est magnifique !

24 *(Rires dans la salle.)*

25 **Me Daele.**- Nous verrons après si c'est magnifique ! Je m'en doute, mais quand même,
26 je vais faire un effort.

27 **Mme la Présidente.**- Alors, c'est avec plaisir que je vous donne la parole en français.

28 **Me Daele.**- Bonjour, Monsieur Souaré. Comme je viens de l'expliquer, je vais faire cet
29 interrogatoire en français. Je m'excuse si je fais quelques fautes ou beaucoup de
30 fautes linguistiques, mais je trouve que cela va améliorer notre conversation si nous
31 n'avons pas besoin des interprètes.

32 Donc, si vous ne comprenez pas ma question, peut-être je vais la reformuler en
33 anglais, et on aura besoin des traducteurs, mais en principe, je vais essayer de le faire
34 en français, et j'espère que mes anciens professeurs à l'école n'écoutent pas.

35 Donc, juste, je vais commencer avec deux, trois questions sur ce que vous avez juste
36 dit lors de votre introduction.

37 Vous dites que vous n'êtes plus au gouvernement. Quand est-ce que vous avez quitté
38 le gouvernement ou l'administration ?

39 **M. Souaré.**- En 2014.

40 **Me Daele.**- 2014. Et quelle était votre dernière position officielle ?

41 **M. Souaré.**- J'étais conseiller spécial de l'actuel président de la République.

- 1 **Me Daele.**- Et vous avez tenu ce poste combien de temps ?
- 2 **M. Souaré.**- Deux ans.
- 3 **Me Daele.**- Deux ans. Donc, vous étiez conseiller spécial pour le président. Sur quelle
4 sorte d'affaires est-ce que vous avez conseillé le président ?
- 5 **M. Souaré.**- C'est transversal. Un conseiller spécial se saisit de toutes les questions
6 que lui propose le président de la République, sans limitation sectorielle.
- 7 **Me Daele.**- Cela inclut aussi des sujets miniers ?
- 8 **M. Souaré.**- C'est tous les sujets.
- 9 **Me Daele.**- Donc, y inclus miniers.
- 10 **M. Souaré.**- Tous les sujets.
- 11 **Me Daele.**- Est-ce que vous étiez impliqué dans la négociation ou est-ce que vous
12 avez conseillé le président au niveau d'une négociation de l'accord amical avec
13 Rio Tinto ?
- 14 **M. Souaré.**- Non.
- 15 **Me Daele.**- Pas du tout ?
- 16 **M. Souaré.**- Pas du tout.
- 17 **Me Daele.**- Vous aviez discuté avec lui le dossier Rio Tinto après l'accord amiable ?
- 18 **M. Souaré.**- Non.
- 19 **Me Daele.**- Quand est-ce que cet accord avec Rio Tinto a été conclu ? Vous vous
20 souvenez ?
- 21 **M. Souaré.**- Non, je n'ai pas de souvenance particulière.
- 22 **Me Daele.**- Quand je... tu dis que c'est en 2011, c'est possible, 2011 ?
- 23 **M. Souaré.**- Oui, c'est possible, 2011. Oui, j'étais déjà conseiller spécial. C'est
24 possible.
- 25 **Me Daele.**- Vous dites que maintenant vous êtes consultant.
- 26 **M. Souaré.**- Oui.
- 27 **Me Daele.**- Oui et sur quelles sortes de sujets est-ce que vous consultez ?
- 28 **M. Souaré.**- Sujets très variés, des mines aux finances. Selon mon expérience. À
29 l'éducation, particulièrement aussi.
- 30 **Me Daele.**- Vous avez des clients miniers ?
- 31 **M. Souaré.**- Hein ?
- 32 **Me Daele.**- Vous avez des clients dans le secteur minier que vous assistez ?
- 33 **M. Souaré.**- On a... oui, on a eu, on a aidé le département des mines à organiser le
34 forum minier.
- 35 **Me Daele.**- OK.
- 36 **M. Souaré.**- Relire les textes, voir les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour le
37 développement du secteur minier.
- 38 **Me Daele.**- Est-ce que Rio Tinto est un de vos clients ou était un client à un moment
39 donné ?
- 40 **M. Souaré.**- Non, jamais.
- 41 **Me Daele.**- Et Sable Mining?

- 1 **M. Souaré.**- Non.
- 2 **Me Daele.**- Non, OK.
- 3 Donc, vous avez été nommé en mars 2005. En fait, je vais, juste pour vous expliquer,
4 je vais plus ou moins suivre votre déclaration en tant que témoin. Donc, je vais essayer
5 le plus possible de mentionner le paragraphe de votre témoignage, comme cela, c'est
6 plus facile, je crois, pour vous et pour moi, et j'espère pour le Tribunal, de suivre cet
7 interrogatoire.
- 8 Donc, en paragraphe 6, vous dites que vous avez été nommé en mars 2005.
- 9 **M. Souaré.**- Oui.
- 10 **Me Daele.**- Est-ce que c'est le président Conté qui vous a nommé ?
- 11 **M. Souaré.**- Oui, c'est le président Conté, oui, sur proposition du Premier ministre.
- 12 **Me Daele.**- Mais les nominations sont faites par le président lui-même ?
- 13 **M. Souaré.**- Par le président lui-même.
- 14 **Me Daele.**- Est-ce qu'au moment de votre nomination, est-ce que le président...
- 15 **M. le Pr van den Berg.**- Nous avons un petit problème technique ici. L'écran est
16 « gelé ».
- 17 *(Suspension audience problème technique.)*
- 18 **Mme la Présidente.**- Le problème est résolu.
- 19 **M. le Pr van den Berg.**- Répétez votre dernière question.
- 20 **Mme la Présidente.**- Est-ce que vous pouvez répéter votre dernière question ?
- 21 **Me Daele.**- OK. Donc je vais répéter ma dernière question.
- 22 Je crois que je vous ai demandé si, en tant que consultant, vous avez des clients
23 miniers. Je pense que votre réponse était oui. Je vous ai demandé ou peut-être vous
24 voulez répéter votre réponse. Est-ce que vous avez des clients miniers en tant que
25 consultant ?
- 26 **M. Souaré.**- Non, sociétés minières, non.
- 27 **Me Daele.**- Ah, non ? OK.
- 28 J'avais aussi demandé si Rio Tinto était un client.
- 29 **M. Souaré.**- Et j'ai dit non.
- 30 **Me Daele.**- OK. Je crois que c'était mes dernières questions.
- 31 **Mme la Présidente.**- Vous avez posé la question de Sable Mining et la réponse était
32 également négative.
- 33 **Me Daele.**- Oui, c'était non.
- 34 Et puis, j'ai demandé si vous avez été nommé par le président Conté lui-même.
- 35 **M. Souaré.**- C'est oui.
- 36 **Me Daele.**- Est-ce qu'au moment de votre nomination, le président Conté vous a
37 donné des directives ?
- 38 **M. Souaré.**- Des directives ?
- 39 **Me Daele.**- Des directives sur ce qu'il voulait voir passer dans le secteur minier, ce qu'il
40 attendait de vous en tant que nouveau ministre des Mines ?

- 1 **M. Souaré.-** Les directives, c'est la politique du gouvernement conduite ou coordonnée
2 par le Premier ministre, et chaque secteur avait ses objectifs.
- 3 **Me Daele.-** Est-ce qu'il vous a dit cela où... ?
- 4 **M. Souaré.-** Le président Conté directement, non.
- 5 **Me Daele.-** Non.
- 6 **M. Souaré.-** Le Premier ministre oui, les feuilles de route ont été établies.
- 7 **Me Daele.-** Et qu'est-ce que le Premier ministre alors vous a dit, exactement ?
- 8 **M. Souaré.-** Pour le secteur minier ?
- 9 **Me Daele.-** Oui.
- 10 **M. Souaré.-** On avait des objectifs de promouvoir le secteur minier, l'ouvrir, recevoir
11 des investisseurs, essayer de procéder à l'exploitation des mines, promouvoir la
12 transformation sur place, toute une panoplie de politiques innovantes.
- 13 **Me Daele.-** Donc, la politique officielle du gouvernement était quand même de
14 promouvoir les investissements dans le secteur minier ?
- 15 **M. Souaré.-** Tout à fait.
- 16 **Me Daele.-** Et pourquoi est-ce que le gouvernement a adopté cette politique ? Quel
17 était le but final ?
- 18 **M. Souaré.-** Le but final, c'est l'exploitation des richesses minières. Le pays a une
19 réputation de richesses minières et le ministère des Mines, le secteur minier doit se
20 promouvoir pour contribuer au développement du pays.
- 21 **Me Daele.-** Et est-ce que cette politique était supportée par la population ?
- 22 **M. Souaré.-** Absolument. Puisque, finalement, c'est elle la cible principale. C'est
23 essayer de changer les conditions de vie des populations. C'est ce qui justifie les
24 actions publiques.
- 25 **Me Daele.-** Oui, donc tout le monde, et je dirais le monde politique et les Guinéens
26 s'attendaient et voulaient des investissements dans le secteur et le développement de
27 ces ressources minières ?
- 28 **M. Souaré.-** Oui, bien sûr, tout le monde souhaite ça.
- 29 **Me Daele.-** Quelle sorte de ministre étiez-vous ?
- 30 **M. Souaré.-** C'est-à-dire ?
- 31 **Me Daele.-** Est-ce que vous étiez ministre, je dirais, fort, qui ne se laisse pas
32 influencer, qui a ses propres idées, qui exprime ses idées dans le conseil des ministres
33 vis-à-vis du président, ou est-ce que vous étiez un ministre, excusez-moi pour le mot,
34 mais... plutôt « faible », qui accepte tout ce qu'on lui dit ?
- 35 **M. Souaré.-** Je pense que mon parcours indique que j'étais un ministre qui prenait ses
36 responsabilités parce qu'après le ministère des Mines, j'ai été ministre d'État de
37 l'Éducation nationale. J'avais huit ministres sous ma responsabilité et après j'ai été
38 Premier ministre de Guinée. Vous pouvez aller au pays voir ce que c'était.
- 39 **Me Daele.-** Prendre vos responsabilités, cela inclut de vous opposer quand vous n'êtes
40 pas d'accord, quand il y a une direction que vous croyez ne pas être dans l'intérêt du
41 pays, que vous vous opposez, que vous essayez de changer la direction ? Est-ce que
42 c'est cela ce que je vous dis, vous voulez dire quand vous dites : « Prendre ma
43 responsabilité » ?

1 **M. Souaré.-** Vous savez, un ministre, nous disons : « C'est un conseiller technique du
2 président de la République dans son secteur. » Et, donc, prendre sa responsabilité en
3 tant que ministre, c'est expliquer, explorer, expliquer la réalité aux décideurs,
4 c'est-à-dire le Premier ministre, le président de la République, tel que c'est avec les
5 avantages et les inconvénients, les risques, faire ressortir tous les problèmes.

6 Évidemment, un ministre, c'est un ministre. Le Premier ministre ou le président
7 peuvent avoir des décisions d'autorité, qui ne vont pas toujours dans le sens de la
8 recommandation du ministre.

9 Un conseiller conseille, le décideur décide.

10 **Me Daele.-** Est-ce qu'il y a eu des exemples où le Premier ministre ou le président
11 lui-même n'étaient pas d'accord avec vous et ont utilisé leur autorité pour changer vos
12 décisions ou vos politiques ?

13 **M. Souaré.-** Oui, bon... C'est peut-être l'inverse qui est arrivé. Je n'ai pas rencontré
14 d'obstacles par rapport à mes propositions. Mais c'est peut-être parfois le président qui
15 a eu à me demander de faire des choses qui n'étaient pas conformes à ce que je
16 souhaitais.

17 **Me Daele.-** Oui. Et à ce moment-là, qu'est-ce que vous avez fait ?

18 **M. Souaré.-** À ce moment-là, j'essaie d'attirer l'attention du président ou de recadrer sa
19 volonté pour qu'on torde le moins possible la loi minière ou les intérêts publics.

20 **Me Daele.-** Et cela s'est passé dans le dossier BSGR ou vous parlez d'autres
21 dossiers ?

22 **M. Souaré.-** Par exemple, ce n'est pas le seul, mais c'est un exemple.

23 **Me Daele.-** Et où est-ce que le président dans le dossier BSGR n'était pas d'accord
24 avec vous ?

25 **M. Souaré.-** Non, il n'y a pas... Comme je vous ai dit, c'est le dossier BSGR est venu
26 de la présidence. C'est pour ça. Et tel qu'il est venu, il n'était pas, les directives
27 présidentielles ne pouvaient pas être appliquées par rapport à la loi minière de
28 l'époque.

29 **Me Daele.-** Et quelles étaient les directives, alors ?

30 **M. Souaré.-** Les directives...

31 **Me Daele.-** ... du président.

32 **M. Souaré.-** Les directives, c'était d'abord de faciliter à BSGR l'investissement en
33 Guinée.

34 **Me Daele.-** Est-ce que c'est contre la loi ? Est-ce que c'est contre la loi minière, aider
35 les investisseurs ?

36 **M. Souaré.-** Ça, ce n'est pas contre la loi, mais j'ai voulu dans le raisonnement... ce
37 n'était pas la seule directive, j'ai voulu. J'ai dit, donc, la première directive, c'était :
38 « Vous avez, Messieurs les Ministres, des gens qui s'intéressent à votre secteur,
39 facilitez-leur la tâche. Tout à fait normal. Et quelque temps après, l'investisseur
40 veut - ah ! - du moins Simandou. Ah ! Grand problème parce que le Simandou, dans sa
41 totalité, était sous concession Rio Tinto. Ça, c'est une directive.

42 **Me Daele.-** Et cette deuxième directive, quand est-ce qu'elle a été donnée ?

43 **M. Souaré.-** C'est sur la fin, parce que...

44 **Me Daele.-** Donc, ce n'était pas une directive formelle ou orale ou expresse ?

- 1 **M. Souaré.-** Ce n'était pas une directive expresse au début du président de la
2 République, mais après la rencontre, je l'ai expliqué ici, quelque part, la société BSGR
3 a emprunté l'hélicoptère présidentiel pour visiter le site sous concession Rio Tinto.
- 4 **Me Daele.-** Ils ont juste visité le site Rio Tinto ?
- 5 **M. Souaré.-** Oui.
- 6 **Me Daele.-** Ils n'ont pas vu d'autre site ?
- 7 **M. Souaré.-** Je ne sais pas puisque ce n'était pas une mission que j'avais coordonnée.
8 Je parle de ce qui m'a été rapporté.
- 9 **Me Daele.-** Par qui ?
- 10 **M. Souaré.-** Par la Banque mondiale. C'était la SFI qui, je crois, est actionnaire... était
11 actionnaire de Rio Tinto. Et donc j'ai été appelé de Washington.
- 12 **Me Daele.-** Et comment est-ce que l'IMF a reçu cette information ? C'était basé sur
13 quoi ?
- 14 **M. Souaré.-** Je ne sais... Je pense...
- 15 **M. van den Berg -** IFC.
- 16 **Me Daele.-** IFC.
- 17 **Me Daele.-** Donc c'est eux qui vous ont informé. Et c'était basé sur quelle information ?
- 18 **M. Souaré.-** Je ne sais pas, mais je suppose, puisqu'ils sont actionnaires, puisque les
19 agents de Rio Tinto étaient sur place, ils ont leur créneau d'information et ils rendent
20 compte de ce qu'il se passe sur le terrain à leur hiérarchie.
- 21 **Me Daele.-** Mais donc vous... Ça, c'était donc la deuxième direction. Le fait qu'ils ont
22 utilisé l'hélicoptère, pour vous, vous l'avez interprété comme une nouvelle direction du
23 président ?
- 24 **M. Souaré.-** Oui. Écoutez, ce n'était pas simple comme cela. Quand j'ai eu
25 l'information, en tant que ministre, mon premier devoir était de convoquer la direction
26 de BSGR.
- 27 **Me Daele.-** Si... Je vais vous interrompre parce que nous allons parler encore de cet
28 incident plus en détail quand je vais adresser ce que vous avez dit dans ce paragraphe
29 de votre témoignage. Si nous mettons l'incident de l'hélicoptère de côté, est-ce qu'il y a
30 eu d'autres exemples dans lesquels, je dirais, vous avez vu ou compris cette deuxième
31 direction du président, donc de donner les zones de Rio Tinto à BSGR ?
- 32 **M. Souaré.-** Oui, par la proche du président, Mamadie Touré, oui.
- 33 **Me Daele.-** Ok.
- 34 Vous dites « l'approche de Mamadie Touré ». Est-ce que vous pouvez clarifier cette
35 approche ? Qu'est-ce qu'elle a fait ?
- 36 **M. Souaré.-** Je veux dire : Mamadie Touré est épouse du président.
- 37 **Me Daele.-** C'est contesté, mais, bon, Ok.
- 38 **M. Souaré.-** Moi, c'est ce que je sais. Même si je ne peux pas demander le certificat de
39 mariage à mon patron, en tout cas c'est ce que je sais. C'est l'épouse du président. Et
40 le premier entretien entre le président, BSGR et moi a été suscité et organisé par
41 Mamadie Touré. Donc, quand je vois Mamadie Touré quelque part dans ce dossier,
42 c'est que c'est l'onction du président.
- 43 **Me Daele.-** Mais c'était à cette réunion que le président vous a dit de justement
44 simplement aider les investisseurs, aider BSGR ? C'est cette réunion ?

- 1 **M. Souaré.**- Oui, c'est cette réunion. La première.
- 2 **Me Daele.**- Oui. Mais vous avez dit que, après, il y a eu une deuxième direction, une
3 deuxième directive du président qui était beaucoup plus concrète. Vous avez dit que
4 c'était après. Donc qu'est-ce que Mamadie Touré avait, a fait— parce que vous dites
5 « *the approach* »... « l'approche du président » — à part cette réunion ?
- 6 **M. Souaré.**- La première chose, vous avez l'air de passer vite, mais c'est extrêmement
7 important et totalement inhabituel que l'hélicoptère présidentiel accompagne des
8 promoteurs miniers sur des sites miniers. C'était la première fois pour moi de voir cela.
9 Et ça, c'est un message très fort.
- 10 **Me Daele.**- Mais à nouveau vous parlez de l'hélicoptère. Nous avons déjà parlé de
11 l'hélicoptère. Je vous demande ce que Mamadie Touré, à part cette réunion, a fait de
12 plus ?
- 13 **M. Souaré.**- Tout cela, c'est Mamadie Touré. L'hélicoptère ? Voyez Mamadie Touré. Je
14 vous ai dit : c'est Mamadie Touré qui a suscité la première réunion. Non, le président
15 n'a pas...
- 16 **Me Daele.**- Donc c'est elle qui a les clés de l'hélicoptère ?
- 17 **M. Souaré.**- Comment ? Non, ce n'est pas possible. C'est son intervention. Elle n'a pas
18 la clé de l'hélicoptère. Même le président n'a pas la clé de l'hélicoptère.
- 19 **Me Daele.**- Et quand est-ce que... Parce que vous avez eu cette réunion et puis
20 l'hélicoptère est parti. À mon avis le lendemain, immédiatement après la réunion ou
21 peut-être un jour après la réunion.
- 22 **M. Souaré.**- Quelque chose comme cela.
- 23 **Me Daele.**- Est-ce que... Mamadie Touré, pendant cette réunion, est-ce qu'elle a parlé
24 de l'hélicoptère ?
- 25 **M. Souaré.**- Non. Elle n'a... Devant moi, elle n'a même pas parlé. Elle a dû parler à son
26 mari pour que son mari lui dise : « Viens avec tes investisseurs. Je vais appeler le
27 ministre des Mines ». Ça marche comme ça.
- 28 **Me Daele.**- Donc c'est entre, je dirais, cette réunion et la visite par hélicoptère que
29 Mamadie Touré a décidé ou donné des instructions pour utiliser l'hélicoptère ?
- 30 **M. Souaré.**- Mamadie Touré ne donne pas des instructions. Mamadie Touré se confie
31 à son mari, demande à son mari. C'est son mari qui autorise. Encore que je n'exclue
32 même pas, compte tenu de la situation de l'époque, que Mamadie Touré s'organise
33 avec l'intendance présidentielle pour organiser ce voyage. Tout cela, c'est possible,
34 mais ce qu'il est important de retenir : tout cela est arrivé parce que BSGR a accédé à
35 la présidence. Et BSGR a accédé à la présidence grâce à Mamadie Touré. C'est ce
36 que je veux vous expliquer.
- 37 **Me Daele.**- Donc vous dites : il y a la réunion ; il y a la visite de l'hélicoptère.
38 Est-ce qu'il y a d'autres interventions, pendant cette période, de Mamadie Touré dont
39 vous êtes au courant ?
- 40 **M. Souaré.**- Oui. Quand on s'est retrouvé à mon bureau, elle a souhaité toujours
41 insister pour que Rio Tinto... pardon, pour que BSGR ait des permis sur le Simandou.
- 42 Et là, techniquement, j'ai apaisé. J'ai dit aux Parties : « Ça ne fonctionne pas comme
43 ça. On va essayer de vous trouver des zones intéressantes. Vous allez développer
44 votre activité. Et, pour ce faire, je vous renvoie à mes services techniques : le CPDM »
45 — c'est le Centre de promotion et de développement minier à l'époque.
- 46 **Me Daele.**- Ok. Je vais revenir là-dessus encore après.

- 1 En fait, je ne vais pas revenir là-dessus après. Je vais continuer.
- 2 Dans le paragraphe 8 de votre témoignage, vous dites que la première réunion
3 avec BSGR a eu lieu « *fin novembre ou début décembre 2005* ».
- 4 **M. Souaré.-** Ne sautez pas « *dont je me souviens* ».
- 5 **Me Daele.-** Oui.
- 6 **M. Souaré.-** Ce sont des faits qui remontent à 12 ans maintenant.
- 7 **Me Daele.-** Et ça, c'était la réunion avec le président. Et c'est pour ça aussi que tu dis
8 que le dossier venait du président. Le dossier BSGR. Correct ?
- 9 **M. Souaré.-** Euh... Oui.
- 10 **Me Daele.-** Non, « le dossier venait du président », c'est pas dans ton témoignage.
11 C'est ce que vous avez dit il y a 10 minutes, je crois.
- 12 **M. Souaré.-** Oui. Cette réunion, c'est à la présidence.
- 13 **Me Daele.-** Est-ce que vous pouvez aller au document n° 4 dans le... *Four*.
14 Donc c'est le document R-171. *This is not the one*.
- 15 **M. Souaré.-** Il est titré quoi ?
- 16 **Me Daele.-** Ça, c'est pas le bon document. (Pause)
17 Excusez-moi. Le document sous le n° 4. La lettre du 4 août 2005.
- 18 **M. Souaré.-** Du 2 août ?
- 19 **Me Daele.-** Du 2 août 2005, oui.
- 20 **M. Souaré.-** Oui, je l'ai.
- 21 **Me Daele.-** C'est la bonne lettre, mais la lettre que je veux montrer n'est pas adressée
22 à Mme Barry, mais est adressée à M. Souaré lui-même.
- 23 Vous voyez dans la tête du document ? La lettre...
- 24 **Mme la Présidente.-** Peut-être que M. Souaré peut juste nous dire qui est Mme Barry.
- 25 **Me Daele.-** Est-ce que vous vous souvenez de cette lettre ?
- 26 **M. Souaré.-** Oui.
- 27 **Me Daele.-** Est-ce que vous vous... Parce que la lettre fait référence à une réunion
28 avec vous le 20 juillet 2005.
- 29 **M. Souaré.-** Pas réunion, visite.
- 30 **Me Daele.-** Oui, visite, désolé. Donc cela veut dire, vous avez... BSGR a eu des
31 contacts avec vous. Elle n'a pas fait une visite chez vous, vous-même, en juillet 2005 ?
- 32 **M. Souaré.-** Oui, je ne...
- 33 **Me Daele.-** Donc le dossier ne venait pas du président. BSGR était venue chez vous
34 en juillet 2005.
- 35 **M. Souaré.-** Non. Je peux vous expliquer ?
- 36 **Me Daele.-** S'il vous plaît.
- 37 **M. Souaré.-** D'abord, dans la déclaration, je parle de réunion formelle avec BSGR. Ce
38 dont il s'agit, en juillet août, c'est une visite ordinaire comme n'importe quel promoteur
39 de Guinée qui arrive, les services techniques l'introduisent auprès du ministre comme
40 visite de courtoisie et il profite de l'occasion pour exposer en termes très généraux
41 leurs intentions dans le pays. C'est de cela qu'il s'agit. Ce n'est pas une réunion, ce

1 n'est pas une séance de travail. Cela, je reçois... Quand vous êtes ministre des Mines,
2 vous recevez une dizaine ou une trentaine par mois. C'est totalement ordinaire. Et cela
3 n'engage personne, ni le promoteur ni le ministre. C'est « bonjour, bienvenue ».

4 **Me Daele.**- C'est tout ?

5 **M. Souaré.**- C'est tout.

6 **Me Daele.**- Pourquoi alors est-ce que sur base de cette lettre, il est clair que vous avez
7 discuté d'au moins quatre projets différents ? Donc, vous voyez le n° 1, le minerai de
8 fer des monts Simandou.

9 **M. le Pr Mayer.**- Est-ce que vous pouvez monter ?

10 **Me Daele.**- Cela, c'est la même lettre, c'est cette lettre-là.

11 **Me Ostrove.**- Ce n'est pas la même lettre ; cela, c'est une lettre adressée au ministre.

12 **Me Daele.**- Le contenu de la lettre est identique, mais c'est cette lettre-là que je veux
13 montrer.

14 **M. Souaré.**- C'est différent.

15 **Me Daele.**- Non, c'est la même lettre, c'est juste la tête. Cette lettre est adressée au
16 ministre Souaré. C'est la mauvaise lettre dans le *bundle*, mais c'est la même lettre et
17 cette lettre, celle-là, est adressée à Barry. Je veux discuter de cette lettre. Vous vous
18 souvenez de cette lettre ?

19 **M. Souaré.**- Tout à fait.

20 **Me Ostrove.**- C'est quelle pièce ?

21 **Me Daele.**- R-171.

22 **Me Ostrove.**- Non, ce n'est pas R-171 dans notre dossier ; je pense que c'était R-171
23 quand vous étiez Défenderesse, dans le dossier Vale. Est-ce que vous pouvez
24 vérifier ?

25 **Mme la Présidente.**- Alors, votre index indique C-344 pour cette lettre-là.

26 **Me Daele.**- Nous sommes d'accord.

27 **Me Ostrove.**- Oui, c'est bon. Excusez-moi.

28 **Me Daele.**- Donc, le plus important, c'est que M. Souaré se souvienne de cette lettre.
29 Vous voyez, là, les quatre projets qui ont été discutés pendant cette réunion, la réunion
30 du 20 juillet : 1) ces minerais de fer des monts Simandou ; 2) gisements de bauxite de
31 Dabola-Tougué ; 3) tout autre gisement de fer de Conakry ou dans un rayon de
32 200 kilomètres ; 4) les gisements de diamants.

33 Vous dites que cette réunion c'était juste dire bonjour et au revoir, quand je vois cette
34 lettre, j'ai quand même l'impression que vous avez discuté des projets concrets et des
35 investissements potentiels quand même assez concrètement.

36 **M. Souaré.**- Non, Monsieur, ce n'est pas comme vous pensez. Quand un promoteur
37 arrive, il est introduit auprès du ministre et il peut parler de 1 000 sujets. « Bonjour,
38 Monsieur le Ministre, je suis venu en Guinée, je veux faire de la bauxite, je veux faire
39 de l'or, je veux faire du pétrole, je veux faire ceci et cela. » Vous vous imaginez très
40 bien qu'en première rencontre, on ne peut pas discuter d'un tel agenda ni... Le
41 promoteur expose ses intentions, le ministre enregistre, lui souhaite la bienvenue, et
42 dit : « Allez voir les services techniques, il y a une loi minière ». C'est tout, ce n'est pas
43 une réunion, c'est une audience. L'agenda d'une audience, c'est pour 15 ou
44 20 minutes. Vous avez là toutes les mines de la Guinée qui ne sauraient être
45 examinées.

- 1 **Me Daele.**- Toutes les mines de la Guinée sont là ?
- 2 **M. Souaré.**- Toutes les mines, vous avez l'or, vous avez le fer, vous avez le diamant.
- 3 **Me Daele.**- C'est les minerais, ce n'est pas toutes les zones de Guinée. Toutes les
4 mines sont là...
- 5 **M. Souaré.**- La presque totalité de ce dont regorge la Guinée, c'est visé ici. Le fer est
6 visé, la bauxite est visée, le fer de Kalou est visé, les diamants et les opportunités
7 minières potentielles. On n'exclut rien.
- 8 **Me Daele.**- Mais ce sont quand même... Il ne reste plus rien ?
- 9 **M. Souaré.**- Tout ce qui reste, on le met dans les opportunités minières. C'est toutes
10 les mines...
- 11 **Me Daele.**- Cela, c'étaient quand même des opportunités concrètes, c'étaient des
12 dossiers dans lequel le gouvernement cherchait des investisseurs.
- 13 **M. Souaré.**- Le gouvernement cherche des investisseurs pour toutes les mines, toutes
14 les ressources minières. J'étais preneur.
- 15 **Me Daele.**- D'où est-ce que BSGR a reçu cette information ? Parce que c'est quand
16 même assez détaillé. C'est par exemple 200 kilomètres, ce n'est pas 400 kilomètres,
17 1 000 kilomètres, 50 kilomètres.
- 18 **M. Souaré.**- Demandez cela à BSGR.
- 19 **Me Daele.**- Non, non, c'est vous qui êtes ici, je le demande à vous parce que vous
20 étiez à cette réunion.
- 21 **M. Souaré.**- BSGR est venue avec cela chez moi.
- 22 **Me Daele.**- D'où est-ce que BSGR a eu cette information ? Parce qu'ils n'étaient pas
23 dans le pays. BSGR à cette époque-là, ils n'étaient pas là, donc d'où est-ce qu'ils ont
24 eu... C'est possible qu'ils ont eu cette information par exemple du CPDM ? C'est
25 possible.
- 26 **M. Souaré.**- Et ce serait tout à fait normal. Le CPDM est fait pour cela, pour fournir des
27 informations à ceux qui veulent investir en Guinée. C'est tout à fait possible, tout
28 comme ils peuvent rester ici par le développement de nouvelles technologies de
29 l'information, chercher des informations.
- 30 **Me Daele.**- Donc si BSGR a d'abord discuté avec le CPDM puis après vous, ce n'est
31 pas qu'ils se sont tournés directement au président. Le dossier ne vient pas du
32 président comme cela tombe du ciel. Ils ont d'abord contacté le CPDM, puis ils se sont,
33 j'imagine, envoyés chez vous. Vous avez eu une réunion avec eux. Eux, ils ont
34 succédé à cette réunion avec une lettre formelle, parce que vous dites que la réunion,
35 ce n'était même pas une réunion.
- 36 **M. Souaré.**- C'est une audience, c'est une audience.
- 37 **Me Daele.**- Est-ce que nous pouvons descendre ?
- 38 **Mme la Présidente.**- Je pense que là, vous avez fait toute une série d'affirmations. Il
39 faut laisser le témoin répondre. Je pense que c'est des questions implicites que vous
40 posiez.
- 41 **M. Souaré.**- Monsieur, il faut admettre dans la pratique gouvernementale, et faire la
42 différence entre les audiences, les réunions techniques, les réunions interministérielles,
43 le conseil des ministres. L'audience, le ministre est là pour recevoir. Quand il reçoit,
44 c'est une audience. Une audience, c'est calé. Le ministre vous reçoit de 10 heures à
45 10 heures 20 minutes. Ce n'est pas fait pour examiner des dossiers techniques. Dans
46 le monde entier, une audience, ce n'est pas pour examiner des dossiers techniques,

1 qu'ils soient politiques, économiques, miniers. C'est pour broser les grandes lignes.
2 Donc, durant cette audience, BSGR a exprimé sa prétention.

3 **Mme la Présidente.**- Monsieur le Premier Ministre, je crois que nous avons bien
4 compris la distinction que vous faites entre audience et réunion ou session technique.
5 La question était un peu différente. Elle était de dire : vous avez dit avant dans votre
6 témoignage que le dossier venait de la présidence, que BSGR était venue par la
7 présidence. Je crois que c'était cela, votre formule.

8 **M. Souaré.**- Oui, c'est pour...

9 **Mme la Présidente.**- Et ici, dit le conseil, on a la trace d'une audience, précisément,
10 peut-être d'un contact préalable avec le CPDM, ce qui démontrerait, dit le conseil, que
11 le dossier n'est pas venu de la présidence. C'est cela, l'explication.

12 **M. Souaré.**- Oui, je comprends.

13 **Mme la Présidente.**-... Qui serait nécessaire maintenant.

14 **M. Souaré.**- Oui, Madame, merci, j'ai compris.

15 En fait, quand je dis que BSGR est venue de la présidence, c'est pour le dossier
16 spécifique du Simandou. Sinon, tous les promoteurs miniers commencent par taper à
17 la porte, c'est de règle, une audience au ministère des Mines. BSGR, bien sûr, s'est
18 acquitté de cette tâche. Mais ce que je veux dire dans cette déclaration que le dossier
19 BSGR est venu de la présidence, c'est le dossier concernant Simandou. Parce que si
20 BSGR s'était contentée de la démarche habituelle, service technique, ministre des
21 Mines, retour au service technique, je n'aurais pas parlé de la présidence. Mais quand
22 vous recevez par courtoisie une société qui vous formule des intentions et qu'après,
23 étant ministre, vous êtes convoqué à la présidence pour recevoir des directives, cela
24 veut dire que c'est la courtoisie que la société vous a faite. Mais en réalité, il y a une
25 position présidentielle que vous devez respecter par rapport au dossier. C'est cela,
26 l'explication.

27 **Mme la Présidente.**- Merci.

28 **Me Daele.**- Vous voyez en bas de la page que la lettre est aussi copiée au Premier
29 ministre et aux conseillers du ministre des Mines.

30 **M. Souaré.**- Oui.

31 **Me Daele.**- À nouveau, cela suggère que BSGR a quand même eu du contact avec
32 d'autres organes de l'État guinéen, qui incluent votre ministère et le Premier ministre.
33 Vous êtes d'accord ?

34 **M. Souaré.**- Personne ne nie cela, personne ne nie que BSGR a eu ces contacts-là.
35 Personne ne vous le conteste.

36 **Me Daele.**- Donc, pour retourner à votre paragraphe 8, quand vous dites la première
37 réunion avec BSGR, c'est-à-dire la première réunion si nous oublions l'audience de
38 juillet 2005.

39 **M. Souaré.**- On n'oublie pas, on garde l'audience, mais on l'appelle « audience ».

40 **Me Daele.**- OK. Est-ce que nous pouvons aller au document 56 ? C'est votre... Et je
41 dois maintenant, je crois, c'est un document protégé, à mon avis. (Pause)

■ [PROTEGE] ■

■ [REDACTED] ■

■ [REDACTED] ■

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

24 **Me Daele.** - Donc, retournons au paragraphe 9 de votre témoignage CIRDI.

25 *(Fin du huis clos.)*

26 **Me Daele.**- Où vous décrivez, où vous donnez plus de détails sur cette réunion de
27 début décembre. Vous dites que vous n'êtes pas 100 % sûr, mais, quand même, vous
28 suggérez que M. Steinmetz était présent à cette réunion.

29 **M. Souaré.**- Oui, je dis que je suis pas sûr. Vous avez vu, même dans l'autre
30 déclaration, que je ne suis pas très sûr des personnages, des noms, puisque c'était
31 d'abord la première rencontre. Ensuite, comme je vous l'ai dit, je
32 recevais 10, 20, 30 délégations de promoteurs par mois et je... les personnes ne
33 m'intéressaient...

34 **Me Daele.**- Et ça, c'était avec le président. Donc, j'imagine que vous n'avez pas...

35 **M. Souaré.**- Oui. Je veux dire... C'est la même période... Que je n'ai pas de fixation
36 particulière sur un promoteur.

37 Vous savez, ce qui m'intéresse, c'est le projet et les règles, et pour avancer. J'ai des
38 centaines de cartes de visite de promoteurs en échange, mais je ne connais pas les
39 gens.

40 **Me Daele.**- Vous n'excluez pas que M. Steinmetz n'était pas là, que c'était quelqu'un
41 d'autre. C'est possible ?

42 **M. Souaré.**- Franchement, j'ai dit « *je n'exclus pas* », mais je n'affirme pas de façon
43 systématique parce que...

44 **Me Daele.**- Est-ce que vous savez que M. Steinmetz lui-même dénie d'être à cette
45 réunion, qu'il n'est même pas venu en Guinée avant 2008 ? Est-ce que vous êtes
46 courant de cela ?

- 1 **M. Souaré.-** Je vous ai dit « *je ne sais pas* ». Ça, j'ai vraiment mis un garde-fou, parce
2 que je me souviens pas.
- 3 **Me Daele.-** OK.
- 4 **M. Souaré.-** Et, jusque-là, je les distingue pas entre eux là-bas.
- 5 **Me Daele.-** Donc, vous ne savez pas non plus si M. Steinmetz était à votre réunion de
6 juillet 2005 ?
- 7 **M. Souaré.-** Formellement, je ne sais pas.
- 8 **Me Daele.-** OK.
- 9 **M. Souaré.-** Parce que je ne... Encore une fois, c'est pas les personnes qui
10 intéressent le ministre, sauf si c'est des connaissances habituelles.
- 11 **Me Daele.-** Vous dites aussi, dans ce paragraphe, que Mamadie Touré était présente à
12 cette réunion.
- 13 Est-ce que vous connaissiez Mamadie Touré à l'époque ?
- 14 **M. Souaré.-** Bien sûr.
- 15 **Me Daele.-** Donc, pas maintenant, mais à l'époque ?
- 16 **M. Souaré.-** Mais bien sûr.
- 17 **Me Daele.-** Et comment vous saviez qu'elle était liée au président ?
- 18 **M. Souaré.-** C'est mon président, Monsieur. Je connaissais toutes ses épouses. Il en
19 avait quatre.
- 20 **Me Daele.-** Parce qu'il y a d'autres ministres qui ont déclaré qu'ils ne connaissent pas
21 les épouses du président. Mais vous les connaissez, les quatre ?
- 22 **M. Souaré.-** Moi, je les connais, les quatre.
- 23 **Me Daele.-** Oui.
- 24 **M. Souaré.-** Et si un ministre estime qu'il ne connaît pas les épouses du président, ça
25 n'engage que lui. En tout cas, moi, je les connaissais. Et j'ai pratiqué les quatre dans
26 des circonstances différentes.
- 27 **Me Daele.-** Quelles étaient les femmes du président ?
- 28 **M. Souaré.-** Hein ?
- 29 **Me Daele.-** Est-ce que vous pouvez nommer les femmes du président ?
- 30 **M. Souaré.-** Oui. Il y a la première dame, Henriette Conté. Il y a Hadja Kadiatou
31 Seth Conté. Il y a Mamadie Touré - c'est la quatrième. La troisième, c'est Hadja Diallo.
- 32 **Me Daele.-** Vous avez eu des réunions avec eux ?
- 33 **M. Souaré.-** Pas des réunions. Des... Avec les femmes, les épouses ?
- 34 **Me Daele.-** Oui.
- 35 **M. Souaré.-** Les épouses du président. Non, pas des réunions ! C'est social, ça.
- 36 **Me Daele.-** OK.
- 37 **M. Souaré.-** J'ai eu une réunion avec Hadja Kadiatou Seth, parce qu'elle avait une
38 fondation humanitaire. Et j'ai eu une réunion avec Mamadie Touré, parce qu'elle avait
39 des dossiers à défendre auprès de son mari, qui me concernaient.
- 40 **Me Daele.-** Est-ce que vous êtes au courant qu'il y a d'autres témoins qui ont dit que
41 les autres femmes mettaient beaucoup de pression, qu'ils avaient des intérêts dans le
42 secteur minier ? Cela vous semble crédible ?

- 1 **M. Souaré.-** On ne peut parler que de ce qu'on a vécu. J'ai été ministre des Mines
2 pendant 14 mois.
- 3 **Me Daele.-** Vous êtes resté au gouvernement. Et après, vous êtes devenu Premier
4 ministre.
- 5 **M. Souaré.-** Premier ministre. Voilà.
- 6 **Me Daele.-** Donc, pas que vous étiez ailleurs. Vous étiez encore fort impliqué dans
7 toutes les matières gouvernementales.
- 8 **M. Souaré.-** Absolument. Oui. Mais, ce que je veux vous expliquer, c'est que je n'ai
9 pas vu d'autres épouses avec des dossiers miniers.
- 10 **Me Daele.-** Est-ce que vous avez entendu des rumeurs que les autres femmes du
11 président aussi essayaient de mettre des pressions sur le ministre des Mines et
12 d'influencer des dossiers miniers ?
- 13 **M. Souaré.-** Une seule fois, et c'était pas moi, ça concernait Hadja Kadiatou Seth et le
14 pétrole Hyperdynamic. Sinon, j'ai pas entendu le nom d'une autre femme dans le
15 secteur minier présent.
- 16 **Me Daele.-** OK.
- 17 Donc, dans le paragraphe 10, vous dites que la réunion ne fût pas longue. Est-ce que
18 vous vous souvenez combien de temps la réunion a duré ?
- 19 **M. Souaré.-** Vous me demandez ce que je ne peux pas dire là.
- 20 **Me Daele.-** Vous êtes un homme intelligent. Vous dites que ça n'était pas long. C'est
21 quoi pas long ? C'est cinq minutes, c'est une demi-heure, c'est deux heures, c'est... ?
22 Environ ? Vous dites quand même que c'était pas long.
- 23 **M. Souaré.-** Non, c'était pas long. Peut-être 30 minutes.
- 24 **Me Daele.-** Oui.
- 25 **M. Souaré.-** C'est tout.
- 26 **Me Daele.-** Et vous dites : « *Le président a présenté BSGR comme un promoteur*
27 *minier* ».
- 28 Vous dites que le président vous a présenté BSGR comme si vous ne connaissiez pas
29 encore BSGR, alors que vous l'avez déjà rencontré il y a six mois. Est-ce que vous
30 n'avez pas dit au président : oui, oui, je sais qui est BSGR parce que nous avons... ils
31 sont déjà venus chez moi ? Est-ce que vous avez dit ça au président ?
- 32 **M. Souaré.-** Non, ce n'est pas courtois. Ce n'est pas courtois. Le président qui vous
33 appelle, il sait pourquoi il vous a appelé. Il vous donne une recommandation. Vous la
34 prenez comme ça.
- 35 **Me Daele.-** Oui.
- 36 Vous dites aussi – je crois que vous avez parlé de ça déjà il y a 15 minutes – que le
37 président – c'est au milieu du paragraphe 10 :
- 38 « *Le président a simplement dit qu'il fallait leur faciliter la tâche pour investir dans le*
39 *pays* ».
- 40 **M. Souaré.-** Ça, c'est simple, mais c'est en même temps lourd et important.
- 41 **Me Daele.-** Oui, c'est lourd.
- 42 **M. Souaré.-** Oui. Quand le président vous dit : « Bon, je vous recommande d'aider ces
43 gens », il le fait pas pour tout le monde. S'il le fait pour quelqu'un, c'est que c'est
44 important. C'est au ministre de décrypter.

- 1 **Me Daele.**- Mais est-ce qu'il vous a instruit, à cette réunion-là, de donner les permis
2 sur les blocs 1 ou 2 à BSGR ?
- 3 **M. Souaré.**- Il n'est pas rentré dans les détails.
- 4 **Me Daele.**- Donc, il ne t'a pas donné de direction de donner le bloc 1 ou 2 à BSGR ?
- 5 **M. Souaré.**- Il n'a pas dit ça comme ça.
- 6 **Me Daele.**- Est-ce qu'il a dit de donner à BSGR d'autres permis de recherche ?
- 7 **M. Souaré.**- Il a dit de faciliter la tâche au promoteur qui est venu investir en Guinée.
- 8 **Me Daele.**- Mais ça correspond à la politique générale du gouvernement de
9 promouvoir... ?
- 10 **M. Souaré.**- Tout à fait. Jusqu'à ce niveau, c'est bien.
- 11 **Me Daele.**- OK.
- 12 **M. Souaré.**- Pas de problème à ce niveau-là. Ça correspond à ce que je cherchais et
13 c'était vraiment ce que voulait le pays. Les choses se compliquent après.
- 14 **Me Daele.**- Vous dites aussi que Mamadie Touré, elle-même, elle n'a pas parlé à cette
15 réunion.
- 16 **M. Souaré.**- Elle n'a pas parlé. Elle n'a pas besoin de parler.
- 17 **Me Daele.**- Pendant cette réunion...
- 18 **M. Souaré.**- Pendant cette réunion.
- 19 **Me Daele.**- ... Quand elle ne parle pas, elle n'a pas demandé quelque chose non
20 plus ?
- 21 **M. Souaré.**- Non.
- 22 **Me Daele.**- On ne peut pas demander sans parler ?
- 23 **M. Souaré.**- C'est une réunion qu'elle a organisée. Je vous ai dit qu'elle a dû présenter
24 le dossier bouclé.
- 25 **Me Daele.**- Comment vous êtes tellement sûr ? Est-ce que le président vous a dit que
26 c'était elle qui avait organisé la réunion ?
- 27 **M. Souaré.**- C'est visible.
- 28 **Me Daele.**- C'est visible. Ce n'est pas possible que quelqu'un d'autre...
- 29 **M. Souaré.**- Elle n'a rien à faire à côté du président.
- 30 **Mme la Présidente.**- Il y a souvent *overlap*. Donc, il faudra peut-être faire attention
31 d'attendre la fin d'une phrase pour intervenir.
- 32 Je vous ai interrompu et je m'en excuse. Vous expliquez que Mamadie Touré n'avait
33 pas besoin de dire qu'elle avait organisé la réunion parce que c'était visible et vous
34 étiez en train d'expliquer en quoi c'était visible.
- 35 **M. Souaré.**- Sa présence était suffisante. Elle n'est pas chef du protocole, elle n'est
36 pas conseillère, elle n'est pas membre du gouvernement pour être aux côtés du
37 président quand il reçoit ses ministres. Si elle est là, c'est que c'est son dossier.
- 38 **Me Daele.**- C'est pas possible qu'elle était là parce qu'elle était là déjà avant pour un
39 autre dossier que le président avait presque terminé et dit : « Attends encore, j'ai
40 encore une petite réunion de 10 minutes. Reste ici et je vais m'en occuper » ?
- 41 **M. Souaré.**- Non. Si c'est le cas, le président dit : « Tu attends à côté ». Elle ne va pas
42 assister à une réunion qui la concerne pas. C'est pas l'espace, la place qui manquent,
43 comme ça, à la présidence.

- 1 **Me Daele.**- Est-ce qu'il y avait d'autres personnes dans la salle ?
- 2 **M. Souaré.**- Non.
- 3 **Me Daele.**- Donc, juste vous quatre ?
- 4 **M. Souaré.**- Oui.
- 5 **Me Daele.**- Et c'est elle qui vous a appelé pour venir au palais ?
- 6 **M. Souaré.**- Non, c'est le président. Elle peut pas m'appeler.
- 7 **Me Daele.**- Donc, c'est le président lui-même qui vous a appelé ?
- 8 **M. Souaré.**- Par le protocole. Le protocole.
- 9 **Me Daele.**- Ah, le protocole.
- 10 **M. Souaré.**- Bien sûr.
- 11 **Me Daele.**- Oui. Et le protocole a dit que c'était à la demande du président et de
12 Mamadie Touré, ou il a juste dit oui, c'est à la demande du président ?
- 13 **M. Souaré.**- Non, Monsieur. Le protocole dit : « Monsieur le ministre, le président vous
14 attend à la présidence maintenant ».
- 15 **Me Daele.**- Est-ce que, pendant la réunion, le président a indiqué que Mamadie Touré
16 avait organisé la réunion ou qu'elle avait fait des demandes ?
- 17 **M. Souaré.**- Vous connaissez ce que c'est qu'un président ?
- 18 **Me Daele.**- Oui.
- 19 **M. Souaré.**- A-t-il besoin de se justifier devant son ministre ou son épouse ? Moi, je ne
20 pense pas.
- 21 **Me Daele.**- J'en ai jamais rencontré, Monsieur.
- 22 **M. Souaré.**- Il ne peut pas. Il se justifie pourquoi il m'a convoqué ? Non.
- 23 **Me Daele.**- Je répète ma question. Est-ce que le président a indiqué pendant la
24 réunion que Mamadie Touré avait organisé la réunion ?
- 25 **M. Souaré.**- Je vous ai dit non et je vous ai dit qu'elle ne peut pas faire cela.
- 26 **Me Daele.**- Est-ce que le président a indiqué que Mamadie Touré avait fait des
27 demandes à lui ?
- 28 **M. Souaré.**- Non.
- 29 **Me Daele.**- Qu'est-ce que vous avez répondu à la directive du président d'aider un
30 promoteur minier, dans ce cas BSGR ? Qu'est-ce que vous avez répondu ?
- 31 **M. Souaré.**- Je prends note et je vais m'organiser. Ce n'est pas une prière, c'est une
32 instruction.
- 33 **Me Daele.**- Je vous ai dit que nous allons encore parler de l'incident de l'hélicoptère.
34 Donc, je passe maintenant aux paragraphes 11, 12, 13, et vous dites que vous n'étiez
35 pas au courant de cette mission.
- 36 **M. Souaré.**- Exact.
- 37 **Me Daele.**- Est-ce que nous pouvons prendre le document 17. Ça, c'est le rapport de
38 cette mission. C'est le document R-175.
- 39 Vous voyez, sur la page 3, il y a une date. La date dit « 3 décembre 2005 ». Donc,
40 j'imagine que ce rapport a été fait immédiatement après la visite. Je vois aussi que le
41 rapport est fait par M. Soriba Bangoura. Vous connaissez M. Bangoura ?
- 42 **M. Souaré.**- Oui, c'était le directeur adjoint du CPDM.

1 **Me Daele.**- Donc le directeur général adjoint. Donc, cela veut dire : est-ce que c'est le
2 n° 2 du CPDM ?

3 **M. Souaré.**- Tout à fait, oui.

4 **Me Daele.**- Donc, c'est un fonctionnaire assez élevé dans la hiérarchie, quand il est le
5 n° 2 du CPDM.

6 **M. Souaré.**- Adjoint du directeur.

7 **Me Daele.**- Oui. Donc, c'est lui qui fait ce rapport. Et je vais tourner à la première
8 page : dans le troisième paragraphe, vous voyez aussi que M. Soriba lui-même a fait
9 partie de la mission.

10 **M. Souaré.**- Il se dit même chef de mission, ici.

11 **Me Daele.**- Oui, voilà, tout à fait. Dans le numéro 1 de cette... « *La mission était*
12 *composée :* ». Vous voyez là : « *M. Soriba Bangoura, chef de mission* ». En d'autres
13 mots, c'était le CPDM lui-même qui avait organisé cette visite.

14 **M. Souaré.**- Oui, c'est ce que l'on voit là.

15 **Me Daele.**- Oui.

16 Dans le deuxième paragraphe, on dit que cette mission a été dépêchée par son
17 Excellence M. Souaré. Vous voyez cela, dans le deuxième paragraphe ?

18 **M. Souaré.**- Vous avez sauté...

19 **Me Daele.**- « *Une mission de reconnaissance urgente recommandée par son*
20 *Excellence Monsieur le président [...].* ».

21 Oui : recommandée par le président, mais a été dépêchée par M. Souaré ; c'est quand
22 même vous.

23 **M. Souaré.**- C'est moi.

24 **Me Daele.**- Donc, est-ce que vous dites, dans votre témoignage, que vous n'étiez pas
25 au courant, alors que le chef de mission, le lendemain, dit dans un rapport officiel que
26 vous avez dépêché cette mission.

27 Est-ce que vous pouvez expliquer cette contradiction ?

28 **M. Souaré.**- Oui, très rapidement.

29 D'abord, cette mission, ce rapport, pêche par sa forme. C'est un papier quelconque,
30 sans en-tête. Tous les services du ministère ont des papiers à en-tête pour les
31 documents officiels du ministère. Un.

32 Deuxièmement, il n'y a pas l'ordre de mission référencé dans ce rapport. Cela me
33 laisse dire que l'ordre de mission n'existe pas. Sinon, un rapport de mission dit : « En
34 exécution de l'ordre de mission numéro tant, du... et de..., nous faisons le rapport. »

35 Un directeur adjoint qui vous dit qu'une mission recommandée par son Excellence
36 M. le président de la République est dépêchée par son ministre, c'est vraiment hors de
37 pratiques administratives. Le directeur adjoint n'a rien à voir avec le président de la
38 République. Si le président a fait des recommandations, ce n'est pas à lui, c'est au
39 ministre : c'est le ministre qui est censé avoir eu des recommandations du président de
40 la République, et le ministre signe des ordres de mission, ou le secrétaire général ou le
41 chef de cabinet, pour le compte du ministre, ils signent des ordres de mission.

42 Et un autre point, c'est une mission bizarre : le directeur lui-même va en
43 reconnaissance. Il n'associe pas un ingénieur spécialisé, il n'associe pas la direction de
44 la géologie, il n'associe pas les services déconcentrés de la place. Il monte lui-même

1 dans un hélicoptère et il fait un papier comme cela ? Il l'appelle rapport de mission ?
2 C'est un faux papier.

3 **Me Daele.**- OK. Est-ce que vous savez que c'est un document qui a été produit par
4 votre délégation ? Ce n'est pas nous qui avons produit le document ; c'est un
5 document qui vient du gouvernement.

6 **M. Souaré.**- Quel que soit celui qui l'a décrit, moi, ministre, pour les raisons que je
7 viens d'évoquer, je ne reconnais pas ce rapport.

8 **Me Daele.**- Donc, c'est un faux.

9 **M. Souaré.**- Et ce n'est pas du théâtre. Je ne peux pas... Un ministre, c'est quelque
10 chose qui assume quand même devant un opérateur minier. Je ne peux pas, ministre
11 de la République, dépêcher une mission et faire semblant de ne pas savoir qu'il y a
12 une mission sur le terrain. Quand j'envoie une mission, elle se justifie. Et donc, quand
13 on me demande des comptes, j'assume, notamment par rapport à un promoteur
14 minier. Je ne tremble pas devant une société minière quand je suis ministre des Mines.

15 **Me Daele.**- Sur le contenu... Parce que maintenant, vous avez surtout parlé de la
16 forme de ce rapport. Sur le contenu, les cinq personnes qui faisaient partie de la
17 mission...

18 **M. Souaré.**- Oui.

19 **Me Daele.**- Est-ce que vous savez que cette liste est correcte ? C'était bien ces
20 gens-là qui étaient présents ?

21 **M. Souaré.**- Je ne sais pas.

22 **Me Daele.**- Vous ne savez pas.

23 **M. Souaré.**- Je ne sais pas.

24 **Me Daele.**- Mais vous avez quand même pris des renseignements après l'incident.
25 C'est ce que vous dites dans un paragraphe suivant. Vous avez dit : « Oui, je me suis
26 renseigné ». Donc, vous avez...

27 **M. Souaré.**- Pour savoir qui a fait ça. C'était la société BSGR. Ce qui était important
28 pour moi... Mais vous voyez bien la composition de cette mission : à part M. Soriba
29 Bangoura, vous avez un expert géologue de BSGR, vous avez un interprète ; ensuite,
30 ce sont le pilote et le copilote. Franchement, c'est une mission bizarre, hein ?

31 **Me Daele.**- Oui. Dans le quatrième paragraphe, on dit que :

32 « *Avant de quitter Conakry, tenant compte de la spécificité des sites à visiter, de l'enjeu*
33 *et du temps alloué à la mission, les cibles ont été répertoriées, géoréférencées et*
34 *intégrées au GPS par le groupe d'experts [qui inclut Bangoura]. »*

35 Donc, les sites à visiter ont été mis dans l'ordinateur de l'hélicoptère par les gens du
36 CPDM.

37 **M. Souaré.**- Oui, selon eux. Selon Bangoura.

38 **Me Daele.**- Oui. Est-ce que nous pouvons tourner à la page 4 de ce document ?

39 On voit les coordonnées et les sites qui ont été visités. Ça, c'est quand même les blocs
40 qui sont connus après comme Simandou North et Simandou South. Donc, le but de la
41 visite n'était pas de visiter les zones de Rio Tinto ; le but était de visiter les zones qui
42 n'étaient pas encore attribuées à Rio Tinto ou à des autres.

43 **M. Souaré.**- Je rigole quand je vois ça, parce que je crois que j'ai lu quelque part...
44 Donnez-moi une seconde.

45 On dit, dans le rapport - s'il vous plaît, deuxième page - :

1 « *La curiosité de l'équipe a conduit à un atterrissage au troisième point d'observation et*
 2 *d'échantillonnage (permis Rio Tinto), complètement au Nord, près du sommet*
 3 *Okenkoui sur la carte 1/200 000^e de Damaro, à environ 140 km du point de départ des*
 4 *zones de reconnaissance. »*

5 Donc, même si c'est dans le GPS, c'est ciblé, il n'en demeure qu'ils ont eu la curiosité
 6 de se poser là où il ne fallait pas.

7 **Me Daele.**- Mais vous n'êtes pas d'accord avec moi que le but de cette visite n'était
 8 pas d'aller regarder chez Rio Tinto, mais quand même explorer les zones nord et sud
 9 qui était encore libres ?

10 **M. Souaré.**- Non. Moi, je pense... Si vous voulez, le sentiment que j'ai aujourd'hui, moi,
 11 je pense que c'est l'inverse. Le but, c'était d'aller sur Rio Tinto, mais se faire couvrir par
 12 les zones nord et sud. C'est ce que les faits ont démontré après. Sinon, on n'a pas
 13 besoin d'une mission aussi tordue que ça pour aller visiter les sites. Ils n'avaient même
 14 pas besoin de prendre un hélicoptère pour aller visiter des sites au Nord et au Sud
 15 puisque, déjà, c'est assez simple. On n'a pas besoin d'hélicoptère pour ça. En tout cas,
 16 aucun promoteur minier n'a commencé par un hélicoptère.

17 **Me Daele.**- Est-ce qu'il y avait d'autres hélicoptères dans le pays, à part ceux de Rio
 18 Tinto ?

19 **M. Souaré.**- Oui, il y a de petits hélicoptères dans le voisinage qui peuvent être loués.

20 **Me Daele.**- Et c'était prudent de louer les petits hélicoptères ?

21 **M. Souaré.**- Prudent ?

22 **Me Daele.**- Ils étaient en bonne condition et... ?

23 **M. Souaré.**- Bien sûr, c'est des sociétés, des sociétés de prestations, avec toute la
 24 sécurité. Les autres sociétés l'ont fait. Il y a des hélicoptères, des petits avions, des
 25 avions grands. Il y a la logistique aux environs, au Mali, à Dakar. C'est possible.

26 **Me Daele.**- OK.

27 **M. Souaré.**- Mais en tout cas, c'était plus sécurisant que l'hélicoptère présidentiel.

28 **Me Daele.**- Dans le paragraphe 14, vous dites que... Donc, il y a eu cette visite, puis
 29 après, vous avez reçu un coup de téléphone de la Banque mondiale. Vous dites que
 30 vous n'étiez pas au courant. Donc, vous avez fait un peu... vous avez pris des
 31 renseignements. Et puis, vous dites... Dans le n° 14, paragraphe 14, vous dites que
 32 vous avez immédiatement informé le président.

33 **M. Souaré.**- Oui.

34 **Me Daele.**- Qu'est-ce que le président vous a dit pendant ce coup de téléphone ?

35 **M. Souaré.**- Il m'a dit de vérifier.

36 **Me Daele.**- Mais vous l'aviez déjà vérifié.

37 **M. Souaré.**- Non.

38 **Me Daele.**- Dans la chronologie de votre... Vous avez vérifié, et comme vous avez
 39 vérifié, vous téléphonez au président pour dire ce qui s'est passé.

40 **M. Souaré.**- Oui.

41 **Me Daele.**- Donc, qu'est-ce que le président a dit ? Est-ce qu'il a dit : « Mais c'est moi
 42 qui ai ordonné, approuvé la visite. Donc, c'est quoi le problème ? » ? Qu'est-ce qu'il a
 43 dit ?

44 **M. Souaré.**- Non, il n'a pas dit ça.

- 1 **Me Daele.**- Donc, qu'est-ce qu'il a dit ?
- 2 **M. Souaré.**- Il n'a pas dit ça. Je lui ai dit que c'est son hélicoptère, et il a atterri sur la
3 montagne Simandou, qui est sous concession Rio Tinto, Et donc, c'est un événement
4 majeur important. Il faut lui donner toute sa dimension parce que...
- 5 **Me Daele.**- Il faut quoi ?
- 6 **M. Souaré.**- Il faut lui donner toute sa dimension, donner à l'événement toute sa
7 dimension.
- 8 **Me Daele.**- Ça veut dire quoi ?
- 9 **M. Souaré.**- Ça veut dire que la dimension de l'événement : un promoteur s'est
10 hasardé à violer les droits miniers d'un autre promoteur établi là.
- 11 **Me Daele.**- Donc, le président n'était pas content.
- 12 **M. Souaré.**- Mmm ?
- 13 **Me Daele.**- Le président n'était pas content.
- 14 **M. Souaré.**- Je n'étais pas avec lui. Il n'a pas réagi.
- 15 **Me Daele.**- Il n'a pas réagi ?
- 16 **M. Souaré.**- Vous devez savoir que le président n'est pas technique, il n'est pas
17 géologue. Vous devez savoir cela. C'est au ministre de ressortir tout cela et de
18 préparer la bonne décision présidentielle autant qu'on puisse le faire. Voilà.
- 19 **Me Daele.**- Oui, mais... Désolé, mais je ne comprends pas. Vous avez dit que la
20 mission d'hélicoptère a été ordonnée par le président et Mamadie Touré.
- 21 **M. Souaré.**- Je ne vous ai pas dit ça.
- 22 **Me Daele.**- Non ?
- 23 **M. Souaré.**- Je ne vous ai pas dit que la mission... Je n'ai dit à aucun moment que la
24 mission a été ordonnée par le président. Je vous ai dit que c'est l'hélicoptère
25 présidentiel qui a été utilisé.
- 26 **Me Daele.**- Donc, excusez-moi ; moi, je l'avais compris différemment. Donc, si ce n'est
27 pas le président, qui a ordonné la mission ?
- 28 **M. Souaré.**- Ça peut être... Je vous ai dit - j'ai même expliqué tantôt - que Mamadie
29 Touré, ayant présenté BSGR au président de la République, ayant demandé ses
30 faveurs, elle peut être à l'origine de la mise à disposition de la logistique.
- 31 **Me Daele.**- OK.
- 32 **M. Souaré.**- Comment ça s'est passé au niveau de la présidence ? Moi, ministre, je ne
33 sais pas, puisque je n'ai pas été consulté. Moi, je pouvais, si j'étais consulté, je pouvais
34 faire partir une mission sans l'hélicoptère présidentiel, qui est un outil de souveraineté.
- 35 **Me Daele.**- Mais imaginons que c'était, en fait, Mamadie Touré qui avait organisé cette
36 visite. Puis vous appelez au président et vous vous plaignez de ce qui s'est passé. Il
37 dit : « Ils ont fait ça et ça et ça et ils sont allés dans les zones de Rio Tinto, ce n'est
38 quand même pas acceptable », j'imagine ! Comment est-ce que le président - à
39 nouveau, je répète ma question -, qu'est-ce que le président a répondu ?
- 40 **M. Souaré.**- Puisqu'il n'y a pas eu de sanctions, moi, je n'imagine pas votre hypothèse,
41 là. Je suppose que c'est avec l'assentiment du président que l'hélicoptère a été utilisé.
- 42 **Me Daele.**- Donc c'est une supposition, il n'a rien dit ?
- 43 **M. Souaré.**- Je ne peux pas savoir...

- 1 **Me Daele.**- Mais... Vous étiez au téléphone avec lui ?
- 2 **M. Souaré.**- Je vous ai dit, j'ai téléphoné. Mais je ne t'ai pas avec lui quand il décidait.
3 C'est les faits qui m'intéressent. Je ne sais pas, encore une fois, je vous demande si
4 vous savez comment fonctionne une présidence ou même un département ? Vous
5 pouvez...
- 6 **Mme la Présidente.**- Monsieur le Premier Ministre...
- 7 **M. Souaré.**- ... Ne pas faire un commentaire sur un sujet très important, mais pour des
8 raisons à vous. Ça, c'est...
- 9 **Mme la Présidente.**- Vous avez déjà répondu à la question qui était de dire que le
10 président n'avait pas réagi, il n'avait en tout cas pas dit que c'était lui qui avait dépêché
11 la mission.
- 12 **M. Souaré.**- Qui ne dit rien consent.
- 13 **Me Daele.**- OK, merci bien.
- 14 Suite à ce coup de téléphone, vous avez appelé BSGR...
- 15 **M. Souaré.**- Oui.
- 16 **Me Daele.**- Pour exprimer vos sentiments et le fait que c'était tout à fait inacceptable
17 ce qu'ils l'avaient fait, ce qu'ils avaient fait.
- 18 **M. Souaré.**- Oui.
- 19 **Me Daele.**- Vous dites dans le paragraphe 16 que Mme Touré, Mamadie Touré était
20 présente à cette réunion. Juste entre guillemets, c'était une réunion ou une audience ?
- 21 **M. Souaré.**- Là, c'était une réunion.
- 22 **Me Daele.**- Donc, il y avait un agent de...
- 23 **M. Souaré.**- Il y avait moins de courtoisie, là.
- 24 **Me Daele.**- Oui, mais les audiences peuvent être agressives aussi.
- 25 Donc, vous dites dans le paragraphe n° 16 que Mamadie Touré n'a pas beaucoup
26 parlé, mais cela suggère qu'elle a quand même parlé. Elle n'a pas parlé beaucoup,
27 mais est-ce qu'elle a parlé du tout pendant cette réunion ?
- 28 **M. Souaré.**- Non, elle a juste réitéré le désir d'aider BSGR à avoir le Simandou.
- 29 **Me Daele.**- Réitéré... Parce que quand est-ce que ce désir avait été exprimé déjà
30 avant ? D'obtenir ?
- 31 **M. Souaré.**- L'atterrissage de l'hélicoptère sur la visite du site de Simandou par BSGR,
32 c'est... C'est une voie logique...
- 33 **Me Daele.**- Mais ils ont aussi visité nord et sud ?
- 34 **M. Souaré.**- Ils n'auraient pas dû. Ils n'auraient pas dû. Ils n'ont pas eu... Écoutez, un
35 opérateur, comprenez une chose.
- 36 **Me Daele.**- Nord et sud.
- 37 **M. Souaré.**- S'il vous plaît ! Comprenez une chose : il faut qu'on respecte le pays et
38 ses institutions. Un opérateur qui vient, il tape à la porte, visite de courtoisie. Après, il
39 est présenté, le président, tout cela, faveur. Immédiatement, il bondit sur le terrain sans
40 arrêté et sans rien ? Vous trouvez cela normal, ordinaire ?
- 41 Non ! Il y a de qu'il dit et il y a ce qu'il a derrière la tête. Les dits et les non-dits. Un
42 ministre est fait pour apprécier tout ça.
- 43 **Mme la Présidente.**- Est-ce que je peux enchaîner avec une question ici ?

1 Est-ce que ce qui était choquant dans la démarche comme vous nous l'expliquez,
2 c'était le fait d'aller sur le terrain sur des zones de Rio Tinto ou est-ce que c'était le fait
3 d'utiliser l'hélicoptère présidentiel ?

4 **M. Souaré.-** Pour moi, les deux choses. La première, c'était une provocation illégale et
5 l'hélicoptère était une affirmation d'une puissance - d'une puissance par là-haut. Donc,
6 les deux choses étaient exécrables pour moi, ministre des Mines.

7 **Mme la Présidente.-** Merci.

8 Maître Daele, nous arrivons au moment où il faudra faire une pause, mais je ne veux
9 pas vous interrompre si vous êtes dans une séquence de questions.

10 **Me Daele.-** Je veux juste terminer avec, je dirais, cette réunion, et je vais m'arrêter au
11 paragraphe 20 où on parle de, vraiment, l'octroi des permis.

12 Donc Mamadie Touré n'a pas beaucoup parlé, elle a juste réitéré l'intérêt de BSGR
13 pour les zones de Rio Tinto. Est-ce que je le résume bien ?

14 **M. Souaré.-** (inaudible)

15 **Me Daele.-** Au niveau de ces zones de Rio Tinto, quelle était votre opinion sur le travail
16 que Rio Tinto avait déjà fait, à l'époque ?

17 **M. Souaré.-** Mon opinion était que Rio Tinto devait continuer à travailler sur la zone,
18 mais pour cela, immédiatement après, parce que le 30 mars, moi-même, j'ai fait signer
19 la concession Rio Tinto sur les quatre blocs. C'était pour que Rio Tinto continue le
20 travail parce que ce projet était la source d'immenses attentes de la part du
21 gouvernement et des populations.

22 **Me Daele.-** Mais les permis ont été octroyés à Rio Tinto dans l'année 1997.

23 **M. Souaré.-** Les permis.

24 **Me Daele.-** Les permis.

25 **M. Souaré.-** Oui.

26 **Me Daele.-** Donc à ce moment-là, en 2000... fin 2005, ils avaient déjà les permis
27 pendant huit ans ?

28 **M. Souaré.-** Oui.

29 **Me Daele.-** Les permis de recherche.

30 **M. Souaré.-** Oui.

31 **Me Daele.-** Combien de travail est-ce que Rio Tinto avait fait après huit ans ?

32 **M. Souaré.-** Combien de travail ? Ils ont fait des travaux de recherche, un rapport avec
33 le département qui avait sa politique.

34 Nous comprenons bien et on en a l'expérience, la promotion d'un projet de cette
35 envergure prend plusieurs années. Nous avons eu, pendant le fer, plus au nord, dans
36 le cadre de la bauxite avec la CBJ. Le projet a été initié en 1963 et la première tonne
37 de bauxite a été exportée 10 ans après. Donc...

38 **Me Daele.-** Mais ça, c'est exporté. Ici, on ne parle même pas d'exporter parce
39 qu'exporter, cela veut dire exploiter. Ici, on parle uniquement d'explorer. C'est encore la
40 phase avant.

41 **M. Souaré.-** Oui, je gagne du temps. Pour exporter, il faut chercher, découvrir,
42 exploiter, exporter. Je résume pour que nous puissions gagner du temps.

43 Donc, nous savions que c'était un processus lent et long. Donc, de ce côté-là,
44 Rio Tinto avait, certes, certaines compréhensions de la part du gouvernement. Mais

1 moi, quand je suis arrivé à la tête du département, en 2005, j'ai pris contact avec
2 Rio Tinto, j'ai essayé de faire un *deadline* pour que la première tonne de fer soit
3 exportée en 2009.

4 **Me Daele.**- Un *deadline* d'exporter en 2009. Ils ont respecté ces deadlines ?

5 **M. Souaré.**- Non, cela n'a pas été respecté.

6 **Me Daele.**- Et quelle était le... Est-ce que le gouvernement était content avec le travail
7 que Rio Tinto avait déjà fait pendant ces huit ans ? Au niveau de progrès...

8 **M. Souaré.**- C'est en dents de scie. C'est en dents de scie. À certaines occasions, bon,
9 c'est... À d'autres, ce n'était pas appréciable. En tout cas, globalement, on peut dire
10 que Rio Tinto n'a pas été... n'a pas donné entière satisfaction au gouvernement et
11 c'est pour cela que je vous ai dit que la mission, c'était d'ouvrir, c'était de recevoir le
12 maximum d'investisseurs possibles.

13 **Me Daele.**- Mais dans le projet Rio Tinto, vous pouvez nous donner un sentiment
14 combien de pour cent ils avaient déjà faits de leur travail de recherche ? Il était au
15 milieu ? On parle de 2006. Vous dites : « Exportation : 2009. » Ils étaient déjà au milieu
16 de leurs recherches ou tout au début ou... ?

17 **M. Souaré.**- Bon, ils n'avaient pas terminé leurs recherches. Je ne peux pas vous
18 donner de pourcentage ici, juste une idée. Ils n'avaient pas terminé les recherches
19 parce que selon la loi minière, quand l'opérateur termine les recherches sur la zone,
20 prépare ce qu'on appelle : « l'étude de faisabilité » sur une cible déterminée par
21 lui-même, sur les parties les plus perspectives, ils retournent dans le portefeuille de
22 l'État, ce qui ne l'intéresse pas à hauteur de 50 %. Donc Rio Tinto n'avait pas atteint
23 cette phase.

24 **Me Daele.**- Est-ce que vous vous souvenez d'une autre visite par hélicoptère dans
25 cette période ?

26 **M. Souaré.**- Une autre visite ?

27 **Me Daele.**- Oui. Fin novembre, juste quelques jours avant la visite avec l'hélicoptère du
28 président ? Cela ne vous dit rien : une autre visite en hélicoptère fin novembre ?

29 Je vais vous aider parce que vous étiez vous-même dans cet hélicoptère.

30 **M. Souaré.**- Oui.

31 **Me Daele.**- Vous avez visité la zone ensemble avec Rio Tinto. Cela vous dit quelque
32 chose ?

33 **M. Souaré.**- Oui, j'ai visité une fois, c'est vrai, avec le ministre de l'Environnement et le
34 ministre de l'Industrie PME. On a visité la zone.

35 **Me Daele.**- Oui, et quel était le but de cette visite ?

36 **M. Souaré.**- C'était... une visite d'abord à Rio Tinto sur le terrain. On est venus par
37 avion à Nzérékoré et puis on a été pris par les hélicos de Rio Tinto.

38 **Me Daele.**- Est-ce que vous pouvez prendre le document n° 6 c'est le document
39 C-166.

40 C'est une lettre... Vous voyez sur la première page une lettre du CPDM, donc de vos
41 services à vous-mêmes, à M. le ministre. C'est vous. Vous connaissez cette lettre ?

42 **M. Souaré.**- Oui, je vois.

43 **Me Daele.**- Mais vous la reconnaissez ?

44 **M. Souaré.**- Oui. Avant de poser votre question, permettez de noter là. Vous avez
45 l'en-tête du CPDM ? Le papier CPDM ?

- 1 **Me Daele.**- Mmm.
- 2 **M. Souaré.**- Voilà, c'est ça. Et ça, c'est le directeur qui a écrit, c'est différent du rapport
3 du directeur adjoint. Vous notez ça, ce que je vous disais tantôt ?
- 4 **Me Daele.**- Je n'ai rien noté, c'est pour le Tribunal.
- 5 **M. Souaré.**- Non, c'est vous qui m'avez posé la question !
- 6 **Me Daele.**- Mais, donc, sur la première... sur la deuxième page, on dit au bout du... Au
7 *top* du document, on dit que c'était une visite le 28 et le 29 novembre.
- 8 Donc, comme j'ai dit, c'était deux, trois jours avant l'autre visite en hélicoptère. Une
9 expédition spéciale qui vous a permis de survoler toute la chaîne du Simandou pour
10 vous rendre compte vous-mêmes des réalités sur le terrain.
- 11 Et puis je descends un peu et, au milieu de ce paragraphe, on dit :
- 12 *« Naturellement, l'occasion vous a été également donnée de savoir avec certitude*
13 *qu'un seul des 15 indices identifiés, à savoir celui du Pic de Fon, a fait l'objet de*
14 *travaux d'exploration systématique ».*
- 15 Donc un des 15 a été exploré ou était en train d'être exploré. Cela veut dire qu'il y a
16 donc 14 dans cette zone-là, la zone de Rio Tinto, où Rio Tinto n'avait même pas
17 commencé, après huit ans, à faire des travaux de recherche.
- 18 Est-ce que ce qui est mis ici, dans cette lettre, ça correspond à votre souvenir ?
- 19 **M. Souaré.**- À quoi ?
- 20 **Me Daele.**- À vos souvenirs de ces visites. Un des 15 ?
- 21 **M. Souaré.**- Bon, je le note comme ça : c'est le directeur du CPDM qui parle, hein.
22 Même si la lettre n'est pas signée, on le note comme ça. Mais la lettre elle-même dit
23 que ce point a révélé l'existence de 1,2 milliard de tonnes de réserves.
- 24 **Me Daele.**- Mais ils avaient reçu quatre zones. Dans ces quatre zones, il y avait...
- 25 **M. Souaré.**- Quatorze ? Quatre. Quatre zones, oui.
- 26 **Me Daele.**- Quatre zones. Quatre blocs. Dans ces quatre zones, il y avait quand même
27 15 indices identifiés et, de ces indices, ils n'avaient qu'exploré une.
- 28 Donc les 14 autres, elles étaient en train de geler...
- 29 **M. Souaré.**- Et le plus difficile quand même. Le Pic de Fon. Le plus élevé.
- 30 **Me Daele.**- Ça, c'est le plus difficile ?
- 31 **M. Souaré.**- Oui.
- 32 **Me Daele.**- Pourquoi ils ont commencé avec le plus difficile ?
- 33 **M. Souaré.**- Le relief. Bon, c'est le plus difficile et le plus riche.
- 34 **Me Daele.**- Ah !
- 35 **M. Souaré.**- Mais aussi le plus riche.
- 36 **Me Daele.**- Ok. Mais donc, quand vous avez vu ça, qu'ils n'avaient pas fait... en fait,
37 pas fait grand-chose sur la montagne, ça n'explique pas pourquoi le gouvernement
38 était désireux d'avoir d'autres promoteurs sur le mont Simandou ou dans la
39 région Simandou pour quand même faire de l'exploration.
- 40 **M. Souaré.**- Non, le gouvernement était désireux, mais il est lié par la loi minière.
41 Quand vous avez accordé une concession, vous êtes obligé d'attendre la rétrocession
42 pour attribuer à un autre, quelle que soit votre volonté.

1 Vous pouvez mettre des pressions sur Rio Tinto pour qu'il avance, ce que j'ai fait
2 d'ailleurs, mettre une *deadline* et prendre toutes les contraintes en charge.

3 **Me Daele.**- Au niveau des rétrocessions, est-ce que Rio Tinto avait rétrocédé les
4 zones en conformité de la loi ?

5 **M. Souaré.**- Non, je vous ai dit que Rio Tinto n'avait pas atteint ce stade. Et ça a été...

6 **Me Daele.**- Non, non, non. La rétrocession.

7 **M. Souaré.**- Oui.

8 **Me Daele.**- Est-ce que, avant... Parce que les permis sont donnés pour trois ans,
9 donc 1997 jusqu'à 2000. En 2000, il faut une rétrocession. Est-ce que, en 2000, ils ont
10 rétrocédé 50 % des zones ?

11 **M. Souaré.**- Ils n'ont jamais rétrocédé.

12 **Me Daele.**- Et c'était en violation de la loi minière ?

13 **M. Souaré.**- On peut le percevoir comme ça tout en...

14 **Me Daele.**- Mais la loi est claire quand même.

15 **M. Souaré.**- La loi est claire. La loi est claire.

16 **Me Daele.**- Donc ?

17 **M. Souaré.**- Mais, pour votre information, il faut savoir qu'il y a la loi minière et, sur la
18 base de la loi minière, l'État et le promoteur négocient et s'entendent sur des principes
19 d'exécution et tout cela s'appelle la « convention minière ». La convention minière peut,
20 en fonction des circonstances, interpréter, d'une manière ou d'une autre, la loi minière
21 dans l'intérêt de l'État.

22 **Me Daele.**- Donc vous dites que ce n'était pas tout à fait clair si la loi minière avait été
23 violée. C'était une question d'interprétation.

24 **M. Souaré.**- Non, je veux vous dire que, même si la loi a été violée, cela n'a pas été à
25 l'insu de l'État, à l'indifférence de l'État.

26 L'État a dû appeler Rio Tinto pour dire : « Attention, voilà, voilà, voilà ». Vous savez,
27 quand vous signez un partenariat qui implique des milliards de tonnes de réserves,
28 avec des milliards de dollars d'investissements, si la loi est violée, ce n'est pas, en se
29 levant de but en blanc, dire : « Bon, la loi est violée, tac, vous arrêtez ». Il y a des con...
30 Il y a la manière.

31 C'est toujours le partenariat où vous venez autour de la table, où vous faites le constat,
32 chacun reconnaît ses torts et on privilégie l'esprit de partenariat pour avancer.

33 **Me Daele.**- Je crois, au niveau du temps, peut-être je vais m'arrêter ici, prendre une
34 petite pause.

35 **Mme la Présidente.**- Oui, je pense que ce serait un bon moment pour prendre une
36 pause.

37 Prenons 15 minutes de pause.

38 Monsieur le Premier ministre, je dois vous demander de ne pas parler à quiconque des
39 faits du litige pendant la pause et la meilleure manière de respecter cela est de ne pas
40 parler du tout pendant la pause.

41 **M. Souaré.**- Bien compris et promis.

42 **Mme la Présidente.**- Merci. Merci. À tout à l'heure.

43 *(Suspendue à 11 heures 36, l'audience est reprise à 11 heures 56.)*

1 **Mme la Présidente.**- Nous sommes prêts à reprendre ?

2 **M. Souaré.**- Oui.

3 **Me Daele.**- Merci.

4 Je voudrais juste encore poser une question en ce qui concerne cette réunion. Votre
5 réunion avec Mamadie Touré et BSGR. Donc c'est la... Nous étions sur le
6 paragraphe 17-18.

7 Je veux juste remarquer que vous savez que Mamadie Touré a fait une déclaration aux
8 États-Unis, les autorités américaines. Cette déclaration est, je dirais soi-disant l'histoire
9 racontée par Mme Touré.

10 Est-ce que vous savez que Mamadie Touré elle-même ne fait pas référence à cette
11 réunion-là dans sa déclaration détaillée ? Vous pouvez trouver la déclaration sous le
12 n° 48. Je ne vous demande pas de lire toute la déclaration, mais je vous ai indiqué
13 seulement... Je vous indique seulement que dans cette déclaration où elle fait
14 référence à d'autres réunions, elle ne parle pas du tout de cette réunion dont vous
15 parlez dans les paragraphes 17 et 18.

16 **Mme la Présidente.**- Maître Daele, quelle est la question ? Parce qu'on ne peut pas
17 s'attendre à ce que M. le ministre lise l'ensemble de la déclaration.

18 **Me Daele.**- La question, est-ce que si cela ne vous semble pas un peu bizarre
19 qu'elle-même ne fait pas référence à une réunion que vous dites que vous avez eue
20 avec elle ?

21 **M. Souaré.**- Cela ne me semble pas bizarre, cela peut arriver pour plusieurs raisons.
22 Prenons les raisons de bonne foi. Connaissant le niveau intellectuel que je veux dire,
23 avec tout le respect que j'ai pour l'épouse de mon patron, connaissant son niveau
24 intellectuel, je me dis qu'elle peut bien passer outre d'évoquer certaines réunions.

25 **Me Daele.**- Je ne veux pas être impoli, mais est-ce que cela veut dire que vous
26 considérez le niveau intellectuel pas très élevé de Mamadie Touré ?

27 **M. Souaré.**- Avec tout le respect, ce n'est pas élevé. Je l'ai dit quelque part dans une
28 de mes notes. Le niveau franchement n'est pas élevé.

29 **Me Daele.**- Est-ce que vous croyez qu'elle était capable de par exemple discuter des
30 sujets politiques par exemple avec le président ou avec d'autres ministres ?

31 **M. Souaré.**- Sujets politiques, j'en doute. Je ne pense pas que cela soit la meilleure
32 personne pour parler politique. Sujet économique et intérêt immédiat, oui, mais
33 politique, je ne crois pas.

34 **Me Daele.**- Donc à la fin de cette réunion, je suis au paragraphe 19, où vous avez dit à
35 BSGR qu'oui, évidemment, vous pouvez demander des permis de recherche pour des
36 zones qui ne sont pas encore octroyées à des autres. Et donc vous les avez dirigés
37 vers les services techniques du CPDM.

38 **M. Souaré.**- Oui.

39 **Me Daele.**- Vous pouvez décrire la fonction du service CPDM ? Quelles sont les
40 responsabilités du CPDM dans le cadre des permis de recherche ?

41 **M. Souaré.**- C'est de tenir ce qu'on appelle le cadastre minier, recevoir les promoteurs
42 et leur donner des conseils par rapport à ce qu'ils souhaitent faire ou ce qu'ils veulent
43 faire, les orienter dans des zones intéressantes pour l'objet de leur préoccupation.

44 C'est un service de facilitation de l'investissement minier. Facilitations techniques.

45 **Me Daele.**- Est ce qu'il investiguait aussi les qualités, les compétences du promoteur
46 minier ?

- 1 **M. Souaré.-** Oui, bien sûr. Il a pour vocation bien entendu d'essayer de faire une fiche
2 d'identification du promoteur, savoir qui il est, quelle est sa tradition, sa surface
3 financière, ces compétences techniques puisque... Pour ne pas faire une aventure
4 avec un illustre inconnu.
- 5 **Me Daele.-** Et à la fin de ce travail, le CPDM fait une recommandation au ministre des
6 Mines.
- 7 **M. Souaré.-** Tout à fait.
- 8 **Me Daele.-** Et la recommandation est soit positive, ou négative.
- 9 **M. Souaré.-** Oui, généralement positive. C'est une sorte de filtre aussi. Quand c'est
10 totalement négatif, ils ne s'encombrent pas de remonter au ministre le rejet.
- 11 **Me Daele.-** Est ce que le CPDM est un service je dirais indépendant, objectif ?
- 12 **M. Souaré.-** Indépendant, dans quel sens ?
- 13 **Me Daele.-** Indépendant du président ?
- 14 **M. Souaré.-** C'est un service qui relève du ministre des mines, il relève...
- 15 **Me Daele.-** Mais est-ce qu'il travaille sur les dossiers d'une manière indépendante ou
16 est-ce qu'il reçoit aussi des directions ?
- 17 **M. Souaré.-** Il est supposé l'être.
- 18 Il est supposé être indépendant.
- 19 **Me Daele.-** Est ce qu'ils l'ont été ?
- 20 **M. Souaré.-** Il faut l'apprécier sur pièce et sur place.
- 21 **Me Daele.-** Dans le dossier BSGR, ils l'ont été selon vous ?
- 22 **M. Souaré.-** Selon moi, je me pose des questions quand par exemple, le directeur
23 adjoint fait un rapport tel que celui qu'on a vu. Il s'improvise chef d'une mission où sa
24 compétence n'est pas entière. Je me dis que certainement il y a eu des accointances.
25 De quelle nature ? Je ne saurais le préciser.
- 26 **Me Daele.-** Mais vous avez quand même confirmé dans d'autres déclarations que
27 selon vous, le processus devant le CPDM, que le CPDM a scrupuleusement suivi la
28 procédure ?
- 29 **M. Souaré.-** Pour ce qui est des permis octroyés.
- 30 **Me Daele.-** On parle des permis du nord et du sud ?
- 31 **M. Souaré.-** Du nord en dehors de Simandou, la procédure a été respectée et j'y ai
32 personnellement veillé parce que je savais déjà ce qui était autour de tout cela.
- 33 **Me Daele.-** Mais vous n'avez pas de connaissance que le CPDM ou les membres du
34 CPDM ont été influencés par le président ?
- 35 **M. Souaré.-** Pour ces permis-là ?
- 36 **Me Daele.-** Oui, pour ces deux permis-là.
- 37 **M. Souaré.-** Pour ces deux permis, je pense que ces deux permis, ce n'est pas le
38 président, c'est moi. En fait, c'est pour échapper à la pression présidentielle tout en
39 essayant de respecter sa volonté que j'ai demandé à mes services de trouver des
40 zones. Ils l'ont fait.
- 41 **Me Daele.-** Vous avez mis des pressions pour qu'ils donnent une recommandation
42 positive ?
- 43 **M. Souaré.-** Non.

- 1 **Me Daele.**- C'était un travail fait par le CPDM je dirais indépendant sur base du
2 dossier ?
- 3 **M. Souaré.**- C'est un travail fait par le CPDM sur instruction de la hiérarchie. La
4 hiérarchie, c'est moi, ici.
- 5 **Me Daele.**- Quelles instructions avez-vous données au CPDM ?
- 6 **M. Souaré.**- Trouver des espaces non occupés, perspectifs pour BSGR pourvu que
7 nous ne touchions pas au Simandou central.
- 8 **Me Daele.**- C'est conforme à la loi que vous donniez des directives au CPDM ?
- 9 **M. Souaré.**- Monsieur, quand vous avez une instruction présidentielle, vous donnez...
10 Vous essayez de l'appliquer en respectant la loi. Je pense que ce n'était pas... Cela ne
11 se passe pas normalement comme cela. L'instruction ne devrait pas venir du ministre,
12 mais pour sauver la loi minière par rapport au Simandou, c'était nécessaire de
13 procéder de la sorte.
- 14 **Me Daele.**- Mais c'est quand même contradictoire que d'un côté, vous dites que la
15 procédure a été scrupuleusement suivie et respectée, et d'un autre côté, vous
16 dites : « Moi, j'ai donné des instructions anormales parce que je devais faire... »
- 17 **M. Souaré.**- Non, pas des instructions anormales, pas des instructions anormales. Ce
18 sont des instructions pour respecter la normalité et respecter la loi minière. C'est cela.
- 19 **Mme la Présidente.**- Je veux juste demande une précision ici. Le CPDM est sous
20 votre autorité ?
- 21 **M. Souaré.**- Oui, Madame.
- 22 **Mme la Présidente.**- Donc vous avez un pouvoir d'instruction face au CPDM ?
- 23 **M. Souaré.**- Oui.
- 24 **Mme la Présidente.**- Merci.
- 25 **M. Souaré.**- Comme tous les services relevant du ministère.
- 26 **Me Daele.**- Est-ce que les zones que BSGR a reçues, est-ce que c'était connu dans le
27 ministère des Mines qu'il y avait des réserves de fer là ? C'étaient des zones je dirais
28 connues ou est-ce que c'était inconnu ce qui se trouvait là ?
- 29 **M. Souaré.**- Dans le jargon maison, on dit que c'étaient des zones perspectives.
30 Censées contenir. De quelle quantité ? Quelle qualité ? C'est la recherche qui doit le
31 confirmer.
- 32 **Me Daele.**- Est ce qu'il y avait d'autres promoteurs qui étaient intéressés dans ces
33 zones-là ?
- 34 **M. Souaré.**- À l'époque, non. C'est pourquoi elles étaient... En tout cas, elles n'étaient
35 pas attribuées.
- 36 **Me Daele.**- Donc au moment où le pays veut bien attirer des investisseurs et qu'il y a
37 des zones qui ne sont pas encore explorées et qu'il n'y a pas d'autres promoteurs qui
38 ont exprimé un intérêt dans ces zones-là, est-ce que cela n'est pas conforme aux
39 politiques du gouvernement de promouvoir des investissements s'il y a un promoteur
40 qui dit : « Moi je veux bien investir dans ces zones », qu'ils ont reçu des permis ?
- 41 **M. Souaré.**- Oui, c'est conforme, sauf que le promoteur en question n'a pas
42 commencé par là-bas. C'est par défaut qu'il s'est retrouvé là-bas. Il voulait le
43 Simandou. C'est ça, la nuance.
- 44 **Me Daele.**- Pour vous, le Simandou, c'est les blocs 1 jusqu'à 4 ?
- 45 **M. Souaré.**- 1, 2, 3, 4.

- 1 **Me Daele.**- Parce que les permis que BSGR a reçus, c'est aussi Simandou ?
- 2 **M. Souaré.**- Oui.
- 3 **Me Daele.**- Simandou Nord et Sud.
- 4 **M. Souaré.**- Oui. Au Nord du Simandou et au Sud du mont Simandou. C'est dans la
5 zone, dans la région du Simandou, mais au Nord et au Sud, à l'exception du Simandou
6 central.
- 7 **Me Daele.**- Est-ce que vous pouvez regarder au document qui se trouve sous le
8 n° 58 ?
- 9 **M. Souaré.**- Oui.
- 10 **Me Daele.**- 58. C'est le document C-248. C'est une interview que vous avez donnée en
11 avril, je crois, 2014. Vous vous souvenez de cette interview ?
- 12 **M. Souaré.**- Oui.
- 13 **Me Daele.**- À la, je crois, deuxième page, je veux vous montrer... Il y a un... Je vais
14 voir comment c'est présenté. Donc, d'abord, vous avez le document en anglais
15 quelque part et puis, la troisième ou quatrième page, il y a l'original en français. Donc,
16 la première page de l'article en français, puis la deuxième page, le premier
17 paragraphe. Le paragraphe commence :
- 18 « *D'abord, sur l'affaire BSGR* ».
- 19 Vous voyez ça ?
- 20 **M. Souaré.**- Oui.
- 21 **Me Daele.**- Donc, la deuxième ligne dit :
- 22 « *Cette société a demandé et obtenu, dans la totale régularité et en conformité avec la*
23 *loi minière en vigueur, les deux permis* ».
- 24 Ce sont vos mots ?
- 25 **M. Souaré.**- Absolument.
- 26 **Me Daele.**- Donc, vous confirmez ici que l'octroi de ces permis était tout à fait
27 régulier ?
- 28 **M. Souaré.**- Oui, mais j'aimerais bien que, quand nous citons un document, qu'on le
29 replace dans son contexte. Pourquoi ce commentaire ? C'était pas une interview,
30 c'était un commentaire. Pourquoi ce commentaire ? Ça, c'est important.
- 31 J'ai fait ce commentaire. C'est un commentaire réponse à une insinuation de mon
32 prédécesseur, le Premier ministre Lasana Kouyaté, qui, à travers le Net, aurait insinué
33 qu'il a été limogé parce qu'il a refusé de donner les blocs 1 et 2 à BSGR, et que le
34 Premier ministre Souaré a été nommé certainement pour donner à BSGR. La preuve,
35 c'est que, aux environs du 20, 22, 23 mai – je ne me rappelle plus – il y a eu... Le
36 Premier ministre Souaré a écrit une lettre pour retirer ces blocs à Rio Tinto. Donc, j'ai
37 précisé, dans ce commentaire à mon prédécesseur, que les lettres dont il s'agit
38 existent bel et bien, mais c'est de la présidence de la République. C'est le ministre
39 secrétaire général qui a profité de la sortie de l'ancien Premier ministre, la non-prise de
40 fonction du second, pour écrire des lettres et pour retirer les blocs 1 et 2 à Rio Tinto.
- 41 Donc, je disais, ce commentaire, c'était pour dire à mon prédécesseur qu'il se trompait.
42 Le Premier ministre Souaré n'était pas concerné à l'époque pour les blocs 1 et 2 retirés
43 de Rio Tinto. Par contre, il – le Premier ministre Souaré – reconnaît avoir donné des
44 permis à BSGR au nord et au sud du Simandou. C'est cela, l'esprit et la lettre de ce
45 commentaire.

- 1 **Me Daele.**- Nous parlerons de votre période en tant que Premier ministre après.
 2 Maintenant, on se concentre sur vos actions en tant que ministre des Mines. Donc, je
 3 veux juste...
- 4 **M. Souaré.**- Ce papier, c'est après ministre des Mines, après Premier ministre.
- 5 **Me Daele.**- Oui, oui.
- 6 **M. Souaré.**- Parce que je relate ça, c'est pour le contexte.
- 7 **Me Daele.**- Vous dites quand même, ce sont vos mots, dans ce document, que même
 8 s'il y a eu des problèmes avec M. Kouyaté sur les blocs 1 et 2, ici, ce paragraphe que
 9 je viens de vous lire, a à voir avec...
- 10 **M. Souaré.**- Absolument. Je l'assume. Je l'assume pour la zone nord et zone sud.
- 11 **Me Daele.**- Oui, c'est de ça qu'on parle maintenant. Oui.
- 12 Donc, BSGR a reçu de vous les deux permis, je crois, le 6 février 2006.
- 13 Je vais changer un peu de sujet parce que je suis maintenant dans le paragraphe 1-3
 14 de votre témoignage et on parle maintenant du protocole d'accord.
- 15 Sur les discussions, vous dites : « Les discussions sur le protocole d'accord se sont
 16 tenues en parallèle avec, je dirai, les discussions sur les permis pour le Nord et le Sud
 17 ». Est-ce que je peux vous montrer... ? Malheureusement, ce n'est pas dans le *bundle*
 18 devant vous, donc je voudrais bien le montrer sur l'écran, la lettre. Je me trompe. Le
 19 document se trouve quand même dans le *bundle*. Désolé.
- 20 Le n° 5. Le document, c'est le n° R-173. C'est une lettre de BSGR à vous, datée du
 21 24 novembre 2005, et c'est... Donc, la première page, vous avez la lettre, et puis, en
 22 annexe, vous avez un projet et, au-dessus de cette page, on dit :
- 23 « *Deuxième projet : novembre 2005, pour discussion seulement* ».
- 24 Vous voyez ça, sur la deuxième page, dans le coin, « *Deuxième projet* » ?
- 25 **M. Souaré.**- Oui.
- 26 **Me Daele.**- Donc, c'est une lettre du 24 novembre 2005 adressée à vous par BSGR,
 27 contenant un deuxième projet. Est-ce que... Je reviens un peu sur notre discussion ce
 28 matin. Est-ce qu'à nouveau, ce document ne démontre pas que le BSGR était en
 29 discussion avec vous avant qu'ils étaient en train de discuter avec le président, parce
 30 que c'est une lettre du 24 novembre ? C'est quand même, si nous suivons votre
 31 chronologie, une semaine avant votre réunion avec le président, où vous avez parlé de
 32 BSGR pour la première fois. Mais, apparemment, ici, il y a quand même une lettre du
 33 24 novembre, où on parle déjà d'un deuxième projet.
- 34 **M. Souaré.**- Oui, deuxième projet. Peut-être avec les services, mais pas moi.
- 35 **Me Daele.**- Mais c'était quand même adressé à vous personnellement.
- 36 **M. Souaré.**- Oui, ce document-là, mais pas le premier projet.
- 37 **Me Daele.**- Oui. Vous ne niez pas qu'au moins, vous avez reçu le deuxième projet,
 38 alors, le 24 novembre ? Vous reconnaissez pas...
- 39 **M. Souaré.**- Bon. Ce que je sais aujourd'hui, que je puisse vous dire, c'est deux
 40 choses. La première, c'est tout ça s'est déroulé presque en même temps. C'est une
 41 période resserrée dans le temps. Le tout, tout ce dont on parle, ça, je peux le confirmer
 42 sans pouvoir vous donner les dates exactes, mais vous me le tolérerez compte tenu du
 43 temps. Ça fait plus d'une décennie. Et, deuxièmement, compte tenu du fait que ça
 44 n'était pas un sujet particulier à l'époque. C'était vraiment un promoteur comme les
 45 autres.

- 1 Deuxième chose, c'est que j'ai, effectivement, négocié et signé un protocole d'accord
2 avec BSGR. C'est ça. Mais, tous ces documents-là montrent que BSGR avait des
3 velléités sur l'ensemble de Simandou, ce qui provoquait une ambiguïté, un quiproquo
4 entre BSGR et mes services. BSGR vous parle de Simandou, y compris le mont
5 Simandou, dans les projets, et, au final, on a rectifié pour : le protocole visait les zones
6 hors Simandou et, pour échapper à la pression présidentielle, on a promis, dans le
7 protocole, à BSGR, d'être la première société à consulter en cas de rétrocession des
8 blocs 1 et 2.
- 9 **Me Daele.**- Est-ce que je peux parler de cette lettre, s'il vous plaît ?
- 10 **M. Souaré.**- Oui.
- 11 **Me Daele.**- Parce que vous dites que, pour vous, BSGR était un promoteur comme un
12 autre.
- 13 **M. Souaré.**- Oui.
- 14 **Me Daele.**- Est-ce que ça arrive souvent qu'un promoteur, par exemple, propose
15 d'établir une société avec le gouvernement et qu'il donne 15 % d'actions au
16 gouvernement dans le secteur minier ?
- 17 **M. Souaré.**- Ça, c'est la loi minière. C'est pas BSGR.
- 18 **Me Daele.**- Oui, mais concernant le fer aussi ?
- 19 **M. Souaré.**- Le fer.
- 20 **Me Daele.**- Le fer.
- 21 **M. Souaré.**- Oui. Le taux de participation de l'État est défini dans la loi minière.
- 22 **Me Daele.**- Oui. Et il n'y a pas de différence entre les différents minerais ?
- 23 **M. Souaré.**- Et si, il y a la différence : l'or, le fer et tout ça.
- 24 **Me Daele.**- Mais, dans le fer, aussi, c'était dans la loi que le gouvernement a droit, ou
25 nous parlons du Code de 1995 ? On ne parle pas du Code de 2011, pour être clair.
- 26 **M. Souaré.**- Et la participation de l'État, sans numéraire ou avec numéraire, tout ça,
27 c'est défini dans le Code minier. Et donc, c'est une interprétation du Code.
- 28 **Me Daele.**- Une interprétation.
- 29 **M. Souaré.**- Oui, légale, c'est-à-dire une application du Code. Application même, je
30 veux dire.
- 31 **Me Daele.**- OK.
- 32 Et est-ce que cette sorte d'accord, un protocole d'accord, ça, c'était normal, habituel ?
- 33 **M. Souaré.**- Inhabituel.
- 34 **Me Daele.**- Inhabituel.
- 35 **M. Souaré.**- Oui.
- 36 **Me Daele.**- Mais, quand même, vous dites que BSGR était un promoteur comme un
37 autre.
- 38 **M. Souaré.**- Au départ, oui.
- 39 **Me Daele.**- On parle, ici, du 24 novembre. Ça, c'est quand même au départ.
- 40 **M. Souaré.**- C'est au départ. Au départ, c'est un promoteur qui vient avec ses
41 couleurs, sa marque, ses intentions, ses propositions, ses méthodes, et tout ça. Tous
42 les promoteurs ne viennent pas de la même manière. Ils n'ont pas les mêmes

1 propositions, ils n'ont pas les mêmes intérêts à faire miroiter pour le gouvernement
2 pour faire affaire.

3 BSGR est venu vraiment de manière très séduisante, nous disant avoir la capacité
4 financière, pouvoir mobiliser les techniciens et donc, assurer le développement de
5 plusieurs projets miniers. Cela séduit n'importe quel ministre des Mines.

6 **Me Daele.**- Est-ce que vous pouvez montrer sur l'écran, c'est le Code minier 1995,
7 c'est la Pièce CL-1 ? Vous voyez l'article 167(2) ?

8 **M. Souaré.**- Oui.

9 **Me Daele.**- Cela concerne le minerai de fer.

10 **M. Souaré.**- M-hm, m-hm. Bauxite, hydrocarbures... M-hm, m-hm.

11 **Me Daele.**- Ça, c'est la loi 1995. L'État ne prend pas de participation gratuite. Donc, il
12 n'y a pas les 15 %, là.

13 Vous dites que la loi, ce n'était pas quelque chose d'extraordinaire, c'était prévu par la
14 loi. Ça, c'est la loi. Donc, comment vous réconciliez ce que vous avez dit et le texte de
15 la loi ?

16 **M. Souaré.**- C'est ce que je vous dis. J'ai dit que la participation de l'État est
17 réglementée par la loi minière, en fonction de la substance.

18 **Me Daele.**- OK.

19 **M. Souaré.**- Avec ou sans numéraire, c'est réglementé par la loi.

20 **Me Daele.**- Mais vous ne voyez pas les 15 %, là ? Ce n'est pas prévu dans la loi, la
21 participation. Parce que vous avez juste dit que c'est prévu dans la loi que l'État obtient
22 15 %, et j'ai demandé : « Aussi dans les projets miniers de fer ? », et vous avez dit :
23 « Oui, et aussi dans toutes les autres substances. » Ou est-ce que je vous ai
24 mécompris ?

25 **M. Souaré.**- Je vous ai dit que ça varie en fonction des substances.

26 **Me Daele.**- OK.

27 **M. Souaré.**- Voilà.

28 **Me Daele.**- C'est juste parce que je veux vérifier votre déclaration que BSGR était un
29 promoteur comme un autre.

30 **M. Souaré.**- Ça, vous pouvez me le concéder : à l'entrée, tout le monde se vaut ; c'est
31 à la pratique que nous pouvons différencier les promoteurs. Sinon, chacun vient avec
32 des belles idées, des propositions attrayantes et tout. C'est ce que je veux vous dire.

33 **Me Daele.**- J'ai trop de papiers.

34 Donc ça, c'était la lettre du 24 novembre 2005. Dans votre déclaration, je crois, il y a
35 aussi... Vous pouvez prendre votre déclaration ?

36 Je crois, vous avez annexé, dans votre déclaration, une autre lettre de BSGR. Donc,
37 c'est le document...

38 Excusez-moi, Madame la Présidente. Où est la lettre du 6 Janvier ?

39 **Mme la Présidente.**- Nous vous suggérons C-208.

40 **Me Daele.**- Parfait.

41 Vous pouvez prendre le document sous le n° 10, s'il vous plaît ?

42 Là, à nouveau, vous voyez une lettre du 10 janvier 2006... 6 janvier 2006. Vous
43 reconnaissez cette lettre ?

- 1 **M. Souaré.**- Oui.
- 2 **Me Daele.**- Est-ce que vous pouvez tourner, vous pouvez aller jusqu'à la page 9 ?
3 C'est la toute dernière page.
- 4 Vous voyez là les coordonnées des zones sur lesquelles le protocole d'accord
5 s'appliquait. Vous avez d'abord les coordonnées, vous voyez des chiffres, et si vous
6 tournez la page, vous voyez les zones sur une carte.
- 7 Est-ce que vous pouvez confirmer que ce sont quand même les zones qu'on connaît
8 comme le Simandou Nord et le Simandou Sud, et donc pas les blocs 1 jusqu'à 4 de
9 Rio Tinto ?
- 10 **M. Souaré.**- Bon, je ne peux rien confirmer par rapport aux chiffres, ici, parce que je
11 n'ai pas toutes les cartes, toutes les coordonnées (latitudes, longitudes) pour les blocs.
- 12 **Me Daele.**- Mais vous voyez quand même la carte. Est-ce que la carte...
- 13 **M. Souaré.**- Oui, je ne fais pas de l'à peu près.
- 14 **Me Daele.**- Non, non, mais ce n'est pas à peu près : on voit les coordonnées.
- 15 **M. Souaré.**- Je vois la carte, les coordonnées qui sont là, mais je n'ai pas les
16 coordonnées des blocs 1, 2, 3 et 4. Si je me prononce, c'est de l'à peu près.
- 17 **Me Daele.**- Mais vous vous souvenez si, à l'époque...
- 18 **M. Souaré.**- Pas du tout.
- 19 **Me Daele.**- 1 ou 4 sont peut-être au milieu de A, B et C, dans la zone, là, au milieu ?
- 20 **M. Souaré.**- Quoi ?
- 21 **Me Daele.**- Vous voyez, au bout de la page, on a un carré avec une lettre A. Et en bas,
22 nous avons deux autres cadres avec une lettre B et C.
- 23 Est-ce que les zones 1 jusqu'à 4...
- 24 **M. Souaré.**- Oui, mais est-ce que...
- 25 **Me Daele.**- Je peux demander ma question ? Est-ce que les blocs 1 à 4 de Rio Tinto,
26 de vos souvenirs, est-ce qu'ils se trouvaient entre le carré A et les carrés B et C, ou
27 est-ce que les carrés A, B et C couvraient les zones 1 jusqu'à 4 ?
- 28 **M. Souaré.**- Monsieur, les blocs sont ce qu'ils sont, avec leurs coordonnées. Je
29 souhaite que notre discussion porte sur le protocole d'accord signé, et l'esprit du texte
30 indique bien la cible visée par les signataires.
- 31 Les annexes, bon... Les coordonnées sont figées. Les coordonnées sont les
32 coordonnées.
- 33 **Me Daele.**- Si nous regardons l'accord qui a été signé, du 20 février 2006... C'est le
34 document n° 13, c'est le n° C-9, et peut-être que je vais vous demander de laisser la
35 page, la carte sous le n° 10, encore ouverte, si c'est possible, et vous comparez la
36 carte de 10 avec la carte dans le n° 13.
- 37 **Mme la Présidente.**- Il me semble quand même assez difficile de comparer des
38 coordonnées sur des cartes où les coordonnées n'apparaissent pas. On n'a pas les
39 longitudes et les latitudes qui apparaissent sur la carte, et on ne sait pas si... On n'a
40 pas moyen de vérifier ces coordonnées-là, n'est-ce pas ? Il me semble que c'est ce
41 que M. le ministre a dit, il y a un moment. Ça me semble difficile. Il faut la carte avec
42 les longitudes/latitudes pour...
- 43 **M. Souaré.**- Deuxième chose, si vous permettez, messieurs...

- 1 **Mme la Présidente.**- Non, nous n'avons pas, sur la carte, l'indication de ce qui
2 correspond à quoi. On a affixé sur la carte les coordonnées. Alors est-ce que ça, c'est
3 les bonnes ? Ce serait la première question. Puis ensuite, comment est-ce qu'on vérifie
4 que le cadre est reporté au bon endroit ?
- 5 **Me Daele.**- J'ai interrogé M. Souaré, d'abord, sur la proposition du 6 janvier. OK ? Ça,
6 c'est le document n° 10.
- 7 Ça, c'est le projet proposé par BSGR.
- 8 Vous voyez, à la dernière page, il y a une carte.
- 9 **Mme la Présidente.**- Non, non, mais j'ai parfaitement compris les deux cartes sur le
10 *tab* 10 et le *tab* 13. La difficulté, pour moi, sur les deux cartes, est la même, c'est que je
11 n'ai pas d'indication sur la carte elle-même. Donc, je ne peux pas savoir si les carrés
12 sont reportés au bon endroit.
- 13 **Me Daele.**- Il y a quand même les coordonnées à côté du carré.
- 14 **Mme la Présidente.**- Oui, qui sont écrites, qui sont ajoutées sur la carte. La carte
15 elle-même ne me les donne pas.
- 16 On a le témoin qui peut très bien répondre à cette question.
- 17 **M. Souaré.**- En plus, ce que je veux vous dire, cet exercice que vous demandez est
18 difficile parce que justement, nous n'avons pas les cartes. Nous avons juste un
19 schéma, un schéma que l'on peut faire comme ça au tableau, et on met, à côté, des
20 coordonnées. Ça, c'est un.
- 21 Deuxièmement, ce sont des documents joints non paraphés. À mes yeux, ces cartes et
22 chiffres n'ont aucune valeur significative dans ce que nous sommes en train de faire.
23 Vous pouvez vous en passer littéralement et lire le contenu du protocole d'accord.
- 24 **Me Daele.**- Mais la carte est une annexe...
- 25 **M. Souaré.**- C'est dit « annexe »...
- 26 **Me Daele.**- ...Au contrat signé. Vous m'avez dit : « Ah, mais il faut aller voir le
27 document qui a été signé. »
- 28 **M. Souaré.**- Oui.
- 29 **Me Daele.**- Dans le document 13, l'accord signé, c'est l'accord du 20 février 2006. À la
30 dernière page...
- 31 **M. Souaré.**- Quand on signe...
- 32 **Me Daele.**- Est-ce que vous pouvez me laisser terminer, s'il vous plaît ? La dernière
33 page, c'est : « Annexe 2 : plan de la zone de recherche. » C'est la page 11.
- 34 Il faut tourner la page, Madame la Présidente. Voilà.
- 35 Vous voyez, page 11, on dit : « Annexe 2 : plan de la zone de recherche », et vous
36 voyez donc une carte avec des coordonnées.
- 37 **Mme la Présidente.**- Ce qui me semblait plus intéressant, c'était la page précédente,
38 en réalité.
- 39 **Me Daele.**- C'est à vous de décider, mais quand même, l'annexe 2 de cet accord
40 prévoit : « Plan de la zone de recherche », une carte avec les coordonnées.
- 41 **M. Souaré.**- Vous avez fini ?
- 42 **Me Daele.**- Et la question... Je n'ai même pas encore posé la question. La question
43 est : si la carte qui se trouve sous le *tab* 13, donc la carte annexée au contrat signé le
44 20 février, si cette carte et les coordonnées sont les mêmes que dans le document

1 n° 10 et la carte qui est annexée au projet du 6 janvier, si vous comparez ces deux
2 cartes, le document du 6, c'est la proposition de BSGR, et la Pièce 13, c'est le contrat
3 signé, et je vous dis que les cartes sont identiques, et les coordonnées, quand vous
4 voyez les cartes, sont identiques.

5 Quand vous comparez tous les chiffres, donc, le protocole d'accord qui a été signé
6 finalement, le 20 février, au niveau des zones, est le même que le projet que BSGR a
7 proposé, à vous, le 6 janvier.

8 **M. Souaré.-** Monsieur, s'il vous plaît, vous avez fini ?

9 **Me Daele.-** Oui.

10 **M. Souaré.-** Merci. N'allez pas vite en besogne en concluant que c'est le même. Je
11 vous ai dit tantôt que moi, je n'accorde pas d'importance à ces deux documents.
12 Pourquoi ? Parce qu'ils ne sont pas paraphés. Ils ne sont pas paraphés ! Qu'est-ce qui
13 me dit que ce ne sont pas les mêmes documents qui ont été ajoutés ? Vous savez très
14 bien que quand on signe un contrat, toutes les pages sont paraphées, y compris les
15 annexes. Vous ne verrez de paraphe ni dans l'un ni dans l'autre. C'est pourquoi je vous
16 demande de comparer les termes du projet de protocole aux termes du protocole
17 signé. C'est là qu'il y a la signification, c'est ce qui engage les deux Parties : quand
18 c'est paraphé et signé en bonne et due forme. Laissez ces schémas ! Ça, ce n'est pas
19 des cartes, c'est des schémas annexés, non paraphés, qui n'ont aucune valeur à mes
20 yeux aujourd'hui.

21 **Me Daele.-** Mais, par exemple, page 3 du Protocole, page 3.

22 **M. Souaré.-** Oui.

23 **Me Daele.-** Là, il y a des signatures et des paragraphes. Et là, dans cette page, il y a
24 quand même une référence à annexe 1 ou 2.

25 **M. Souaré.-** Oui.

26 **Me Daele.-** Cette page est signée.

27 **M. Souaré.-** Je ne conteste pas qu'il y a des annexes prévues. Ce que je conteste :
28 est-ce que ce sont les annexes prévues qui sont là ?

29 **Me Daele.-** Et pourquoi...

30 **M. Souaré.-** Les annexes prévues doivent être paraphées.

31 **Me Daele.-** Pourquoi est-ce que vous les avez inclus dans votre témoignage, alors,
32 s'ils n'ont pas de valeur ? Ils font quand même partie de votre propre témoignage. Ils
33 sont annexés à votre propre témoignage.

34 **M. Souaré.-** J'ai demandé un document, on m'a sorti cela. Mais aujourd'hui, je vous dis
35 que ce qui m'engage, c'est là que j'ai signé et j'ai paraphé. Je ne reconnais pas ces
36 cartes parce que je soupçonne que ces cartes sont... sèment la diversion. Ces cartes
37 incluent une partie du Simandou sous concession Rio Tinto. Dans ce cas, c'est une
38 peau de banane glissée, annexée au protocole d'accord. Or le protocole est très clair.
39 Il est très clair dans tous ses points. On ne peut assigner un protocole et faire des
40 annexes qui contredisent le protocole. Non, Monsieur !

41 **Me Daele.-** Dans quelle mesure est-ce que les annexes contredisent le protocole ?

42 **M. Souaré.-** Le schéma que je vois là, le schéma, en tant que technicien, ça, là, s'est
43 forcé. Il y a un des points à l'intérieur des blocs, sans pouvoir le préciser parce que ce
44 n'est pas une carte, parce que les coordonnées ne sont pas là. Mais si on pousse la
45 vérification sur carte, et toutes les coordonnées, c'est à cela qu'on va aboutir. C'est
46 pourquoi je vous dis, dans le protocole d'accord, les termes sont très clairs, très clairs.

1 BSGR doit attendre la rétrocession pour prétendre à un centimètre carré du Simandou
2 central.

3 **Me Daele.**- Et est-ce qu'il y a quelque chose contradictoire dans le protocole qui dit... ?

4 **M. Souaré.**- Non, c'est ce que dit le protocole. Voilà. Nous discutons des schémas que
5 nous appelons carte, ici.

6 **Me Daele.**- Mais vous avez dit que vous n'avez pas vérifié les annexes quand vous
7 avez signé votre déclaration. Vous avez juste dit que vous ne les avez pas lues.

8 **M. Souaré.**- Les annexes, là, cela n'a pas retenu mon attention.

9 **Me Daele.**- Non.

10 **M. Souaré.**- Puisque l'important, c'est ce que j'ai dit. C'est ce qui m'engage. C'est ce
11 qui est signé, paraphé. C'est ce que je reconnais. Vous ne pouvez pas m'ôter ce droit.

12 **Me Daele.**- Et vous dites que cette carte n'est pas valable parce qu'elle n'a pas été
13 signée. Annexe 1, la page n° 10 donne une sorte de tableau : « *coordinates* ». Vous
14 voyez cela ?

15 **M. Souaré.**- Oui, c'est le résumé de la carte. Et en fait, la carte, c'est pour exprimer...

16 **Me Daele.**- Et ce document n'a pas été signé non plus.

17 **M. Souaré.**- C'est les deux. La carte traduit un schéma, c'est coordonné là.

18 **Me Daele.**- Les coordonnées ne comptent pas non plus.

19 **M. Souaré.**- C'est les deux documents. Ils vont ensemble.

20 **Me Daele.**- Donc les deux annexes 1 ou 2 du contrat que vous avez signé le 20 février
21 ne sont pas valables parce qu'elles ne sont pas signées.

22 **M. Souaré.**- Ou les annexes valables ne sont pas là. Je me pose des questions.

23 **Me Daele.**- Car c'est quand même vos avocats qui ont annexé ces documents à votre
24 témoignage.

25 **M. Souaré.**- Ils vont chercher les bons documents.

26 **M. le Pr Mayer.**- Juste une question en rapport avec ce dont on discute. Il me semble
27 que... bon, elles ne sont signées ni l'une ni l'autre, les annexes 1 et 2, mais il me
28 semble qu'elles ne vont pas bien ensemble parce que dans les *coordinates*, je vois en
29 plus de *north et south blocks, block 1 & 2* ; avec des latitudes qui, me semble-t-il, le
30 mettent bien entre les deux. Elles n'apparaissent pas sur la carte, donc... Je ne sais
31 pas si quelqu'un, que ce soit le témoin ou l'avocat, a un commentaire à faire là-dessus.

32 **M. Souaré.**- Oui. Vous faites une très bonne remarque qui me conforte dans ma
33 position disant que cela a l'air de documents d'amalgame qui ont dû accompagner à un
34 moment donné le protocole d'accord. Ce n'est pas des documents qui reflètent l'esprit
35 du protocole d'accord signé. Tous les points du protocole d'accord, si on les relit, ce
36 n'est pas l'esprit qui est traduit dans ces deux pages-là.

37 C'est mon commentaire.

38 **M. le Pr Mayer.**- Merci. Excusez-moi.

39 **Me Daele.**- Vous dites, dans votre déclaration, que vous avez subi quand même des
40 pressions de la famille du président.

41 Dans le n° 25, je suis maintenant dans le n° 25 :

42 « *La version finale m'a assuré la "paix". J'estimais qu'elle protégeait mon ministère de*
43 *la pression exercée par la famille du Président.* »

- 1 Vous parlez de pression par la famille du président. Vous ne parlez pas de pressions
2 exercées par le président lui-même. C'est correct ?
- 3 **M. Souaré.-** C'est correct. C'est que la famille du président, c'est le président, sinon, la
4 famille ne représente rien. La famille ne peut pas faire de pressions. Seul le président...
- 5 **Me Daele.-** Quelle est la relation entre le président et M. Ibrahima Sory Touré ? Vous
6 dites qu'ils sont de famille. Comment ils sont liés M. Ibrahima Sory Touré et le
7 président ?
- 8 **M. Souaré.-** J'ai fini par comprendre que c'est son beau-frère.
- 9 **Me Daele.-** Et ça veut dire quoi ?
- 10 **M. Souaré.-** Le mari, l'époux à sa sœur. Mamadie Touré.
- 11 **Me Daele.-** Excusez-moi : « *The spouse of his sister...* » *The spouse.*
- 12 Vous pouvez répéter, parce que moi, je n'ai pas bien compris, la relation entre... ?
- 13 **M. Souaré.-** La relation entre... Ibrahima Sory Touré est le frère de Mamadie Touré, le
14 président est l'époux de Mamadie Touré ; donc Ibrahima Sory Touré est beau-frère du
15 président dans toutes les traditions.
- 16 **Me Daele.-** Et la relation entre Ibrahima Sory Touré et Mamadie Touré. Il dit... Vous
17 dites qu'ils sont frère et sœur. Cela veut dire qu'ils ont les mêmes parents ?
- 18 **M. Souaré.-** C'est ce que ça veut dire.
- 19 **Me Daele.-** Tous les deux, et la maman et le papa ?
- 20 **M. Souaré.-** Cela peut être le papa seulement ou la maman seulement ou les deux
21 ensemble, chez nous.
- 22 **Me Daele.-** Est-ce qu'ils ont vécu ensemble dans leur jeunesse ?
- 23 **M. Souaré.-** Je ne sais pas. La première fois, je ne savais même pas que c'était...
- 24 **Me Daele.-** C'est possible que, par exemple, le... Est-ce que c'est le même père ou la
25 même mère qu'ils ont ?
- 26 **M. Souaré.-** Je ne sais pas, je n'ai pas demandé.
- 27 **Me Daele.-** Vous ne savez pas.
- 28 **M. Souaré.-** Je n'ai pas demandé.
- 29 **Me Daele.-** Mais vous savez si ce sont des demi-frères et sœurs ou 100 % frères et
30 sœurs.
- 31 **M. Souaré.-** Pour nous, frère, c'est frère, et frères et sœurs à ce niveau-là.
- 32 **Me Daele.-** Mais comme les hommes guinéens peuvent avoir plusieurs femmes, vous
33 pouvez avoir beaucoup de frères et sœurs.
- 34 **M. Souaré.-** Oui, tout à fait.
- 35 **Me Daele.-** Mais la relation entre frères et sœurs n'est pas nécessairement si étroite je
36 dirais que en Europe où vous n'avez normalement qu'un mariage, et où normalement
37 les frères et sœurs ont les mêmes parents.
- 38 **M. Souaré.-** Non, c'est très étroit dans la vie pratique.
- 39 **Me Daele.-** Très étroit ?
- 40 **M. Souaré.-** Oui. Parce que vous pouvez être plus lié socialement à un demi-frère qu'à
41 un frère.
- 42 **Me Daele.-** Est-ce qu'ils ont vécu dans le même village ? Vous savez ?

- 1 **M. Souaré.-** Je ne sais pas et je ne connais pas leurs antécédents, Monsieur.
- 2 **Me Daele.-** Oui, et donc, vous parlez de la famille de pression de la famille pour signer
3 ou pour influencer le *Memorandum of Understanding*. Qu'est-ce qu'ils ont fait,
4 concrètement ? Quelles sortes de pressions ils ont mises ?
- 5 **M. Souaré.-** Vous avez oublié ? Ils m'ont appelé pour dire d'aider BSGR à travailler en
6 Guinée. Ça, c'est la pression...
- 7 **Me Daele.-** Ça, c'était en rapport des permis.
- 8 **M. Souaré.-** Oui.
- 9 **Me Daele.-** Nous parlons ici du *Memorandum of Understanding*, du protocole d'accord.
- 10 **M. Souaré.-** Non. Écoutez, tout est lié, là.
- 11 **Me Daele.-** Tout est lié.
- 12 **M. Souaré.-** Tout est lié, parce qu'on ne m'a pas demandé, le président ne m'a pas
13 dit : « Donnez des permis à BSGR ». Il m'a dit : « Aidez BSGR à... »
- 14 **Me Daele.-** Est-ce qu'il vous a dit de signer le protocole d'accord ?
- 15 **M. Souaré.-** Non. Il m'a dit... Écoutez, le président n'a pas que cela à faire. S'il prend
16 son temps déjà pour un dossier spécifique, il me dit : « Aidez », c'est à moi de voir tout
17 le reste ; à moi de voir comment on respecte la loi. Et si, normalement, j'étais un
18 ministre béni-oui-oui, tout ce que BSGR demande, c'est OK, OK, OK, parce que le
19 président a dit : « Aidez-les. » Mais j'ai fait appel à mes ressources, à mes cadres, aux
20 réflexions pour essayer de contenir les velléités agressives de BSGR.
- 21 **Me Daele.-** Vous avez tenu le président au courant de ces négociations ?
- 22 **M. Souaré.-** Non, enfin... non, non. Je ne lui rends pas compte des détails. Il a besoin
23 de grands comptes-rendus ou, si ça bloque, eux, ils peuvent se plaindre là-bas. Mais
24 moi, tant que je ne suis pas appelé, je crois que je suis en paix et je peux continuer ma
25 politique et exercer mes pleins pouvoirs de ministre.
- 26 **Me Daele.-** Mais donc à part de la réunion de début décembre, entre cette réunion et la
27 signature du protocole d'accord, il n'y a plus eu de contact avec le président ?
- 28 **M. Souaré.-** Pour cela, non.
- 29 **Me Daele.-** Non. OK. Et la pression que la famille a exercée est la pression de la
30 première réunion et le vol hélicoptère ?
- 31 **M. Souaré.-** Oui. Chaque fois qu'ils interviennent, Mamadie Touré notamment, au
32 retour de l'hélicoptère, ça, c'était des pressions. Mais ce que je souhaite que vous
33 compreniez : pour un ministre, une instruction suffit sur un dossier pour tout le temps. Il
34 n'y a pas à dire : « pression au début, pas pression au milieu. » Je fonctionne par
35 rapport à ce que m'a dit le président la première fois. On ne peut pas ignorer cela
36 quand on est un ministre.
- 37 **Me Daele.-** Vous dites que ce contrat est un compromis. Vous dites que BSGR a
38 vraiment essayé aussi d'inclure les blocs 1 et 2 et 3 et 4.
- 39 **M. Souaré.-** Vous l'avez vu.
- 40 **Me Daele.-** Vous dites : « Il y avait des pressions », vous n'avez pas donné ce qu'il
41 voulait. Alors est-ce qu'il s'est plein, est-ce que BSGR s'est plaint, si Mamadie Touré
42 ou si le président... ?
- 43 **M. Souaré.-** Non, non, parce que j'ai eu l'art de négocier et l'art de signer ce protocole
44 d'accord, l'art de promettre à BSGR : « Écoutez, travaillez sur ce qu'on vous a donné,
45 mais si Rio Tinto rétrocede, vous serez les premiers à acquérir. »

- 1 **Me Daele.**- Comment vous avez négocié ? Vous avez eu encore des réunions avec
2 BSGR ? Il y avait une équipe...
- 3 **M. Souaré.**- Non, les services... J'ai donné les idées, les services se sont chargés du
4 reste.
- 5 **Me Daele.**- Quels services ?
- 6 **M. Souaré.**- Le CPDM.
- 7 **Me Daele.**- Donc c'est le CPDM qui a négocié le protocole d'accord ?
- 8 **M. Souaré.**- Oui, oui, ou qui fait des propositions techniques, un dossier complet.
- 9 **Me Daele.**- Vous n'étiez pas présent pendant les négociations ?
- 10 **M. Souaré.**- Non, non, je n'ai pas ce temps.
- 11 **Me Daele.**- Est-ce que le CPDM vous a régulièrement informé de l'état des
12 négociations ?
- 13 **M. Souaré.**- Il m'a fait le compte-rendu. Cela n'a pas dû traîner longtemps.
- 14 **Me Daele.**- Quand ? Avant ou après la signature ?
- 15 **M. Souaré.**- En fait... en fait... Hein ?
- 16 **Me Daele.**- Avant ou après la signature
- 17 **M. Souaré.**- Quoi ?
- 18 **Me Daele.**- Qu'ils vous ont tenu au courant ?
- 19 **M. Souaré.**- Ah non, le CPDM rend compte et présente le dossier pour signature, bien
20 sûr. Il justifie...
- 21 **Me Daele.**- À ce moment-là, le contrat était déjà négocié. Elle présente le contrat et
22 elle demande : « Monsieur le Ministre, Chère Excellence, est-ce que vous pouvez
23 signer le protocole d'accord ? »
- 24 **M. Souaré.**- Oui, dire (inaudible) a signé.
- 25 **Me Daele.**- OK.
- 26 Donc, il y a eu une... Je suis maintenant dans le paragraphe 27. Il y a eu une
27 cérémonie lors de la signature, il y a eu une cérémonie en présence, vous dites : « *En*
28 *présence de tous les services du ministère* ».
- 29 **M. Souaré.**- Oui, oui.
- 30 **M. Daele.**- Cela veut dire quand même que vos services étaient fiers de ce contrat.
- 31 **M. Souaré.**- Moi-même, j'étais fier.
- 32 **Me Daele.**- Pourquoi ? Parce que c'était un contrat qui était bon pour le pays ?
- 33 **M. Souaré.**- Parce que, d'abord, c'est un contrat qui respectait la loi minière. C'est un
34 contrat aux annonces intéressantes pour le pays. On pensait avoir fait un grand coup.
- 35 **Me Daele.**- Et le fait que tous les services étaient là signifie aussi que vos services, les
36 autres services, le CPDM étaient impliqués dans la négociation. C'est pour ça qu'ils
37 étaient là.
- 38 **M. Souaré.**- Non. Euh, oui. Pas... Pour le CPDM, oui. Mais pour les autres services,
39 non.
- 40 Quand il y a un événement, tous les services sont conviés : les directions mines,
41 géologie, tout le monde, les conseillers, dans la grande salle de réunion, et on fait de
42 façon solennelle les signatures.

1 **Me Daele.**- Est-ce que Mamadie Touré était présente à la cérémonie ?

2 **M. Souaré.**- Je ne me rappelle pas, mais je suppose qu'elle devait être là.

3 **Me Daele.**- Mais vous n'êtes pas sûr.

4 **M. Souaré.**- Je ne peux pas être sûr de cela maintenant, après 10 ans.

5 **Me Daele.**- Vous dites aussi dans ce paragraphe que...

6 En ce qui concerne Ibrahima Sory Touré, tu dis : « *J'ai compris à ce moment-là qu'il*
7 *était le contact de BSGR et qu'il ne se cachait pas du fait qu'il était le frère* ».

8 Je suis adressé par les mots « *à ce moment-là* ». Cela veut dire qu'avant, vous n'aviez
9 pas réalisé que c'était le frère.

10 **M. Souaré.**- Oui. Je ne savais pas. Avant, je ne savais pas. Je ne l'avais jamais trouvé
11 chez le président, chez Mamadie Touré avant.

12 **Me Daele.**- Donc il n'était pas là avant. Ok.

13 Vous dites quand même dans le paragraphe 15 de votre déclaration
14 qu'Ibrahima Sory Touré était présent à la réunion.

15 Vous voyez ? « *Les représentants de BSGR sont venus à ce rendez-vous*
16 *accompagnés de Mamadie Touré. Je ne me souviens plus des noms des*
17 *représentants de BSGR à part Ibrahima Sory Touré* ».

18 **M. Souaré.**- Oui. Il était visible. Je le voyais, mais je ne connaissais pas son...

19 **Me Daele.**- Ah, donc il était là.

20 **M. Souaré.**- Je ne connaissais pas son statut familial et son statut au sein de la
21 compagnie, mais il était là.

22 **Me Daele.**- Alors ce n'est pas à ce moment-là que vous avez réalisé que c'était le
23 frère.

24 **M. Souaré.**- C'est à ce moment-là. Là où je vous ai dit. Là.

25 **Me Daele.**- Quel moment ? Au moment de la cérémonie ?

26 **M. Souaré.**- De la cérémonie. Avant, je...

27 **Me Daele.**- Ok. Le fait que c'était... Il y avait une cérémonie. C'était quand même une
28 séance publique. Cela veut dire quand même que l'accord... le protocole... le protocole
29 d'accord, ce n'était pas un document secret. C'était un document vraiment public et
30 vous vouliez ou vos services voulaient que le monde sache que ce contrat a été signé.

31 **M. Souaré.**- Ce n'était pas secret. C'est la bataille qui a été secrète.

32 **Me Daele.**- Pendant la réunion, il y a eu cette offre d'une petite voiture.

33 **M. Souaré.**- Oui.

■ [PROTEGE]
■
■
■
■
■
■
■

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

31 (Fin du huis clos.)

[PROTEGE]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

3 **Me Daele.**- Et ils sont conformes à la politique du gouvernement.

4 **M. Souaré.**- Oui.

5 **Me Daele.**- Parce qu'il y a des nouveaux investissements.

6 **M. Souaré.**- Oui. Oui.

7 **Me Daele.**- Et un nouveau promoteur.

8 **M. Souaré.**- Oui. À condition, et c'est dit dans le protocole, que ces nouveaux-là
9 respectent tout ce qu'il y a de réglementations, de lois, qu'ils ne soient pas indécents.

10 **Me Daele.**- Vous dites que, après cette cérémonie, vous n'avez plus eu de contacts
11 avec BSGR. C'est dans le paragraphe 29 de votre déclaration.

12 **M. Souaré.**- Oui. Je pense, oui.

13 **Me Daele.**- Vous dites : je n'ai plus de contacts directs avec BSGR « *jusqu'à la fin de*
14 *mon mandat* ».

15 **M. Souaré.**- Oui.

16 **Me Daele.**- Et, dans le paragraphe 31, vous dites : je n'ai « *plus revu Mamadie*
17 *Touré* ».

18 **M. Souaré.**- Plus. Jusqu'à aujourd'hui.

19 **Me Daele.**- Donc, après la signature du MoU qui n'incluait pas les blocs 1 ou 2, selon
20 vous, vous n'avez plus entendu plus de pressions de Mamadie Touré, plus de
21 pressions de BSGR pour faire quelque chose avec les blocs 1 ou 2 ?

22 **M. Souaré.**- Oui. Directement. Je n'ai plus eu cela. À l'Éducation, je n'ai pas entendu
23 parler de cela, mais, quand je suis revenu à la primature, j'ai compris que le dossier
24 était toujours à la présidence.

25 **► Questions du Tribunal arbitral à M. Souaré**

26 **M. le Pr van den Berg.**- Monsieur le Premier ministre, est-ce que je peux vous poser
27 une question ? Dans le paragraphe 31, vous dites à la fin :

28 « *Elle — c'est Mme Mamadie Touré — avait eu ce qu'elle voulait, donc je ne la voyais*
29 *plus* ».

30 **M. Souaré.**- Oui. Bien sûr.

31 **M. le Pr van den Berg.**- Pourriez-vous préciser ce qu'elle a eu, selon vous ?

32 **M. Souaré.**- Ce qu'elle a eu à l'époque, c'est la satisfaction de BSGR qu'elle
33 accompagne.

34 BSGR voulait des permis : elle en a obtenu.

35 BSGR voulait un protocole d'accord pour se garantir, se prémunir du fait que, en cas
36 de rétrocession, elle serait acquéreuse des blocs 1 et 2.

37 **M. le Pr van den Berg.**- Sur quelle base vous savez ce qu'elle voulait avoir ?

38 **M. Souaré.**- Sur la base...

39 **M. le Pr van den Berg.**- Quelle base concrète ?

- 1 **M. Souaré.**- Oui. C'est... BSGR a commencé par cela. BSGR a demandé le Simandou.
 2 BSGR, dans son premier projet de protocole d'accord — le projet non signé — veut
 3 que ses activités couvrent le Simandou . Donc c'était très clair : la velléité était là.
- 4 **M. le Pr van den Berg.**- Est-ce qu'elle vous a dit ce qu'elle voulait ?
- 5 **M. Souaré.**- Mamadie ?
- 6 **M. le Pr van den Berg.**- Oui.
- 7 **M. Souaré.**- Oui, elle l'a dit.
- 8 **M. le Pr van den Berg.**- Elle l'a dit à vous ?
- 9 **M. Souaré.**- À moi.
- 10 **M. le Pr van den Berg.**- D'accord.
- 11 **M. Souaré.**- Quand... J'ai dit tout à l'heure : quand l'hélicoptère est revenu, je les ai
 12 convoqués et elle a plaidé toujours la cause de BSGR pour les aider à avoir
 13 le Simandou.
- 14 Bon, comme je l'ai dit, elle n'a pas un bon niveau technique. Je suppose qu'elle ne
 15 comprenait pas tous les enjeux. Je lui ai dit de se calmer : on va traiter à sa satisfaction
 16 le dossier, mais pas dans la précipitation.
- 17 **M. le Pr van den Berg.**- C'est à cette occasion qu'elle vous a dit ce qu'elle voulait
 18 pour BSGR ?
- 19 **M. Souaré.**- À cette occasion, elle a...
- 20 **M. le Pr van den Berg.**- Quand vous avez convoqué, après la journée avec
 21 l'hélicoptère, elle vous a dit concrètement ce qu'elle voulait pour BSGR ?
- 22 **M. Souaré.**- Elle l'a dit rapidement, mais j'ai notifié qu'elle n'a même pas été longue.
 23 Elle a dit ce que je viens de dire là. Elle, c'est sa volonté. Elle n'est pas technique et
 24 elle n'est pas... Vous voyez ?
- 25 **M. le Pr van den Berg.**- Mais pourriez-vous être plus concret ? Qu'est-ce qu'elle a dit
 26 à cette occasion à vous ?
- 27 **M. Souaré.**- Elle a dit : « Monsieur le Ministre, je souhaite que vous aidiez BSGR à
 28 avoir le Simandou. Ils vont travailler pour le pays ». C'est quelque chose comme ça.

29 **► Poursuite du contre-interrogatoire de M. Souaré par les Demanderesses**

- 30 **Me Daele.**- Donc, après la réunion... après la cérémonie, vous n'avez plus eu de
 31 contacts avec BSGR ni avec Mamadie Touré jusqu'à votre fin de mandat en tant que
 32 ministre des Mines en juin 2006.
- 33 Est-ce que, dans tout ce que nous avons parlé ce matin, est-ce que vous connaissez
 34 un M. Ismaël Daou ?
- 35 **M. Souaré.**- Non.
- 36 **Me Daele.**- Est-ce que vous connaissez un M. Aboubacar Bah ?
- 37 **M. Souaré.**- Non.
- 38 **Me Daele.**- Vous n'avez jamais eu de réunion avec eux ? Des coups de téléphone ?
- 39 **M. Souaré.**- Dans ce dossier-là ?
- 40 **Me Daele.**- Oui.
- 41 **M. Souaré.**- Non. Cela ne me dit rien comme noms.

- 1 **Me Daele.**- Vous avez eu des réunions avec la société Pentler ? Cela vous dit quelque
2 chose ?
- 3 **M. Souaré.**- Pentler ?
- 4 **Me Daele.**- Oui.
- 5 **M. Souaré.**- Non. Je ne connais pas.
- 6 **Me Daele.**- Et un M. Roy Oron ?
- 7 **M. Souaré.**- Je crois. Roy Oron, c'est BSGR, je crois.
- 8 **Me Daele.**- Oui.
- 9 **M. Souaré.**- Voilà.
- 10 **Me Daele.**- Vous avez eu des réunions avec Roy Oron ?
- 11 **M. Souaré.**- Comme je vous l'ai dit, je ne sais pas qui était présent, qui n'était pas
12 présent, mais en tout cas...
- 13 **Me Daele.**- C'est possible qu'il y avait Roy Oron.
- 14 **M. Souaré.**- C'est possible. C'est le directeur résident de BSGR. C'est l'équipe. Je ne
15 connais pas la différence entre eux — malheureusement.
- 16 **Me Daele.**- Et un M. Lev Ran ?
- 17 **M. Souaré.**- Hein ?
- 18 **Me Daele.**- Un monsieur qui s'appelle Lev Ran? Lev Ran ?
- 19 **M. Souaré.**- Non. Cela, c'est aujourd'hui même que j'entends cela.
- 20 **Me Daele.**- Et un M. Frédéric Cilins ?
- 21 **M. Souaré.**- Monsieur ?
- 22 **Me Daele.**- Frédéric Cilins.
- 23 **M. Souaré.**- Bon, ça, c'est BSGR, je crois, hein. C'est l'équipe.
- 24 **Me Daele.**- Non. C'est aussi Pentler, mais bon.
- 25 **M. Souaré.**- Ah bon ? Bon, je ne sais pas.
- 26 **Me Daele.**- Bon. Ok.
- 27 **M. Souaré.**- Je ne sais pas. Vraiment.
- 28 **Me Daele.**- Est-ce que le président Conté vous a parlé du dossier BSGR après la
29 cérémonie ? À part le... Vous avez offert la voiture. Vous l'avez informé.
- 30 **M. Souaré.**- Non.
- 31 **M. Souaré.**- Cette période-là. Les trois, quatre mois avant que vous avez changé de
32 département.
- 33 **M. Souaré.**- Mais il ne m'a pas parlé parce que le calme était revenu.
- 34 **Me Daele.**- Passons à la réception de septembre 2006.
- 35 **M. Souaré.**- Oui.
- 36 **Me Daele.**- Pourquoi vous étiez à cette réception ? À quelle occasion est-ce que cette
37 réception a été organisée ?
- 38 **M. Souaré.**- Je crois que c'était l'inauguration du siège de BSGR. Je pense. En tout
39 cas, c'est une réception à laquelle j'ai été convié comme invité d'honneur en ma qualité
40 d'ancien ministre des Mines ayant reçu BSGR. Voilà. Je pense que c'est ça.

- 1 **Me Daele.**- Est-ce que le fait d'être présent à une réception ou à cette réception...
2 Est-ce que cela exprime une sorte de support de BSGR, le fait que vous êtes là ?
- 3 **M. Souaré.**- Bien sûr que ça peut être perçu comme ça.
- 4 **Me Daele.**- Mais c'était pour ça que vous étiez...
- 5 **M. Souaré.**- On dit toujours : « Rehaussez de votre présence la cérémonie ».
- 6 **Me Daele.**- Ou c'était plutôt de courtoisie ou c'était vraiment parce que...
- 7 **M. Souaré.**- C'est courtoisie, hein. C'est simple courtoisie. Moi, je pense. Maintenant,
8 je ne sais pas le calcul qui se trouve dans l'autre camp. On peut nous manipuler à
9 notre insu.
- 10 **Me Daele.**- Mais le ministre des Mines qui vous avait remplacé, M. Sylla, n'était pas là
11 à la réunion... à cette réception. Ou est-ce qu'il était là aussi ?
- 12 **M. Souaré.**- Je crois... Je ne sais pas. Est-ce qu'il était là ? Est-ce qu'il n'était pas là ?
13 Est-ce qu'il était en Guinée ? Tout ça, c'est des questions.
- 14 En tout cas, il y avait des cadres du ministère.
- 15 **Me Daele.**- Est-ce qu'il y avait d'autres ministres ?
- 16 **M. Souaré.**- Je ne me souviens plus de ces détails.
- 17 **Me Daele.**- Il y avait combien de personnes ? Je sais que vous n'avez pas compté,
18 mais il y avait beaucoup de monde ?
- 19 **M. Souaré.**- Oui, c'est un cadre... Moyen, moyen, ce n'était pas un engouement... Ce
20 n'est pas un engouement populaire.
- 21 **Me Daele.**- C'est quoi moyen pour vous ? C'est 20, c'est 100, c'est 500 ?
- 22 **M. Souaré.**- Monsieur, moyen, je ne peux pas vous dire. Je sais que ce n'était pas un
23 engouement extraordinaire. C'est une réception comme cela se fait à Conakry, là-bas.
24 Voilà.
- 25 **Me Daele.**- Et on vous a montré la vidéo de cette cérémonie ?
- 26 **M. Souaré.**- Oui, oui.
- 27 **Me Daele.**- Est-ce que vous avez regardé la vidéo en entier ?
- 28 **M. Souaré.**- Non, non, nul besoin.
- 29 **Me Daele.**- Pourquoi pas ?
- 30 **M. Souaré.**- Pourquoi regarder la vidéo ? J'étais présent.
- 31 **Me Daele.**- Pour voir ce qui s'est passé pendant cette journée et pas seulement...
- 32 **M. Souaré.**- J'étais présent. Ce n'était pas mon activité principale. J'ai sacrifié
33 15 minutes de mes charges pour m'arrêter à la réception et continuer.
- 34 **Me Daele.**- Vous dites dans votre déclaration que vous avez regardé :
- 35 « *J'ai vu une vidéo d'une conférence.* »
- 36 **M. Souaré.**- Comme j'ai vu là tout à l'heure.
- 37 **Me Daele.**- Donc vous n'avez pas vu toute la vidéo ?
- 38 **M. Souaré.**- Toute la vidéo, non.
- 39 **Me Daele.**- Est-ce que vous savez qu'au début de la vidéo, il y a des fragments où on
40 voit les Bérets rouges avant que Mamadie Touré est arrivée. Vous dites : « Ah oui,
41 c'est clair que c'était l'épouse parce qu'elle est arrivée avec les Bérets rouges. » Mais

- 1 quand vous voyez la vidéo complète, vous voyez les Bérêts rouges avant que
2 Mamadie Touré arrive. C'est possible ?
- 3 **M. Souaré.-** Monsieur, l'épouse du président bénéficie de la protection de la garde
4 présidentielle. À ce titre, elle a un garde du corps que vous avez vu derrière elle. C'est
5 clair. Elle peut dépêcher trois, quatre Bérêts rouges d'investir les lieux pour sa sécurité
6 avant qu'elle n'arrive. Tout cela, c'est une pratique.
- 7 Donc, ce qui est clair, c'est que vous ne pouvez pas avoir un nombre important de
8 Bérêts rouges par hasard dans un lieu de cérémonie, ce n'est pas possible.
- 9 **Mme la Présidente.-** Si je peux demander une clarification, est-ce qu'il serait possible
10 que les Bérêts rouges soient présents parce qu'il y avait des ministres en exercice qui
11 assistaient à la réception, comme vous-même notamment ?
- 12 **M. Souaré.-** Non, Madame, parce que nous, ministres, en tout cas à l'époque, nos
13 gardes, ce n'étaient pas des Bérêts rouges. Les Bérêts rouges étaient uniquement
14 pour la présidence. On avait des gendarmes, des militaires, des policiers.
- 15 **Mme la Présidente.-** Merci.
- 16 **Me Daele.-** Vous dites dans le paragraphe 35 que ce n'était pas la première fois que
17 Mamadie Touré intervenait dans des dossiers traités par le ministère des Mines. Et
18 vous vous référez à un dossier Global Alumina Corporation.
- 19 Qu'est-ce qu'elle a fait ? Vous dites : « Elle a soutenu ce dossier. » Dans ce dossier-là,
20 qu'est-ce qu'elle a fait ?
- 21 **M. Souaré.-** Elle a fait pression pour que la convention de ce promoteur soit signée et
22 cela a été fait. Voilà.
- 23 **Me Daele.-** Et pression sur qui ?
- 24 **M. Souaré.-** Sur le Premier ministre, et donc sur le ministre des Mines que j'étais.
- 25 **Me Daele.-** Oui, et comment elle a fait des pressions sur vous ? Qu'est-ce que qu'elle a
26 fait ?
- 27 **M. Souaré.-** Elle a appelé, elle a demandé avec insistance de...
- 28 **Me Daele.-** Dans le dossier Global Alumina, elle vous a appelé ?
- 29 **M. Souaré.-** Elle a appelé le Premier ministre.
- 30 **Me Daele.-** Et est-ce qu'elle vous a appelée aussi ?
- 31 **M. Souaré.-** Non. Pas directement.
- 32 **Me Daele.-** Comment vous savez qu'elle a appelé le Premier ministre ?
- 33 **M. Souaré.-** Devant moi. J'étais là.
- 34 **Me Daele.-** Avec Mamadie Touré ?
- 35 **M. Souaré.-** Non, avec le Premier ministre. Je venais d'entrer au gouvernement, et
36 j'étais novice.
- 37 **Me Daele.-** Qu'est-ce que le Premier ministre a répondu ?
- 38 **M. Souaré.-** Le Premier ministre a résisté, parce qu'il y avait des faiblesses,
39 notamment au titre de la partie fiscalité de la convention. Donc le Premier ministre a
40 résisté, a dit : « Écoutez, on va le faire, mais on va renégocier certains aspects. »
- 41 **Me Daele.-** Donc après le Premier ministre a résisté, elle ne vous a pas contacté pour
42 mettre des pressions sur vous personnellement ?
- 43 **M. Souaré.-** Non, non. Ce n'était pas moi.

- 1 **Me Daele.**- Elle savait que vous étiez avec le Premier ministre ?
- 2 **M. Souaré.**- Elle ne savait pas qu'on était ensemble, mais elle savait que c'était moi le
3 ministre des Mines.
- 4 **Me Daele.**- Comment vous savez que c'est elle ?
- 5 **M. Souaré.**- Monsieur, j'étais avec mon Premier ministre, il parlait des dossiers de mon
6 ministère. Bien sûr, avant, on va commenter, c'est la moindre des choses.
- 7 **Me Daele.**- Donc à part ce coup de téléphone, est-ce qu'elle a fait d'autres... elle a pris
8 d'autres initiatives dans ce dossier dont vous êtes au courant ?
- 9 **M. Souaré.**- Quel dossier ?
- 10 **Me Daele.**- Le Global Alumina Corporation.
- 11 **M. Souaré.**- Je sais qu'elle a suivi jusqu'au lancement des travaux où elle était allée
12 avec Béréts rouges également. Et je crois que je l'ai dit quelque part.
- 13 **Me Daele.**- Vous mentionnez aussi un autre dossier dans lequel elle a mis de la
14 pression, c'était le dossier Hyperdynamics. Mais je crois ce matin, j'ai compris que
15 dans ce dossier Hyperdynamics, c'était une autre femme du président qui a mis de la
16 pression.
- 17 **M. Souaré.**- Non, non, non, ses deux femmes.
- 18 **Me Daele.**- Les deux ?
- 19 **M. Souaré.**- Les deux. Mamadie Touré a tenté de le faire auprès du président. Comme
20 je l'ai dit, elle n'a pas prospéré, le président l'a renvoyée. Et l'autre dame,
21 Hadja Kadiatou Seth Conté, a voulu faire de la pression sur moi directement. Elle m'a
22 invité à sa fondation. Elle a évoqué le problème.
- 23 **Me Daele.**- Mais vous dites que pendant cette réunion-là avec le président et
24 Mamadie Touré en ce qui concerne le dossier Hyperdynamics, le président était quand
25 même assez ferme, il a dit : « Tu ne parles pas de cela, tu quittes d'ici ».
- 26 **M. Souaré.**- Oui.
- 27 **Me Daele.**- Donc, il n'écoutait pas du tout Mamadie Touré.
- 28 **M. Souaré.**- Non.
- 29 **Me Daele.**- Il a dit : « Taisez-vous ».
- 30 **M. Souaré.**- Il a ses humeurs. En tout cas, pour ce dossier-là, il n'était pas réceptif. Par
31 contre, pour l'autre dossier, il a été réceptif, il l'a accompagnée. Cela dépend.
32 Certainement, c'est le président, il devait avoir sa position personnelle peut-être sur le
33 dossier pétrole parce qu'il y avait d'autres... C'est très compliqué, à ce niveau-là.
- 34 **Me Daele.**- Cela dépendait du jour, plus ou moins.
- 35 **M. Souaré.**- Cela dépend du dossier... Cela dépend du dossier, cela dépend de
36 beaucoup de choses.
- 37 **Me Daele.**- Donc dans le dossier Hyperdynamics, il n'a pas voulu assister. Dans le
38 BSGR, il a voulu assister.
- 39 **M. Souaré.**- Oui.
- 40 **Me Daele.**- Après cette réunion, dans le dossier Hyperdynamics, est-ce que
41 Mamadie Touré, est-ce qu'elle vous a encore contacté ?
- 42 **M. Souaré.**- Non.

- 1 Autrement dit, elle sait que quand c'est non en haut, c'est non en bas. Quand c'est oui
2 en haut, elle suit en bas. Cela fonctionne comme cela.
- 3 **Me Daele.**- Combien de fois est-ce que vous avez vu le président et Mamadie Touré
4 en action ensemble ?
- 5 **M. Souaré.**- En action ? C'est-à-dire ?
- 6 **Me Daele.**- Oui, désolé !
- 7 **M. Souaré.**- Vous aviez prévenu que le français était approximatif !
- 8 **Me Daele.**- Tout à fait, c'est un bon exemple !
- 9 Je vais reformuler.
- 10 **M. Souaré.**- C'est mieux pour nous tous.
- 11 **Me Daele.**- À combien de réunions vous avez participé où Mamadie Touré et le
12 président étaient présents ? Vous avez dit ici la réunion Hyperdynamics, il y a une
13 réunion de BSGR. Est-ce que vous avez eu sur d'autres dossiers... ?
- 14 **M. Souaré.**- Je ne me souviens pas. Pour d'autres dossiers ? Non. En tout cas, je ne
15 me souviens pas d'autre chose. Mais encore une fois, à ma décharge, je n'avais pas à
16 pointer particulièrement le calendrier des quatre épouses, des rencontres et tout cela.
17 C'était trop de choses pour moi. Donc j'ai liquidé et sans stocker dans le disque dur.
- 18 **Me Daele.**- Est-ce que le disque dur est accessible ?
- 19 **M. Souaré.**- Il peut être saturé si vous mettez tout dedans !
- 20 **Me Daele.**- Je crois que je peux terminer ici pour peut-être le lunch, parce que pendant
21 cette après-midi, je vais continuer cette après-midi.
- 22 **Mme la Présidente.**- J'allais vous demander si c'était peut-être un bon moment pour
23 prendre la pause. Prenons donc une pause d'une heure. Re commençons pour
24 reprendre à 14 heures 15. Est-ce que cela convient ?
- 25 **Me Daele.**- Pour moi, oui.
- 26 **Mme la Présidente.**- Monsieur le Premier ministre, l'avertissement ou la requête que
27 je vous présentais auparavant est toujours valable pendant cette pause également.
28 Donc ne parlez avec personne de ce dossier. Le plus simple est de ne parler de rien
29 avec quiconque.
- 30 **M. Souaré.**- C'est une pause pas très agréable. Ni parler, ni manger.
- 31 **Mme la Présidente.**- C'est pour cela que je ne vous ai délibérément pas souhaité un
32 bon appétit. Je vous souhaite beaucoup de patience pour la pause !
- 33 *(Suspendue à 13 heures 24, l'audience est reprise à 14 heures 22.)*
- 34 **Mme la Présidente.**- Est-ce que nous sommes-nous prêts à reprendre ?
- 35 **Me Daele.**- Oui.
- 36 **Mme la Présidente.**- Avant que vous repreniez vos questions, Maître Daele, je dirai
37 qu'à 19, j'ai suggéré au secrétaire de faire courir le temps parce que nous étions tous
38 prêts, en train d'attendre. Alors, je vous le dis.
- 39 **Me Daele.**- Je n'ai pas bien compris.
- 40 **Mme la Présidente (interprétation).**- J'ai demandé au secrétaire de commencer votre
41 partie du temps, déjà, parce que nous sommes un peu en retard.
- 42 *(Poursuit en français.)*

1 Au cours de l'audience, ce matin, le Tribunal et les deux Parties, en particulier la
2 Défenderesse, ont examiné la voiture que Me Daele a montrée, la voiture miniature
3 que Me Daele a montrée à M. Souaré, pour que nous puissions identifier la voiture par
4 rapport à vos questions. Quand nous relirons le transcript, il nous sera utile d'avoir une
5 photo. Vous pourrez peut-être vous entendre entre conseils pour produire une photo
6 sur laquelle vous êtes d'accord, qui serait C-357, si je ne m'abuse pas. Voilà.

7 Et, avec cela, on peut reprendre les questions à M. Souaré. Merci de votre patience.

8 **Me Daele.**- Merci bien.

9 Est-ce que les traducteurs m'entendent bien ? Oui. OK.

10 Re-bonjour, Monsieur Souaré.

11 Nous avons terminé... Nous étions terminés ce matin avec, je dirai, votre implication
12 dans le dossier en tant que ministre des Mines.

13 Donc, cet après-midi, nous allons parler de votre implication dans votre capacité de
14 Premier ministre. Tout d'abord, je crois que c'était en juin 2006 que vous avez quitté le
15 ministère des Mines et que vous êtes devenu ministre d'État pour, je crois, le domaine
16 social ?

17 **M. Souaré.**- Oui.

18 **Me Daele.**- Est-ce que le président a motivé ce changement de portefeuille ? Est-ce
19 que c'était lié au dossier BSGR, ou pas du tout ?

20 **M. Souaré.**- Non, c'était un remaniement ministériel global, un changement de Premier
21 ministre, changement de la structure du gouvernement.

22 **Me Daele.**- Et c'était une sorte de promotion aussi ?

23 **M. Souaré.**- Oui, c'était une promotion.

24 **Me Daele.**- Parce que ministre d'État est plus respectueux que ministre des Mines
25 ou... ? Pourquoi c'était une promotion ?

26 **M. Souaré.**- Parce que c'est plus de responsabilités. Tout le gouvernement était
27 structuré en cinq, six domaines. Moi, j'avais l'un des domaines : ministre d'État du
28 domaine social. C'est un ministre qui avait la responsabilité sur les trois secteurs de
29 l'éducation, les affaires sociales, la jeunesse, etc. Donc, c'est des responsabilités plus
30 vastes.

31 **Me Daele.**- Et donc, une promotion, en général, ça veut dire que le président était
32 content de ce que vous avez fait en tant que ministre des Mines ?

33 **M. Souaré.**- Je pense.

34 **Me Daele.**- Est-ce que vous en avez parlé avec lui quand vous avez changé de
35 département, ou pas du tout ?

36 **M. Souaré.**- Non, pas particulièrement.

37 **Me Daele.**- OK.

38 **M. Souaré.**- On remercie, on renouvelle l'engagement de bien travailler.

39 **Me Daele.**- Donc, entre la période de juin 2006 et donc, vous êtes... Je sais que vous
40 étiez pendant un an, ou un peu plus, ministre pour le Domaine social, et puis le
41 gouvernement est tombé. Mais, donc, vous êtes revenu en mai 2008 comme Premier
42 ministre. Donc, cette période entre juin 2006 et mai 2008, cette période-là, est-ce que
43 vous avez suivi le dossier BSGR ? Est-ce que vous avez eu d'autres réunions avec
44 BSGR ou avec Mamadie Touré, ou avec le président sur le dossier BSGR, ou pas du
45 tout ?

- 1 **M. Souaré.-** Quelle période ?
- 2 **Me Daele.-** De juin 2006, quand vous avez quitté le ministère des Mines et que vous
3 êtes, je dirai, entré comme Premier ministre, cette période-là, ou vous n'avez plus
4 touché le dossier BSGR pendant cette période ?
- 5 **M. Souaré.-** Non, non.
- 6 **Me Daele.-** OK. Donc, vous avez remplacé, en mai 2008, le Premier ministre Lansana
7 Kouyaté ?
- 8 **M. Souaré.-** Oui.
- 9 **Me Daele.-** Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi M. Kouyaté a été remplacé ?
- 10 **M. Souaré.-** Je ne peux pas être forcément dans le secret du président de la
11 République, mais ce qu'il faut noter, c'est que c'était une période particulièrement
12 agitée en Guinée. D'abord, vous avez suivi que c'est à la suite des grèves et
13 contestations populaires répétées du gouvernement que nous sommes tombés et que
14 M. Kouyaté a été nommé sous la pression des syndicats. Je pense que M. Kouyaté et
15 son gouvernement n'ont pas répondu à toutes les attentes. La pression a continué et le
16 président a décidé de changer.
- 17 **Me Daele.-** Mais le remplacement de M. Kouyaté n'était pas lié au dossier BSGR ou au
18 dossier Rio Tinto, selon vous ?
- 19 **M. Souaré.-** C'est des petits dossiers par rapport à la situation politique du pays. Ça ne
20 peut pas être l'objet d'un remaniement ministériel en profondeur.
- 21 **Me Daele.-** Nous avons vu ce matin votre déclaration dans la presse, je crois,
22 d'avril 2014, où vous parlez de votre, je dirai, incident avec M. Kouyaté. Je crois, dans
23 cette interview, vous faites référence à une vente d'hôtel au gouvernement de Libye.
24 Est-ce que vous vous souvenez de cet incident ? Je crois, dans cette interview, vous
25 dites que le remplacement de M. Kouyaté était lié à la vente de ces hôtels.
- 26 **M. Souaré.-** Non, j'ai pas dit que c'est lié à la vente des hôtels, mais j'ai cité la vente
27 des hôtels comme l'une des faiblesses du gouvernement Kouyaté.
- 28 **Me Daele.-** Oui. Est-ce que le président vous avait expliqué à nouveau pourquoi vous
29 êtes revenu en tant que Premier ministre ? Est-ce qu'il vous a donné des directions,
30 des directives au moment de votre nomination ?
- 31 **M. Souaré.-** Oui, j'avais le mandat de faire face à la contestation politico-sociale,
32 essayer d'apaiser la situation et promouvoir le développement socio-économique du
33 pays et, surtout, organiser aussi les élections législatives qui avaient pris du retard.
- 34 **Me Daele.-** Il ne vous a pas parlé de la situation dans le secteur minier ?
- 35 **M. Souaré.-** Non, pas en particulier, pas en particulier.
- 36 **Me Daele.-** Oui. Est-ce que Mamadie Touré vous a contacté ?
- 37 **M. Souaré.-** Non.
- 38 **Me Daele.-** Après votre nomination ?
- 39 **M. Souaré.-** Non, non, non.
- 40 **Me Daele.-** Vous dites, dans le paragraphe 38 de votre déclaration, que, donc, le
41 président a signé un décret en juillet 2008 retirant la concession qui avait été accordée
42 à Rio Tinto en mars 2006. Je crois bien que c'est vous qui avez... C'était sous votre...
43 Vous étiez ministre des Mines à cette période-là quand la concession a été signée ?
- 44 **M. Souaré.-** Oui. Le 30 mars.
- 45 **Me Daele.-** Oui, tout à fait.

- 1 Est-ce que vous savez que le président a cherché des avis juridiques avant de
2 suspendre la concession de Rio Tinto ?
- 3 **M. Souaré.-** J'ai pas compris.
- 4 **Me Daele.-** Est-ce que vous savez qu'il avait pris d'avis de conseils juridiques avant de
5 suspendre la concession ? Est-ce que vous étiez au courant ?
- 6 **M. Souaré.-** La suspendre en 2008 ?
- 7 **Me Daele.-** Oui, tout à fait.
- 8 **M. Souaré.-** Non, je n'étais pas au courant.
- 9 **Me Daele.-** OK.
- 10 Est-ce que je peux vous montrer la Pièce 17 ? C'est le document C-169. Et ça, c'est
11 une note de M. Sakho, Momo Sakho, qui était le conseiller juridique du président.
- 12 Est-ce que, quand vous voyez ce document... Est-ce que vous avez vu ce document
13 avant ?
- 14 **M. Souaré.-** Mohamed Sakho n'est pas (inaudible). Mohamed Sakho, oui.
- 15 **Me Daele.-** Momo Sakho.
- 16 **M. Souaré.-** Momo Sakho n'est pas conseiller juridique du président.
- 17 **Me Daele.-** Non ?
- 18 **M. Souaré.-** Il est conseiller juridique au ministère des Mines.
- 19 **Me Daele.-** OK. Désolé.
- 20 Donc, Momo Sakho, le conseil juridique dans le ministère des Mines, a préparé une
21 note en février 2008 sur les irrégularités de la convention de Rio Tinto.
- 22 Est-ce que vous connaissez cette note ?
- 23 **M. Souaré.-** Non, je viens de la voir.
- 24 **Me Daele.-** Oui. Je vais, en cours... Vous pouvez la lire, mais vous voyez, elle a trois
25 pages, où, selon le conseil juridique du ministère des Mines, la convention viole la
26 législation minière et donc, peut être résiliée.
- 27 **M. Souaré.-** C'est son avis, mais...
- 28 **Me Daele.-** Oui.
- 29 **M. Souaré.-** Je dis : c'est son avis en 2008. Mais il avait les mêmes fonctions en 2005
30 et 2006. Pourquoi il n'a pas adressé la même note au ministre que j'étais ?
- 31 **Me Daele.-** OK.
- 32 **M. Souaré.-** Il a vécu avec ça trois ans, sans problème.
- 33 **Me Daele.-** Donc, ça, c'est l'avis de M. Sakho.
- 34 Vous dites, dans votre paragraphe 38, que c'était quand même assez spécial ou
35 atypique que cette décision a été prise par le président.
- 36 **M. Souaré.-** Oui, c'est atypique.
- 37 **Me Daele.-** Mais si la concession a été donnée par décret présidentiel, est-ce que ce
38 n'est pas le cas qu'elle ne peut être retirée par décret présidentiel ?
- 39 **M. Souaré.-** C'est le cas, mais l'important est de savoir où est-ce que le décret a été
40 préparé. Est-ce qu'il y a eu la régularité dans la prise de la décision ? Vous constatez
41 vous-même que le conseiller juridique du ministère des Mines fait une note, adresse
42 directement au président de la République. Ce n'est pas normal.

1 **Me Daele.**- Ce n'est pas normal.

2 **M. Souaré.**- Ce n'est pas normal.

3 **Me Daele.**- Oui. Le fait que la décision est prise par décret présidentiel, ça, c'est
4 normal ?

5 **M. Souaré.**- C'est normal que le prés... C'est... Seul le président prend un décret.
6 Mais n'est pas habilité... n'importe qui n'est pas habilité à soumettre au président un
7 décret.

8 **Me Daele.**- Est-ce que vous avez parlé avec le président... Vous étiez quand même
9 Premier ministre. Est-ce que vous avez parlé avec le président en ce qui concerne ce
10 décret présidentiel du 28 juillet, donc retirant la concession de Rio Tinto ?

11 **M. Souaré.**- Je n'ai pas parlé spécifiquement avec le président. Je dois vous faire
12 noter que le président était déjà très malade, affaibli, à cette époque-là, et trois ou
13 quatre mois après, il est décédé, d'ailleurs. Donc, je n'ai pas parlé de ça.

14 Mais c'est des instances que j'ai trouvées, et que c'étaient des épines à la plante du
15 pied dès l'arrivée à la primature.

16 **Me Daele.**- Est-ce que vous savez si Mamadie Touré a mis de la pression sur le
17 président pour signer ce décret ?

18 **M. Souaré.**- Bon, je ne peux pas le dire comme ça, mais ce que je constate, c'est que
19 Mamadie Touré ne s'est jamais séparée du dossier depuis le départ. Donc, de toute
20 façon, elle est avec BSGR. Donc, elle ne peut agir que dans l'intérêt de BSGR, parce
21 que finalement, le retrait de l'annulation de la concession, c'était pour amener Rio Tinto
22 à rétrocéder une partie des blocs de Simandou, et n'oubliez pas qu'il y a un protocole
23 d'accord qui promettait à BSGR une partie de Simandou en cas de rétrocession. Donc,
24 si vous mettez tout ça ensemble, on peut facilement imaginer des rôles que Mamadie
25 Touré a joués ici et là.

26 **Me Daele.**- Mais vous dites qu'elle ne s'est jamais séparée du dossier, alors que
27 depuis février 2006, vous n'avez plus de contact avec elle, vous n'avez plus de contact
28 avec BSGR, vous n'avez plus discuté avec le président du dossier BSGR. Donc, sur
29 quelle base est-ce que vous dites que même en 2007, début 2008, elle ne s'est jamais
30 séparée du dossier ? Comment est-ce que vous l'avez vue dans le dossier BSGR ?

31 **M. Souaré.**- D'abord, je l'ai vue à la réception de septembre, et je n'étais plus ministre
32 des Mines. Et Ibrahima Sory Touré et elle-même, ils étaient, si vous voulez, les
33 promoteurs, les accompagnateurs de BSGR, et je n'ai pas appris une séparation
34 après, bien au contraire.

35 **Me Daele.**- Mais entre cette cérémonie, en septembre 2006, et votre nomination en
36 tant que Premier ministre, en juin 2008, il y a quand même presque plus... un peu
37 moins de deux ans entre cette réception.

38 **M. Souaré.**- Oui.

39 **Me Daele.**- Oui ? Qu'est-ce qu'elle a fait pendant cette période ?

40 **M. Souaré.**- Je ne sais pas.

41 **Me Daele.**- Parce que vous dites qu'elle ne s'est jamais séparée. Sur quelle base
42 est-ce que vous dites qu'elle ne s'est jamais séparée du dossier BSGR ?

43 **M. Souaré.**- Je ne sais pas ce qu'elle a fait, mais je sais que l'élan, la tendance n'a pas
44 varié au niveau de la présidence, n'a pas varié puisque tous les actes que la
45 présidence a eu à poser, même de façon irrégulière, c'étaient des actes qui profitaient,
46 à terme, à BSGR, et puisque c'est elle qui a introduit BSGR, je n'ai pas appris une
47 séparation, c'est tout à fait logique de considérer qu'elle continue à agir.

- 1 **Me Daele.**- Mais, par exemple, ce n'est pas sur base des anciens ministres des Mines
2 qui vous ont succédé, comme M. Sylla ou M. Kanté, vous ont dit : « Oui, oui, aussi
3 en 2007, Mamadie Touré a fait ceci ou cela » ?
- 4 **M. Souaré.**- Non, je n'ai pas interrogé mes successeurs sur la question.
- 5 **Me Daele.**- Vous dites, dans le paragraphe 41, qu'il vous est un peu difficile de vous
6 souvenir du détail de cette période. Vous voyez cela ? La première phrase.
- 7 **M. Souaré.**- Oui, tout à fait. Tout à fait.
- 8 **Me Daele.**- J'ai une bonne nouvelle, parce que je vais essayer de vous aider avec
9 votre mémoire. Donc, est-ce que vous pouvez prendre le document 26, s'il vous plaît ?
- 10 Vous voyez, là, c'est une note de service du 27 août 2008 où le ministre des Mines,
11 M. Kanté, constitue une commission technique pour examen du titre minier accordé à
12 la société Rio Tinto.
- 13 **M. Souaré.**- Oui.
- 14 **Me Daele.**- Vous étiez au courant de la formation de cette commission ?
- 15 **M. Souaré.**- Non, c'est interne au département. J'étais Premier ministre, et voilà.
- 16 **Me Daele.**- Mais vous voyez, il y a neuf membres dans cette commission, et il y a un
17 président.
- 18 **M. Souaré.**- Oui.
- 19 **Me Daele.**- Monsieur Bangoura, et puis deux rapporteurs, y inclus Soriba Bangoura.
- 20 **M. Souaré.**- Oui.
- 21 **Me Daele.**- Et puis encore six autres membres. Donc, c'est un comité de... Vous êtes
22 d'accord avec moi que ce sont des fonctionnaires...
- 23 **M. Souaré.**- Du ministère des Mines ?
- 24 **Me Daele.**- Oui.
- 25 **M. Souaré.**- Oui.
- 26 **Me Daele.**- Seniors ?
- 27 **M. Souaré.**- Oui.
- 28 **Me Daele.**- OK. Est-ce que vous savez si le président Conté a mis de la pression sur
29 les membres de cette commission ?
- 30 **M. Souaré.**- Non, non. Cette commission, c'est une commission que je qualifierais de
31 normale pour le ministère des Mines. C'était normal d'examiner les titres miniers
32 accordés à Rio Tinto, à mettre en rapport avec son retard, à l'époque, de rétrocéder,
33 de procéder à la rétrocession. Donc, je pense que c'est une commission qu'on pouvait
34 qualifier d'ordinaire au sein du département en question.
- 35 **Me Daele.**- Est-ce que vous savez si Mamadie Touré a mis de la pression sur les
36 membres de cette commission ?
- 37 **M. Souaré.**- Je ne sais pas. Je ne connaissais même pas l'existence de la
38 commission.
- 39 **Me Daele.**- Je vais vous montrer le document sous le numéro 27. C'est le
40 document C-177. Ici, dans ce document, on parle d'une autre commission ou, dans ce
41 cas-ci, un comité. C'est le comité... un comité interministériel. Vous étiez au courant de
42 l'existence de ce comité ?
- 43 **M. Souaré.**- Bien sûr. Ça, c'est constitué par moi-même.

- 1 **Me Daele.**- OK. Et ce comité avait... Quel était l'objet ou l'objectif de ce comité ?
- 2 **M. Souaré.**- Lisons ensemble.
- 3 **Me Daele.**- Donc, c'était pour discuter de la situation de crise concernant Rio Tinto.
- 4 **M. Souaré.**- Rio Tinto, tous les problèmes de Rio Tinto, la rétrocession... Je crois que
- 5 Rio Tinto avait adressé un recours gracieux au président. C'était d'examiner, dans la
- 6 transparence, la responsabilité, et aussi d'être à l'écoute du partenaire, examiner
- 7 toutes ces questions et formaliser une décision pour le Conseil des ministres.
- 8 **Me Daele.**- Oui.
- 9 Vous-même, vous ne faisiez pas partie de ce comité interministériel ?
- 10 **M. Souaré.**- J'étais le Premier ministre, Monsieur.
- 11 **Me Daele.**- Donc, vous faisiez partie de cette commission ?
- 12 **M. Souaré.**- Non.
- 13 **Me Daele.**- Non. Vous l'avez constitué, mais ne faisiez pas vous-mêmes partie de ce
- 14 comité.
- 15 **M. Souaré.**- Non, non.
- 16 **Me Daele.**- Mais vous voyez, dans le deuxième paragraphe de ce document...
- 17 **M. Souaré.**- Le comité était présidé par le ministre de la Justice.
- 18 **Me Daele.**- Voilà. Donc, il y avait six membres dans ce comité : il y avait le ministre de
- 19 la Justice, M. Bachir Touré, qui était aussi le président de ce comité.
- 20 **M. Souaré.**- Oui.
- 21 **Me Daele.**- Il y avait M. Nabé, le ministre des Mines.
- 22 **M. Souaré.**- Oui.
- 23 **Me Daele.**- Il y avait M. Traoré, ministre de la Fonction publique.
- 24 **M. Souaré.**- Oui.
- 25 **Me Daele.**- Il y avait M. Papa Koly Kourouma, le ministre de l'Environnement.
- 26 **M. Souaré.**- Oui.
- 27 **Me Daele.**- Il y a avait Saadou Nimaga, conseiller juridique du ministre des Mines.
- 28 **M. Souaré.**- M-hm.
- 29 **Me Daele.**- et il y avait M. Fassama Kourouma, de la direction nationale des Mines.
- 30 Donc, à nouveau, vous êtes d'accord, ce sont quand même des fonctionnaires très
- 31 seniors et assez sérieux, cette commission ?
- 32 **M. Souaré.**- Absolument, oui.
- 33 **Me Daele.**- C'était, en fait, cette commission qui devait, je dirais, déterminer la
- 34 position...
- 35 **M. Souaré.**- Du gouvernement.
- 36 **Me Daele.**- Ou recommander la position au comité des ministres.
- 37 **M. Souaré.**- Hum ?
- 38 **Me Daele.**- Je veux dire, la fonction de ce comité était de, je dirais, faire une
- 39 recommandation au Conseil des ministres.
- 40 **M. Souaré.**- Voilà.

- 1 **Me Daele.**- En rapport des dossiers Rio Tinto.
- 2 **M. Souaré.**- Exact.
- 3 **Me Daele.**- Donc, il y avait six membres. Est-ce que vous savez si le président Conté a
4 mis des pressions sur les membres de ce comité ?
- 5 **M. Souaré.**- Je ne sais pas. Mais en tout cas, le comité, c'était à l'initiative du Conseil
6 des ministres. À l'époque, le président Conté ne présidait pas, n'assistait pas au
7 Conseil ; c'est moi qui présidais le Conseil des ministres. Mais il a la latitude d'appeler,
8 d'instruire n'importe quel ministre sans passer par le Premier ministre. Donc, je ne sais
9 pas.
- 10 **Me Daele.**- Est-ce qu'un de ces membres vous a jamais dit qu'il a eu des coups de
11 téléphone du président ou qu'il a eu des réunions avec le président ?
- 12 **M. Souaré.**- Non.
- 13 **Me Daele.**- Non.
- 14 Est-ce qu'un de ces membres a eu des contacts, ou est-ce qu'ils ont dit, à vous, qu'ils
15 ont eu des contacts avec Mamadie Touré ?
- 16 **M. Souaré.**- Non, on ne m'a pas dit.
- 17 Par contre, le ministre des Mines, qui est membre du comité, peut avoir eu des
18 contacts avec le président sur la question. Ça, je ne l'exclus pas.
- 19 **Me Daele.**- Oui, mais lui, il ne vous a jamais dit.
- 20 **M. Souaré.**- Non.
- 21 **Me Daele.**- Non.
- 22 Et vous non plus, vous n'avez jamais donné des instructions à M. Nabé ?
- 23 **M. Souaré.**- Les instructions étaient... C'est moi qui présidais le Conseil.
- 24 **Me Daele.**- Mais en dehors de ce comité ?
- 25 **M. Souaré.**- Non, il n'y a pas d'instruction informelle.
- 26 **Me Daele.**- OK.
- 27 Quelle était la position du comité entre ce comité interministériel sur la situation de
28 crise avec Rio Tinto ?
- 29 **M. Souaré.**- Quelle était ?...
- 30 **Me Daele.**- La position du comité interministériel ?
- 31 **M. Souaré.**- Je pense qu'à l'époque, le comité interministériel, après plusieurs séances
32 de travail, a abouti à la conclusion comme quoi Rio Tinto n'était pas disposé à
33 procéder à la rétrocession. Ce qui était une violation de la loi minière depuis
34 longtemps. Et donc, le comité a recommandé au gouvernement de prendre une
35 décision d'office.
- 36 **Me Daele.**- Donc, la position du comité n'était pas, je dirais, favorable à Rio Tinto.
- 37 **M. Souaré.**- La position du comité, c'est un comité gouvernemental, chargé d'examiner
38 les relations entre l'État et un opérateur. C'est un opérateur qui avait failli, qui a
39 introduit un recours gracieux. Le comité a estimé que le recours ne pouvait pas avoir
40 une suite favorable et l'opérateur Rio Tinto n'avait pas honoré ses engagements légaux
41 de restituer les 50 % de sa concession. Donc, le comité a recommandé au
42 gouvernement de prendre une décision d'autorité.

1 **Me Daele.**- Dans le dernier paragraphe, dans la page n° 3 du même document, le
2 document sous le *top* 27, dans le dernier paragraphe, on dit :

3 « *Les membres du comité ministériel sont unanimes qu'il n'est pas question de*
4 *répondre favorablement au recours gracieux... »*

5 Le recours gracieux, c'était le recours que Rio Tinto avait fait après le décret retirant la
6 concession.

7 **M. Souaré.**- M-hm.

8 **Me Daele.**- Je vois que vous êtes d'accord avec moi. Donc, Rio Tinto avait fait un
9 recours gracieux auprès du président, mais ici, le comité ministériel dit, unanime, qu'il
10 n'est pas question de répondre favorablement ?

11 **M. Souaré.**- Oui, parce que le comité a estimé que ce n'était pas légal et en
12 poursuivant, le comité a demandé à l'équipe technique de continuer les discussions
13 avec le partenaire pour avoir les données, les résultats, savoir à quoi pourraient
14 correspondre les limites de rétrocession.

15 **Me Daele.**- Le document 28, c'est le document C-178, ce document-là, c'est un avis
16 juridique qui a été fait par le comité dans le ministère des Mines, qui avait été établi
17 dans le ministère des Mines le 27 août, parce que si vous liez... si vous lisez le compte
18 rendu de réunion du comité interministériel, il se réfère à cette note, à cet avis
19 juridique.

20 Et donc cet avis juridique prévoit, par exemple, à la dernière page, sous n° 3, la
21 convention de base signée le 26 novembre. On dit clairement là que Simfer – c'est en
22 fait Rio Tinto – n'a pas respecté ses obligations. Vous voyez cela ?

23 **M. Souaré.**- Oui, je vois.

24 **Me Daele.**- Aussi, au niveau... c'est les pages n° 2...

25 **M. Souaré.**- « ... la rétrocession... ni au plan de la présentation d'une étude de
26 faisabilité. »

27 **Me Daele.**- Donc, c'est quand même le même avis que le président avait eu ou le
28 même contenu de l'avis que le président avait reçu déjà en février 2008. Vous avez
29 dit : « Oui, mais M. Sakho, ce n'est pas un homme important. »

30 **M. Souaré.**- Non, c'est que...

31 **Me Daele.**- Maintenant, ici, on voit là quand même la même chose.

32 **M. Souaré.**- Ce n'est pas le même contenu. M. Sakho a estimé que même le décret de
33 concession ne devait pas être accordé à Rio Tinto.

34 Et de toute façon, la différence majeure, c'est que je n'approuve pas la démarche que
35 je considère comme parallèle de M. Sakho qui se soustrait à ses obligations de tutelle
36 pour aller faire des études et des analyses pour le compte du bureau présidentiel.

37 Pour quel but ? Pour quel intérêt ?

38 **Me Daele.**- Alors vous dites, ce mémo ne parle pas du décret. Si, à la page n° 3 de ce
39 document, vous voyez le 2 et 3, le 2, on dit : « *Décret du 30 mars* ». Donc, on parle
40 bien du décret du 30 mars et donc le dernier paragraphe, sous ce titre, en bas de la
41 page 3, on dit :

42 « *En tout état de cause, aucun argument juridique ne peut être invoqué pour soustraire*
43 *la société de l'obligation de rétrocession et de dépôt de faisabilité.* »

44 **M. Souaré.**- Absolument.

1 **Me Daele.-** « *La société elle-même [donc c'est Rio Tinto] ne s'en défend pas de*
2 *manière convaincante dans son recours gracieux.* »

3 **M. Souaré.-** Tout à fait.

4 **Me Daele.-** Donc vous êtes d'accord avec moi que, sur base de cet avis juridique, la
5 concession, la convention et le décret du 30 mars 2006 n'étaient pas accordés
6 conformément à la loi ?

7 **M. Souaré.-** Bon, ça, c'est une observation des actes opposés selon la loupe de la loi
8 minière telle qu'elle. Mais, je vous ai dit et je le répète, il y a, à côté de la loi minière, ce
9 qu'on appelle : « Les conventions minières ».

10 Chaque partenaire signe avec l'État une convention minière. Cette convention minière,
11 en fonction des spécificités, en fonction de la taille de l'investissement, en fonction de
12 l'importance du gisement, peut avoir des avantages plus ou moins importants qui ne
13 sont pas strictement visés par la loi minière.

14 C'est ce qui justifie la convention d'ailleurs. Sinon, si quelqu'un veut faire exploiter du
15 fer, on vient, on dit : « Bon, on signe », et on lui donne une copie de la loi minière. Mais
16 il faut appliquer la loi en fonction de la réalité.

17 C'est une pratique du gouvernement et c'est pour cela que vous avez vu, il y a eu des
18 comités pour réviser, relire les conventions minières, savoir : est-ce qu'à un moment
19 donné, on n'a pas trop donné, on n'a pas trop cédé, on ne s'est pas trop éloigné de la
20 loi.

21 **Me Daele.-** Mais donc, est-ce que vous êtes d'accord avec moi si je dis que la position
22 dans le comité interministériel, début septembre, était de : il faut voir et négocier avec
23 Rio Tinto, il faut négocier cette rétrocession ?

24 **M. Souaré.-** En fait, oui, le comité, c'était sa mission. En fait, je peux dire que le
25 gouvernement a commencé à être à harassé par rapport à Rio Tinto qui a cette
26 concession, qui a des avantages, qui a ce gisement à mettre en valeur et nous étions
27 toujours en attente, cela ne venait pas, il fallait clarifier les choses, savoir où on en est
28 et qu'est-ce qu'il faut faire pour avancer. On ne peut pas... Autrement dit, une société
29 n'a pas le droit de geler les ressources minières. Ou elle exploite ou elle cède. C'est
30 tout cela qui a motivé la mise en place de la commission.

31 **Me Daele.-** Est-ce que vous pouvez prendre le document sous le n° 31 ?

32 **M. Souaré.-** J'y suis.

33 **Me Daele.-** C'est le document C-181.

34 C'est en fait une lettre de Rio Tinto du 30 septembre 2008 à M. Nabé qui était ministre
35 des Mines à l'époque.

36 **M. Souaré.-** Ce n'est pas ce que je vois ici.

37 **Me Daele.-** Document 31.

38 **M. Souaré.-** Ah, ce n'est pas 30... OK, j'y suis.

39 **Me Daele.-** Donc, je répète, c'est une lettre de Rio Tinto au ministre des Mines, et vous
40 voyez au milieu de la page, c'est le 4^e paragraphe, cela commence :

41 « *À travers les correspondances et discussions que nous avons eues ces derniers*
42 *mois, nous, pour notre part, donc Rio Tinto, avons pu noter que les préoccupations*
43 *majeures de l'État sont : »*

44 Et puis vous voyez, il y a quatre points. Un :

1 « *Le rééquilibrage de la convention afin que la République de Guinée et ses*
2 *populations jouissent pleinement de l'exploitation de ses ressources à court terme et à*
3 *long terme.* »

4 Deuxième point, donc deuxième préoccupation de l'État :

5 « *Que Rio Tinto entendrait "geler" les ressources de Simandou* »

6 Vous avez juste dit que Rio Tinto gelait les ressources.

7 Troisièmement :

8 « *Que Rio Tinto n'aurait pas exécuter l'ensemble de ses obligations au titre de la*
9 *Convention et de la Concession.* »

10 Et dernièrement :

11 « *Que Rio Tinto contrôlerait une part trop importante des ressources de Simandou et*
12 *doit rétrocéder une partie de son périmètre ou accepter de travailler [...] avec un*
13 *tiers.* »

14 Ici, c'est le résumé par Rio Tinto de la position du gouvernement.

15 Est-ce que vous êtes d'accord avec ce résumé ? Est-ce que cela reflète les
16 préoccupations de votre gouvernement à l'époque ?

17 **M. Souaré.-** Je ne peux pas répondre à cette question. C'est au ministre des Mines de
18 répondre à ce détail.

19 **Me Daele.-** Vous étiez quand même le Premier ministre, et vous avez dit que c'était un
20 dossier très important.

21 **M. Souaré.-** Oui, donne une politique. C'est clair que la politique du gouvernement,
22 c'était que les partenaires respectent leurs engagements, que les projets se
23 développent, éviter de geler les ressources, et tout ça. Tout cela, c'est la politique
24 minière.

25 Maintenant, être en *joint-venture*, ne pas être en *joint-venture*, ce sont des détails
26 techniques au niveau des départements.

27 **Me Daele.-** Oui. Est-ce que vous savez que le même M. Nabé a déclaré que vous avez
28 participé à une réunion ensemble avec le président en septembre 2008, pour discuter
29 du dossier BSGR et du dossier Rio Tinto ?

30 **M. Souaré.-** Bon, je ne me souviens pas en termes clairs d'une telle réunion, sans
31 exclure qu'il puisse me trouver chez le président avec son dossier, comme c'est le cas
32 pour beaucoup d'autres ministres. Mais il n'y a pas eu de réunion formelle spécifique
33 pour ce sujet-là. Mais il peut venir consulter le président alors que je suis là. Cela peut
34 arriver. J'avais 36 ministres, ça peut aller.

35 **Me Daele.-** Mais des réunions... si, à supposer que Mme Mamadie Touré était
36 présente à cette réunion-là, est-ce que vous vous souvenez ou pas ?

37 **M. Souaré.-** Je ne me souviens pas, mais ça peut... C'est à M. Nabé de savoir s'il a eu
38 ce que j'avais eu quelques années ou quelques mois auparavant, que le président
39 l'appelle ou vienne avec ce dossier et qu'il vient trouver le président avec Mamadie. Ça
40 peut arriver. C'est à lui d'expliquer.

41 **Me Daele.-** Oui. Vous ne vous souvenez pas que vous-même avez téléphoné à
42 M. Nabé pour le convoquer à la présidence ?

43 **M. Souaré.-** Non, non, non. Je ne peux pas le convoquer à la présidence. Je le
44 convoque chez moi ou si le président lui dit de venir avec moi, on peut l'informer.

45 **Me Daele.-** Oui. Est-ce que vous avez fait cela, de dire...

- 1 **M. Souaré.-** Non, je ne me souviens pas.
- 2 **Me Daele.-** ... Qu'il faut aller chez le Président.
- 3 **M. Souaré.-** Non, je ne me souviens pas de cela.
- 4 **Mme la Présidente.-** Vous dites que vous ne vous souvenez pas. Est-ce que vous
5 l'excluez ou simplement vous n'avez pas le souvenir que vous ayez pu le faire ou ne
6 l'avoir pas fait ?
- 7 **M. Souaré.-** Je ne peux pas l'exclure systématiquement parce que c'est une pratique
8 qui pourrait bien être, mais franchement, je ne me souviens pas, donc je ne prends pas
9 des risques de déclarer pour charmer.
- 10 **Me Daele.-** Est-ce que vous vous souvenez d'avoir appelé M. Nabé pour lui passer des
11 messages ou des directives du président Conté dans le dossier Rio Tinto et BSGR ?
- 12 **M. Souaré.-** Non mais l'essentiel des messages, à mon avis, a été passé par voie
13 normale : le conseil. Je pense quand même que j'ai dû l'appeler pour demander où se
14 situait l'état d'avancement des travaux du comité interministériel puisque, bien qu'il ne
15 soit pas le président, il est le ministre des Mines. C'est son dossier qui était en étude.
16 Ça se fait.
- 17 **Me Daele.-** Mais ce n'était pas pour passer des directions... des directives du
18 président.
- 19 **M. Souaré.-** Toute directive que je lui passe, c'est au nom du président.
- 20 **Me Daele.-** Pas des directives du conseil des ministres ?
- 21 **M. Souaré.-** Le conseil siège et délibère au nom du président.
- 22 **Me Daele.-** Oui mais, ici, spécifiquement, c'était des directives du président ou c'était
23 de la commission... du comité interministériel ?
- 24 **M. Souaré.-** Non, le comité reçoit des directives, ne donne pas. Le conseil des
25 ministres...
- 26 **Me Daele.-** Donc le président a donné des directives au comité interministériel ?
- 27 **M. Souaré.-** Je ne sais pas, mais je ne crois pas. Cela, je ne sais pas puisque je ne
28 suis pas membre du comité et le comité n'a pas attiré mon attention pour cela. De
29 toute façon, l'objet du comité était très clair : il fallait qu'il décante rapidement la
30 situation.
- 31 Je dois préciser une chose peut-être pour qu'on comprenne tout ça : mon
32 gouvernement, c'était un gouvernement très pressé parce qu'il y avait beaucoup de
33 contestation sociale, politique. Il fallait poser des actes tout de suite, décanter les
34 dossiers en suspens et avancer.
- 35 Il y a ce genre de pressions aussi qui était sur tout le gouvernement parce que le
36 comité, vous avez vu, tel qu'il a été constitué, c'est le ministre qui est en charge des
37 Mines, celui qui est en charge de l'Emploi pour les travailleurs, celui qui est en charge
38 de l'Environnement, celui qui est en charge de la Justice pour veiller à ce que les
39 aspects juridiques soient... C'était un peu cela.
- 40 **Me Daele.-** Donc il y a beaucoup d'urgences et le président lui-même, il est très
41 malade pendant cette période.
- 42 **M. Souaré.-** Oui, il était très malade. L'urgence est par rapport à la situation du pays,
43 les attentes, les grèves multiples.
- 44 **Me Daele.-** Vous savez que BSGR a donc fait une application pour obtenir les permis
45 de recherche sur les blocs 1 ou 2 début août 2008. Donc, après le décret présidentiel,
46 BSGR a appliqué pour obtenir ces permis.

- 1 **M. Souaré.-** Oui. Oui, je me suis demandé si ceci ne justifiait pas cela.
- 2 **Me Daele.-** Oui. Donc ils ont fait une application. Est-ce que vous savez s'il y a d'autres
3 sociétés ou promoteurs miniers qui ont appliqué pour ces permis ?
- 4 **M. Souaré.-** À ma connaissance, il n'y en avait pas parce que ce n'était pas une
5 démarche régulière.
- 6 **Me Daele.-** Et pourquoi est-ce que cette démarche n'était pas régulière ?
- 7 **M. Souaré.-** Je vous l'ai dit tantôt. Quand le président, avec... Quand le bureau
8 présidentiel fait prendre au président un décret en consultant de façon informelle des
9 conseillers juridiques de tel département ou de tel autre, il est évident que la décision...
10 le décret ne peut pas être perçu comme régulier, aussi bien pour le ministère que pour
11 les autres administrations. Et c'est pour cela que je vous dis : qu'il y ait ce décret et
12 que BSGR postule immédiatement, moi, je me dis qu'il y a un lien de cause à effet.
- 13 C'est pourquoi je dis que ceci peut justifier cela. Autrement dit, la demande de BSGR
14 peut-être a motivé la prise du décret.
- 15 **Me Daele.-** Est-ce que vous pouvez regarder le document 29 ? C'est la Pièce C-197.
- 16 **M. Souaré.-** Oui.
- 17 **Me Daele.-** C'est une lettre de la société AfriCanada.
- 18 Est-ce que vous connaissez cette société ?
- 19 **M. Souaré.-** Je ne connais pas. Je ne connais pas. Je n'ai pas...
- 20 **Me Daele.-** Est-ce que vous savez qu'eux aussi ont fait une application pour ces
21 permis ?
- 22 **M. Souaré.-** Je ne savais pas.
- 23 **Me Daele.-** Ok.
- 24 **M. Souaré.-** C'est ma première fois de voir cette lettre.
- 25 **Me Daele.-** Ok.
- 26 **M. Souaré.-** Elle est adressée à qui ? Cela ne se voit pas.
- 27 **Me Daele.-** Non.
- 28 **M. Souaré.-** Elle n'est pas signée.
- 29 **Me Daele.-** Je peux vous confirmer que c'est un document qui, à nouveau, a été
30 produit par le gouvernement guinéen.
- 31 **M. Souaré.-** Oui, je...
- 32 **Me Daele.-** Juste pour votre information.
- 33 **M. Souaré.-** Quelle que soit sa source, je dis : moi, c'est ma première fois de la voir.
- 34 **Me Daele.-** Oui.
- 35 **M. Souaré.-** Je constate qu'elle n'est pas signée et je ne connais pas l'auteur, je ne
36 connais pas à qui elle est destinée et moi, personnellement, c'est ma première fois de
37 la voir.
- 38 **Me Daele.-** Est-ce que vous pouvez regarder le document 34 ?
- 39 **M. Souaré.-** Oui.
- 40 **Me Daele.-** S'il vous plaît.
- 41 **M. Souaré.-** Oui. J'y suis.

- 1 **Me Daele.**- C'est le document C-94. C'est une lettre du ministre des Mines, M. Nabé,
2 où il parle de l'obtention du nouveau permis de recherche dans la zone de Simandou,
3 donc cela concerne l'application par BSGR pour obtenir ces permis.
- 4 Vous dites que cette demande était illégale, mais il y a quand même votre ministre
5 des Mines qui s'adresse à BSGR.
- 6 **M. Souaré.**- J'ai dit quoi ? Qu'est-ce qui est illégal ?
- 7 **Me Daele.**- Vous avez dit il y a cinq minutes que cette demande de BSGR d'appliquer
8 pour des permis était illégale.
- 9 **M. Souaré.**- Non, ne me prêtez pas d'intentions.
- 10 **Me Daele.**- Ok.
- 11 **M. Souaré.**- Je n'ai pas dit qu'elle était illégale. J'ai dit plutôt que, certainement, BSGR
12 a travaillé pour qu'il y ait la possibilité de demander des permis.
- 13 **Me Daele.**- Ok.
- 14 **M. Souaré.**- C'est ce que j'ai dit. En d'autres termes.
- 15 **Me Daele.**- Ok. Désolé. Je vais vérifier la transcription après pour voir ce que vous
16 avez dit.
- 17 **M. Souaré.**- Faites-moi confiance.
- 18 **Mme la Présidente.**- Ce que le ministre a dit, c'est que le décret qui retirait la
19 concession de Rio Tinto en juillet n'était pas régulier.
- 20 **M. Souaré.**- Voilà. C'est le décret qui n'est pas régulier.
- 21 **Mme la Présidente.**- Et, ensuite, vous avez fait le lien de cause à effet avec la
22 demande de BSGR.
- 23 **M. Souaré.**- Ceci et cela. Exactement. Merci, Madame.
- 24 **Me Daele.**- On verra.
- 25 En tout cas... En tout cas, ça, c'est une lettre du ministre Nabé à BSGR dans le cadre
26 de la demande de nouveaux permis et, dans le troisième paragraphe, il est dit :
- 27 *« Le gouvernement se doit d'examiner les conséquences éventuelles de cette*
28 *décision ».*
- 29 Et donc elle demande :
- 30 *« Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir par*
31 *écrit... ».*
- 32 Et donc, là, on voit cinq points où le gouvernement demande des renseignements
33 à BSGR :
- 34 ▪ les résultats détaillés de vos travaux sur les permis que vous avez, qui sont
35 déjà octroyés dans la zone de Simandou ;
 - 36 ▪ la preuve de vos capacités techniques et financières ;
 - 37 ▪ votre engagement à faire face, en lieu et place de la République de Guinée,
38 aux conséquences financières de toute action arbitrale ou judiciaire à laquelle
39 la Guinée aurait à répondre en relation avec l'octroi d'un permis de recherche ;
 - 40 ▪ la confirmation d'une mise en place d'une caution ;
 - 41 ▪ l'engagement de payer un bonus de 20 millions de dollars.
- 42 Donc c'est votre gouvernement — c'est, en tout cas, le ministre des Mines, M. Nabé —
43 qui demande à BSGR : « Est-ce que vous êtes prêts à remplir ces cinq conditions ? ».

- 1 Est-ce que vous étiez au courant de cette lettre ?
- 2 **M. Souaré.-** Je confirme que c'est mon gouvernement puisque Nabé était mon ministre
3 chargé des Mines, mais vous notez bien que le Premier ministre n'est pas mis en
4 copie.
- 5 **Me Daele.-** Non.
- 6 **M. Souaré.-** Et ça fonctionne comme ça.
- 7 D'ailleurs, les ministres ne demandent pas au Premier ministre la permission de
8 respirer.
- 9 **Me Daele.-** Non.
- 10 **M. Souaré.-** Ils agissent en fonction de la loi, en fonction de la réglementation.
- 11 Et, heureusement pour nous, M. Nabé est bien vivant, il pourrait répondre de ses actes
12 si vous le souhaitez.
- 13 Mais moi, ce que je peux vous dire... Très honnêtement, ma perception, quand je vois
14 un courrier comme cela... Je me souviens de ce que, moi-même, j'avais fait avant,
15 quand j'étais ministre des Mines, quand le président m'a dit d'aider BSGR. Je ne
16 pouvais pas leur donner Simandou. Bon. Quand moi, ancien ministre des Mines, je lis
17 cette note, je me dis que M. Nabé est certainement en face d'une pression de la part
18 de BSGR qui dit : « Coûte que coûte, il faut avoir les blocs 1 et 2 et, si vous me le
19 donnez, même s'il y a une action en justice, je serai prêt à être là en lieu et place du
20 gouvernement guinéen ».
- 21 C'est comme ça que j'interprète ce courrier.
- 22 **Me Daele.-** Oui, mais c'est une interprétation. Vous ne le savez pas.
- 23 **M. Souaré.-** Je ne sais pas.
- 24 **Mme la Présidente.-** Je peux demander une précision ?
- 25 Cette interprétation, elle se fonde sur la mention des conséquences financières
26 d'actions arbitrales ou judiciaires ou est-ce qu'il y a d'autres éléments qui vous font
27 penser que le ministre Nabé, quand il écrit cette lettre, est sous pression ?
- 28 **M. Souaré.-** C'est justement quand il évoque des conséquences juridiques et
29 financières parce que, si on est sûr de poser un acte légal, on ne s'inquiète pas du coût
30 de conséquences juridiques et financières.
- 31 Je suppose qu'il est peut-être poussé à faire un acte qui doit certainement provoquer
32 des conséquences juridiques et financières et il s'en défend ici.
- 33 C'est ma compréhension. Je n'interprète pas. J'ai dit : « Je n'ai pas vu ce courrier avant
34 aujourd'hui, mais si vous me posez une question, je vous dis comment, en tant que
35 Premier ministre, en tant qu'ancien ministre des Mines, comment je comprends ce
36 courrier. »
- 37 C'est juste.
- 38 **Me Daele.-** Mais en tout cas, M. Nabé lui-même ne vous a jamais dit que cette liste
39 était là pour se défendre contre la pression de BSGR ou la pression du président.
- 40 **M. Souaré.-** Il ne m'a pas dit, mais on ne va pas jouer au petit théâtre. Il y a une trame,
41 on ne peut pas s'éloigner trop de la trame. Par raisonnement. La réalité, elle, elle est
42 constante.
- 43 **Me Daele.-** Quand je vous dis que M. Nabé lui-même dit que ces conditions ont été
44 discutées au sein du comité interministériel.

1 **M. Souaré.-** C'est normal, le comité est fait pour cela. C'est normal qu'il ait des idées,
2 c'est normal que le comité discute et c'est normal qu'ils écrivent à une société sans dire
3 mot au Premier ministre.

4 **Me Daele.-** Donc ce n'est pas M. Nabé lui-même qui est sous pression, c'est l'entièreté
5 du comité interministériel.

6 **M. Souaré.-** Vous savez, cela, encore une fois, n'allez pas vite à ce genre de
7 conclusions parce que le terrain est beaucoup plus compliqué que cela. Avant tout,
8 c'est le dossier de M. Nabé, ce n'est pas le dossier de tout le comité. C'est parce que
9 M. Nabé à lui seul ne peut pas gérer le dossier que le Premier ministre a estimé qu'il
10 faut l'élargir à d'autres ministres. Mais cela n'enlève pas le fait que c'est un dossier de
11 M. Nabé.

12 Il vous le dira un jour si vous le rencontrez quelque part.

13 **Me Daele.-** J'espère.

14 Est-ce que vous pouvez regarder le document 36 ? C'est le document C-95. Donc,
15 cela, c'est la réponse de BSGR au ministre Nabé.

16 **M. Souaré.-** Oui.

17 **Me Daele.-** La réponse à cette lettre que nous avons vue, avec les conditions. Dans
18 cette lettre, BSGR confirme qu'elle est prête à remplir les conditions et elle fournit le
19 document demandé. Vous voyez à la dernière page en dessous de la signature de
20 M. Avidan, il est mis PJ, donc cela c'est les annexes, on dit :

21 *« Résultats des travaux de recherches géologiques.*

22 *La preuve de la capacité financière approuvée par Ernst & Young.*

23 *Copies des rapports trimestriels.*

24 *Copies de présentation lors du symposium. »*

25 Plus haut, sur la même page, on parle du bonus, le paiement du bonus. Et on dit :

26 *« En cas de découverte exploitable, ledit bonus sera à votre disposition pour la*
27 *réalisation des projets de développement. »*

28 Dans le premier paragraphe.

29 Et dans le deuxième paragraphe, on parle de l'action arbitrale judiciaire où BSGR
30 confirme qu'elle est prête à supporter aux frais et dépenses.

31 Vous voyez cela ?

32 **M. Souaré.-** M-hm, m-hm.

33 **Me Daele.-** Puis le document 37.

34 **M. Souaré.-** 36, c'est fini ?

35 **Me Daele.-** Document 37, c'est le document 179, C-179.

36 C'est une note par le ministre Nabé, ministre des Mines Nabé à vous, Premier ministre,
37 et aussi au ministre de la Justice et, à la dernière page, on dit, juste avant le titre
38 « Recommandations » :

39 *« Certaines de ces conditions ont déjà été satisfaites par la société BSGR à travers un*
40 *courrier adressé au ministre ».*

41 C'est la lettre qu'on vient de voir. Donc le ministre des Mines vous envoie un mémo en
42 disant que BSGR a déjà satisfait certaines de ces conditions imposées par le
43 gouvernement et aussi en bas de cette page, on dit :

- 1 « *Pièces jointes : copies des différentes correspondances* ».
- 2 À ce moment-là, on vous donne quand même le dossier.
- 3 **M. Souaré.**- Oui, mais lisez la première recommandation.
- 4 **Me Daele.**- Oui.
- 5 **M. Souaré.**- « *Il n'est pas envisageable à ce stade d'octroyer...* ». Voilà.
- 6 **Me Daele.**- Je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas encore à ce stade que les
7 permis ont été octroyés. On verra après. C'est clair.
- 8 **M. Souaré.**- C'est le fonctionnement du gouvernement. C'est bon. Jusque-là, cela va.
- 9 **Me Daele.**- Oui.
- 10 Donc à ce moment-là, le gouvernement, au moins le ministre des Mines n'est pas
11 encore prêt à octroyer le permis à BSGR.
- 12 **M. Souaré.**- Oui. C'est le 10 novembre.
- 13 **Me Daele.**- Oui, le 10 novembre.
- 14 Est-ce que je peux vous montrer le document 39 ? Cela, c'est une note technique de la
15 même commission dont vous verrez c'est le document 187, C-187.
- 16 Donc nous avons déjà vu une note juridique de cette commission. Maintenant, nous
17 voyons une note technique de cette commission. Vous voyez à la dernière page, page
18 n° 3, ce n'est pas la dernière, mais page n° 3, il y a à nouveau la signature de
19 M. Bangoura, le président de la commission au sein du ministère des Mines.
- 20 Le 14 novembre 2008.
- 21 Et en bas de la deuxième page, il y a ce numéro : 17 octobre 2008, vous voyez ce
22 paragraphe, Monsieur Souaré ?
- 23 **M. Souaré.**- Oui, je suis là.
- 24 **Me Daele.**- Dans ce dernier paragraphe, le n° 17, il y a le comité technique qui dit que :
25 « *Rio Tinto présente un rapport accompagné d'un schéma de rétrocession volontaire*
26 *de 130 kilomètres carrés équivalents à 17 % de sa superficie en lieu et place de*
27 *50 %* ». (sic)
- 28 **M. Souaré.**- Oui.
- 29 **Me Daele.**- « *attendus par l'administration minière.* »
- 30 Donc même nous sommes là octobre, c'est une note de mi-novembre. Donc même à
31 cette période, Rio Tinto n'était pas prêt à rétrocéder 50 % de ses zones.
- 32 **M. Souaré.**- Oui, jusqu'au bout.
- 33 **Me Daele.**- Jusqu'au bout. Eux, ils étaient prêts à rétrocéder seulement 17 %. Vous
34 êtes d'accord ?
- 35 **M. Souaré.**- Oui. C'est pourquoi c'était irrecevable.
- 36 **Me Daele.**- Cela, c'est mi-novembre.
- 37 Je vais vous montrer la Pièce 41, c'est le document C-189. C'est la lettre de Rio Tinto
38 du 3 décembre 2008 au ministre Nabé.
- 39 Après avoir déjà refusé de rétrocéder 50 %, elle envoie cette lettre le 3 décembre et le
40 premier paragraphe dit :
- 41 « *Rio Tinto effectue actuellement une revue globale de ses dépenses sur ses projets à*
42 *la lumière de l'évolution des conditions actuelles. Trois facteurs principaux font du*

1 *projet Simandou un Projet à haut risque. Premièrement, l'incertitude liée au retrait par*
 2 *l'État de notre Concession. Deuxièmement, un montant d'investissement très élevé qui*
 3 *nécessite une ressource importante en minerai de fer et un projet de grande*
 4 *envergure. Troisièmement, le défi posé par le ralentissement économique mondial*
 5 *rend encore plus aiguës les questions soulevées par l'incertitude concernant notre*
 6 *Concession... ».*

7 Dans le deuxième paragraphe, elle annonce :

8 *« Alors que nous revoyons le Projet et à la lumière de l'incertitude concernant notre*
 9 *Concession, du besoin d'une ressource très importante en minerai et de la situation*
 10 *économique globale, les dépenses pour le Projet Simandou vont être réduites en 2009*
 11 *pour l'ensemble des travaux non essentiels. ».*

12 Donc Rio Tinto informe le gouvernement qu'elle va réduire ses investissements dans
 13 ces zones, dans les blocs 1 ou 4.

14 Dans le dernier paragraphe, de la première page, elle se réfère à nouveau :

15 *« Par ailleurs, le ralentissement économique mondial a exacerbé les problèmes ».*

16 Et puis, à la deuxième page, troisième paragraphe, elle dit :

17 *« À compter de décembre 2008, Rio Tinto réduira de manière significative le nombre*
 18 *de sous-traitants [...] pour le projet Simandou ».*

19 Vous connaissiez cette lettre-là ?

20 **M. Souaré.-** Oui.

21 **Me Daele.-** Comment est-ce que vous l'avez interprété ?

22 **M. Souaré.-** Comme tout gouvernement responsable, la réponse ne s'est pas fait
 23 attendre. Le 4 décembre, on a ordonné au ministre des Mines de prendre toutes les
 24 dispositions légales pour avancer.

25 **Me Daele.-** Donc, le gouvernement a, le lendemain, le comité des ministres ?

26 **M. Souaré.-** Le Conseil des ministres.

27 **Me Daele.-** Le conseil, excusez-moi, le Conseil des ministres...

28 **M. Souaré.-** Oui.

29 **Me Daele.-** ... Suite à cette lettre, a décidé de...

30 **M. Souaré.-** Pas à cette lettre seulement. En évaluant...

31 **Me Daele.-** L'évolution.

32 **M. Souaré.-** ... Tout le processus...

33 **Me Daele.-** Oui.

34 **M. Souaré.-** ... Les tenants et les aboutissants, en mettant en rapport forces,
 35 faiblesses, contraintes, liberté et tout. Rapport du comité interministériel.

[PROTEGE]

[PROTEGE]

15 (Poursuite de l'audience à huis clos.)

[PROTEGE]

33 **Me Daele.**- Et donc, quelle pression est-ce que BSGR a exercée entre juillet 2008 et le
34 4 décembre 2008 ? Quelle pression est-ce que BSGR a exercée ?

35 **M. Souaré.**- La pression, le décret de juillet 2008.

36 **Me Daele.**- Oui.

37 **M. Souaré.**- Un décret que moi, Premier ministre, je ne connaissais pas.

38 **Me Daele.**- Oui.

39 Est-ce que ce décret...

40 **M. Souaré.**- Le ministre Nabé vous dira s'il était au courant, mais c'est un décret...
41 D'abord, avant ce décret, il y a eu le courrier du ministre secrétaire général,
42 certainement alimenté par le conseil juridique, Momo Sakho, du ministère des Mines, à
43 tort - à tort. Pour quelle raison ? On peut rechercher à savoir. Donc, a écrit des lettres à
44 Rio Tinto pour prévenir et dire : « Bon, on va retirer les droits miniers ».

- 1 Vous êtes très documenté. Peut-être que vous avez ces courriers-là ?
- 2 **Me Daele.**- Quels droits est-ce que ce décret présidentiel de juillet 2008, quels droits
3 est-ce que ce décret octroie à BSGR ?
- 4 **M. Souaré.**- Elle octroie à BSGR une opportunité. N'oubliez pas que le protocole
5 d'accord que BSGR a cherché dès le départ, c'est d'avoir une partie du Simandou en
6 toute priorité en cas de rétrocession. Alors, si un décret libère une partie de Simandou,
7 ne voyez-vous pas là l'intérêt pour BSGR ?
- 8 **Me Daele.**- Est-ce que le protocole d'accord, est-ce que ça a influencé ce débat ?
- 9 **M. Souaré.**- Quel débat ?
- 10 **Me Daele.**- Le débat pour octroyer les droits à BSGR. C'était sur base du protocole
11 d'accord du 20 février 2006, ou pas ?
- 12 **M. Souaré.**- Non ! Comprenez. J'ai dit : le protocole d'accord, c'était une « cocotte »
13 Souaré pour la circonstance de 2005, 2006. Maintenant, en 2008, on était devant une
14 autre réalité. BSGR a continué à faire le travail sur les permis acquis au nord et au sud
15 de Simandou sans jamais renoncer à acquérir une partie de Simandou. C'est ce que
16 nous comprenons aujourd'hui à travers la compilation de tous les courriers successifs.
17 Mais c'est BSGR qui actionnait la présidence. Ça, c'est constant.
- 18 **Me Daele.**- Oui. Mais, donc, le décret présidentiel de juillet 2008 n'a pas octroyé des
19 droits à BSGR. Elle a juste créé l'opportunité pour BSGR de faire une application ?
- 20 **M. Souaré.**- Oui, mais...
- 21 **Me Daele.**- Cette opportunité était aussi ouverte à d'autres promoteurs miniers. Tout le
22 monde aurait pu faire une demande ?
- 23 **M. Souaré.**- J'ai dit non. La preuve, c'est que personne d'autre n'a eu. Vous pouvez
24 pas dire que BSGR était le meilleur, le plus disant, le plus important financièrement, le
25 plus traditionnellement minerais de fer, les plus grandes compétences techniques. Non,
26 c'est du sur-mesure, ça, Monsieur.
- 27 **Me Daele.**- Sur-mesure ?
- 28 **M. Souaré.**- Sur-mesure. C'est du sur-mesure.
- 29 **Me Daele.**- Donc, la condition que le comité des ministres a quand même préparé,
30 c'était sur mesure de BSGR ?
- 31 **M. Souaré.**- Non, séparez les choses. Le comité interministériel examine des faits,
32 relate des faits, aboutit à des conclusions. Maintenant, ce que je suis en train de vous
33 dire, c'est que ces conclusions conviennent trop parfaitement à l'intérêt de BSGR,
34 poursuivi trois, quatre ans auparavant. Est-ce un hasard, une contingence ? Tout ça ?
35 C'est ce que je voudrais savoir.
- 36 *(Fin du huis clos.)*
- 37 **Me Daele.**- Donc, suite à la décision dans le comité des ministres de reprendre les
38 blocs 1 ou 2, 1 et 2 de Rio Tinto, ce même comité a décidé d'octroyer les droits à
39 BSGR. C'est le même comité des ministres ?
- 40 **M. Souaré.**- Non, c'est pas le même Conseil.
- 41 **Me Daele.**- Le Conseil. Désolé.
- 42 **M. Souaré.**- C'est le ministre. Le ministre était rétabli dans ses fonctions. Une fois un
43 territoire libéré, il est de la responsabilité du ministre d'attribuer, sur base étude, le
44 domaine, le permis à un opérateur ou à un autre.

- 1 **Me Daele.**- Oui, mais vous dites que c'est pas ce conseil qui a décidé d'octroyer les
2 droits à BSGR. Ce n'était pas le conseil, c'était le ministre Nabé lui-même.
- 3 **M. Souaré.**- Le conseil a donné des directives. Le conseil donne des directives.
- 4 **Me Daele.**- Oui.
- 5 **M. Souaré.**- Le PV du conseil du 4 décembre fait foi.
- 6 **Me Daele.**- Oui.
- 7 **M. Souaré.**- Et vous l'avez tout à l'heure. Le point important :
- 8 « *Ordonne au ministre d'user de tous les moyens légaux pour restaurer l'État dans ses*
9 *droits sur la montagne Simandou par rapport à Simfer* ».
- 10 **Me Daele.**- Et vous avez participé à ce conseil ?
- 11 **M. Souaré.**- J'étais le président.
- 12 **Me Daele.**- Combien de membres il y avait dans ce conseil ?
- 13 **M. Souaré.**- S'il n'y a pas d'absents, c'est 36.
- 14 **Me Daele.**- 36.
- 15 **M. Souaré.**- Plus ou moins 37.
- 16 **Me Daele.**- Et vous vous souvenez si, cette réunion-là, le conseil était au complet ou
17 plus ou moins au complet ?
- 18 **M. Souaré.**- Je ne sais pas, mais le PV peut nous dire ça.
- 19 **Me Daele.**- Oui.
- 20 **M. Souaré.**- Le PV marque les présents, les excusés, les absents, tout ça.
- 21 **Me Daele.**- Oui. Malheureusement, nous n'avons pas eu ce document. Nous l'avons
22 demandé, mais nous ne l'avons pas obtenu.
- 23 Est-ce que vous vous souvenez si le Conseil était au complet ?
- 24 **M. Souaré.**- En tout cas, le conseil est toujours... affiche grand complet. Le maximum
25 d'absents que j'ai enregistrés pendant les conseils des ministres, c'est six ministres.
26 Ça, c'est le maximum. Sinon, c'est deux, trois, et le sujet concernant un ministère ne
27 peut pas être débattu en l'absence du ministre titulaire.
- 28 **Me Daele.**- Et est-ce que vous savez si aucun de ces membres n'a été contacté avant
29 ce conseil par le président ou par Mamadie Touré de décider, l'un ou l'autre ?
- 30 **M. Souaré.**- Je ne sais pas parce qu'aucun ministre ne m'a dit ça.
- 31 **Me Daele.**- OK.
- 32 J'ai presque terminé.
- 33 Vous dites maintenant : « Fin du régime du président Conté ». Je suis au
34 paragraphe 46. Vous dites qu'à un moment donné, en mars 2009, vous étiez accusé
35 de mauvaise gestion du fonds minier, mais qu'après 11 jours, il y a eu un non-lieu dans
36 cette affaire.
- 37 Est-ce que vous vous souvenez du fait que vous avez reconnu les faits à l'époque et
38 que vous avez payé, ou remboursé, 2,5 millions d'US dollars à cette époque ? Ça vous
39 dit quelque chose ? Et le rapport dans la presse ?
- 40 **M. Souaré.**- Non, ce n'est pas une question d'ici, mais, puisque vous la posez, je peux
41 prendre...

1 **Me Daele.**- Vous mentionnez, dans votre témoignage, que vous avez été prisonnier et
2 puis libéré. Je pose une question sur les circonstances de la libération.

3 **M. Souaré.**- OK. Je vous réponds.

4 D'abord, je dois vous dire qu'à aucun moment, je n'ai reconnu avoir mal géré le fonds
5 minier. À aucun moment.

6 **Me Daele.**- Vous savez qu'il y a d'autres ministres, d'autres témoins qui ont déclaré,
7 dans leur témoignage, que vous avez reconnu cette responsabilité ?

8 **M. Souaré.**- On n'a pas reconnu. Les pièces font foi. Moi, j'ai dit à la police judiciaire de
9 notre pays : le fonds minier, c'est un montant destiné à la recherche géologique.
10 Puisque c'était un montant insignifiant pour acheter des sondeuses, du carburant, des
11 équipes géologiques complètes, j'ai pris l'initiative de distribuer ce montant à tous les
12 services du ministère comme budget d'appui des services qui étaient sans budget.

13 Avec ce montant, j'ai équipé le ministère en véhicules, une soixantaine de
14 véhicules - les restes sont encore là -, j'ai équipé la salle de conférence, les
15 ordinateurs ou autres. C'est ça. Et même celui qui nous accusait, le président Dadis
16 lui-même, à la télévision, il nous a dédouanés. Il a dit : « Ce que, le Premier ministre
17 Souaré, Nabé ou autres, on dit qu'ils ont détourné, ce n'est pas de l'argent qu'ils ont
18 mis dans leurs poches. » Il l'a déclaré solennellement à la télévision.

19 **Me Daele.**- Est-ce que vous pouvez regarder le document 72 ? C'est le témoignage de
20 M. Kanté.

21 **M. Souaré.**- De ?

22 **Me Daele.**- Monsieur Kanté. Ahmed Kanté.

23 **M. Souaré.**- Oui.

24 **Me Daele.**- Dans cette procédure-ci.

25 **M. Souaré.**- Oui.

26 **Me Daele.**- Dans le n° 6, au milieu de ce paragraphe, il dit :

27 *« Il nous a été demandé de signer un acte de reconnaissance des faits qui nous
28 étaient reprochés et un engagement à rembourser. Contrairement aux autres inculpés,
29 j'ai refusé et j'ai toujours nié ces accusations. »*

30 C'est sur base de ça que moi, je dis qu'il y a des témoins, dans cette procédure, qui ont
31 témoigné que vous avez signé...

32 **M. Souaré.**- Oui, je vais vous expliquer. Le président Dadis, quand l'affaire a eu une
33 grande proportion dans le pays... Notez que le Premier ministre Souaré n'était pas
34 n'importe qui. Quand l'affaire a eu un grand écho dans le pays, il nous a appelés. Il dit :
35 « Écoutez, vous allez m'aider, on va sortir de ça. Vous payez une partie, je vous
36 libère. » Monsieur Sylla, M. Souaré, on a accepté, et M. Nabé.

37 **Me Daele.**- Vous avez payé combien ?

38 **M. Souaré.**- Attendez : le principe d'abord.

39 Il dit : « Vous payez un peu, j'annonce cela à la population et je vous libère ». Ce n'était
40 pas sur dossier technique, c'était politique, ça.

41 Bon, M. Kanté a dit qu'il ne payait pas. Monsieur Kanté était ami au président Dadis.
42 Le président Dadis m'a appelé. Il dit : « Monsieur le Premier ministre, dites à M. Kanté
43 que je suis prêt à lui prêter 200 millions. Il paye, on règle cette affaire. Parce que je lui
44 ai dit, il refuse. Il me dit qu'il préfère la justice. Or, vous connaissez la justice comment
45 cela se fait. »

- 1 C'est le président accusateur lui-même qui m'a demandé cela.
- 2 **Me Daele.**- Et donc, c'est le président qui vous a d'abord emprunté deux millions,
3 comme ça, vous pouvez rembourser les deux millions ?
- 4 **M. Souaré.**- Non.
- 5 **Me Daele.**- J'ai mal compris ?
- 6 **M. Souaré.**- C'est-à-dire qu'il a proposé...
- 7 **Me Daele.**- « Je suis prêt à lui prêter... » Ah ! Ça, c'est pour Kanté.
- 8 **M. Souaré.**- Voilà. Le président Dadis était prêt à lui prêter de l'argent qu'il dise qu'il a
9 versé ; comme ça, on tourne la page. Monsieur Kanté a dit : « Non, il faut la justice. »
10 Conséquence : il a, dans la totale illégalité, passé - je crois - un an de prison, à tort !
- 11 **Me Daele.**- Mais combien est-ce que vous avez payé, alors ?
- 12 **M. Souaré.**- Je crois que j'avais payé 200 millions, que j'ai entièrement recouverts ; on
13 m'a tout rendu. Ce n'est pas vraiment un dossier.
- 14 **Me Daele.**- 200 millions de dollars, ou 200 millions de... ?
- 15 **M. Souaré.**- De francs guinéens. C'est 20 000 \$.
- 16 **Me Daele.**- OK. Parce qu'il y a eu un article, dans le *BBC News* du 2 avril 2009, qui
17 parle de 2 millions et demi d'US dollars.
- 18 **M. Souaré.**- Ça, franchement, c'est trop gros ! Ce n'est pas possible. On ne peut pas
19 avoir ça. De toute façon, ça, c'était vraiment une gymnastique politico-militaire. Il n'y
20 avait pas de détournement, il n'y avait pas de reconnaissance, et voilà. Ça s'est passé
21 comme ça.
- 22 **Me Daele.**- OK. J'ai presque terminé.
- 23 J'ai quelques questions très courtes.
- 24 Est-ce que vous avez reçu, vous-mêmes, des pots-de-vin de BSGR ? Vous-même.
- 25 **M. Souaré.**- Non.
- 26 **Me Daele.**- Est-ce que vous connaissez d'autres fonctionnaires qui ont reçu des
27 pots-de-vin de BSGR ?
- 28 **M. Souaré.**- Non.
- 29 **Me Daele.**- Est-ce que le président a reçu des pots-de-vin ?
- 30 **M. Souaré.**- Allez le savoir !
- 31 **Me Daele.**- C'est un « oui » ou un « non » ?
- 32 **M. Souaré.**- Hein ?
- 33 **Me Daele.**- Ça veut dire « oui », ou « non » ?
- 34 **M. Souaré.**- Ça veut dire que je ne sais pas.
- 35 **Me Daele.**- Vous ne savez pas.
- 36 **M. Souaré.**- Comment je peux savoir ?
- 37 **Me Daele.**- Est-ce que vous avez été approché par BSGR afin d'intervenir
38 favorablement à leur demande ?
- 39 **M. Souaré.**- Hein ?
- 40 **Me Daele.**- Est-ce que vous avez été approché par BSGR afin d'intervenir
41 favorablement en leur faveur ?

- 1 **M. Souaré.**- Où ? À quel niveau ?
- 2 **Me Daele.**- Dans votre temps, en tant que ministre des Mines et en tant que Premier
3 ministre.
- 4 **M. Souaré.**- En tant que ministre des Mines, ils m'ont charmé. Ils m'ont demandé ce
5 qu'ils voulaient et ils étaient charmants. À l'arrivée, ils se disaient pouvoir avancer vite.
6 Ça, ça intéressait le ministre des Mines que je suis. Donc, je suis tombé sous le coup
7 du charme, mais après, j'ai découvert qu'ils avaient une autre porte plus forte : la
8 présidence.
- 9 **Me Daele.**- Est-ce que vous savez si Ismaël Daou ou Aboubacar Bah, à un moment
10 donné, ont payé des pots-de-vin à des officiers guinéens ?
- 11 **M. Souaré.**- Je ne les connaissais même pas.
- 12 **Me Daele.**- OK. Quelle décision ou quelle direction le président Conté n'auraient pas
13 prises si ce n'était qu'à cause de l'influence de Mamadie Touré ?
- 14 **M. Souaré.**- Je n'ai pas compris la question, s'il vous plaît.
- 15 **Me Daele.**- Quelle décision ou direction est-ce que le président Conté n'aurait pas
16 prises si ce n'est qu'à cause de l'influence de Mamadie Touré ?
- 17 **M. Souaré.**- Il ne m'aurait jamais appelé pour dire d'aider BSGR.
- 18 **Me Daele.**- Et quelle décision est-ce que vous n'auriez pas prise si ce n'était à cause
19 de l'influence de Mamadie Touré ?
- 20 **M. Souaré.**- Je n'aurais pas signé un protocole d'accord, parce que je ne l'avais fait
21 pour personne, même pas pour Rio Tinto.
- 22 **Me Daele.**- Et finalement, quelle décision est-ce que votre gouvernement n'aurait pas
23 prise si ce n'était qu'à cause de la pression de Mamadie Touré ?
- 24 **M. Souaré.**- Là, ça devient un peu complexe, parce que mon gouvernement... Avec
25 mon gouvernement, on arrive à la confluence de la défaillance technique de Rio Tinto
26 et de l'acharnement de BSGR. Donc là, les eaux sont troubles.
- 27 **Me Daele.**- OK. Je n'ai plus de question. Merci bien.
- 28 **M. Souaré.**- Merci.
- 29 **Mme la Présidente.**- Merci.
- 30 Est-ce que vous avez des questions en *redirect* ? Est-ce que vous souhaitez prendre
31 une pause maintenant ?
- 32 **Me Ostrove.**- Pour le moment, j'ai marqué plusieurs sujets. Si on pouvait prendre une
33 pause...
- 34 **Mme la Présidente.**- Donc, à ce moment-là, c'est raisonnable de prendre une pause,
35 parce que ça fait une heure trois quarts que nous avons commencé.
- 36 Monsieur le Premier Ministre, c'est toujours la même règle pour la pause. Nous
37 prenons donc une pause de 15 minutes avant de reprendre. 10 minutes, peut-être ? Je
38 vois le temps qui passe et le programme qui n'est pas encore près de se clore.
- 39 **Me Ostrove.**- Monsieur le Premier Ministre, vous avez la force de continuer si nous
40 prenons une pause de 10 minutes ?
- 41 **M. Souaré.**- Absolument.
- 42 **Mme la Présidente.**- Parfait. Merci.
- 43 *(Suspendue à 16 heures, l'audience est reprise à 16 heures 14.)*

1 **Mme la Présidente.**- Voilà, nous pouvons reprendre. Maître Ostrove, vous avez des
2 questions ?

3 ► **Interrogatoire supplémentaire de M. Souaré par la Défenderesse**

4 **Me Ostrove.**- Oui, merci beaucoup Madame la Présidente.

5 Monsieur le Premier Ministre, j'aurais juste quelques questions à vous poser
6 concernant l'interrogatoire que vous venez de faire. J'essaie de prendre cela plutôt
7 dans un ordre chronologique.

8 Prenons d'abord ce fameux rapport de mission que vous trouverez à l'onglet 7 des
9 documents, là-bas. Si on pouvait passer un... Onglet 7. On vous a posé quelques
10 questions sur ce document.

11 **M. Souaré.**- Oui.

12 **Me Ostrove.**- Vous avez émis certains doutes sur le document et mon contradicteur
13 indiquait que c'était un document produit par la Guinée.

14 Si ce document existait en effet dans les archives de la Guinée, à votre avis, pourquoi
15 M. Soriba Bangoura aurait préparé ce type de rapport ?

16 **M. Souaré.**- D'abord, M. Soriba Bangoura est le directeur adjoint, le directeur existe,
17 c'était M. Ibrahima Soumah... Ibrahima Khalil. Donc si ce rapport existe, certainement,
18 c'est pour se prémunir d'une éventuelle inquisition du ministère, et en tout cas, il n'est
19 pas dans les normes conventionnelles, connues du département. Et s'il a été contacté
20 directement par la présidence ou par Mamadie Touré, il peut faire cette mission, faire
21 un rapport, mais il n'a pas à le déposer au ministre... qui n'aurait pas commandé la
22 mission.

23 **Me Ostrove.**- Et s'agissant de cette mission, vous avez dit... je pense que je cite ce
24 que vous avez dit, sur l'organisation de la mission avec l'hélicoptère présidentiel :

25 *« Je n'exclus pas, compte tenu de la situation de l'époque, que Mamadie Touré
26 s'organise avec l'intendance présidentielle pour organiser ce voyage. »*

27 Quand vous avez dit : *« Compte tenu de la situation de l'époque »*, vous vouliez dire
28 quoi ?

29 **M. Souaré.**- Je veux dire que le président, avec son état de santé, ne contrôlait pas
30 tous les détails. Et ses proches étaient les plus indiqués pour savoir ses petites forces
31 et ses faiblesses de l'époque.

32 **Me Ostrove.**- Quelle était la situation de santé du président vers décembre 2005, à
33 votre connaissance ?

34 **M. Souaré.**- Depuis 2003, le président est malade.

35 **Me Ostrove.**- « Est malade » dans quel sens ?

36 **M. Souaré.**- Il est malade. Son état de santé n'était pas au point. La campagne
37 présidentielle de 2003, il ne s'est pas déplacé.

38 **Me Ostrove.**- D'accord.

39 **M. Souaré.**- Il a envoyé des missions, mais lui n'a pas quitté Conakry.

40 **Me Ostrove.**- Merci.

41 Juste pendant qu'on était aussi sur le rapport, sur la mission avec l'hélicoptère
42 présidentiel, ce M. Soriba Bangoura, qui est parti avec BSGR, est-ce que c'est le
43 même Soriba Bangoura qu'on retrouve... on l'a retrouvé enfin de votre interrogatoire

- 1 dans les pièces, par exemple, 26, ou on voit qu'il y a une constitution d'une
2 commission technique pour examen des titres miniers accordés à Rio Tinto. On voit
3 plusieurs... deux Bangoura y compris Soriba Bangoura.
- 4 **M. Souaré.-** Oui, c'est le même. C'est indiqué : « *Directeur adjoint CPDM* », c'est le
5 même.
- 6 **Me Ostrove.-** Et à l'onglet 39, qui était la Pièce C-187, la note technique sur le dossier
7 Simfer, c'était indiqué « *PO le président de la commission P. Un membre* », et c'est
8 signé par Soriba Bangoura.
- 9 **M. Souaré.-** C'est le même, c'est la commission, la liste qu'on a vue, là. Il a signé pour
10 le président.
- 11 **Me Ostrove.-** Alors un petit détail, mais juste pour qu'on puisse clarifier quelque chose
12 que vous auriez dit : M. Daele vous a posé des questions portant sur le paragraphe 27
13 de votre attestation. Si vous pouvez prendre votre attestation, paragraphe 27.
- 14 Là, on est sur la période du protocole d'accord. Cela parle de la signature du protocole
15 d'accord, une cérémonie après.
- 16 Et vous dites : « *Je ne me souviens pas de qui représentait BSGR, mais je sais que*
17 *M. Ibrahima Sory Touré était présent.* »
- 18 Quand M. Daele vous a lu la prochaine phrase, il a sauté quelques mots. Je ne pense
19 pas que c'était fait exprès, mais vous avez marqué ensuite :
- 20 « *J'ai compris à ce moment qu'il était le contact guinéen de BSGR* », et les mots
21 sautés étaient « *avec l'administration et qu'il ne se cachait pas du fait qu'il était le frère*
22 *de Mamadie Touré.* »
- 23 Quand vous dites que :
- 24 « *J'ai compris à ce moment qui était le contact guinéen de BSGR avec*
25 *l'administration* », qu'est-ce que vous avez compris du rôle de
26 M. Ibrahima Sory Touré ?
- 27 **M. Souaré.-** J'ai compris que partout où BSGR allait, il était devant, c'est lui qui les
28 introduisait.
- 29 **Me Ostrove.-** Et quand vous dites que vous avez compris à ce moment aussi qu'il ne
30 se cachait pas du fait qu'il était le frère de Mamadie Touré, comment est-ce que vous
31 avez compris cela ?
- 32 **M. Souaré.-** Il me l'a dit, il l'a annoncé.
- 33 **Me Ostrove.-** Et quelle est pour vous la liaison entre le fait qu'il soit le contact avec
34 l'administration et le fait qu'il se... prévaloir d'être le frère de Mamadie Touré ?
- 35 **M. Souaré.-** Ça veut dire que ce n'est pas une personne anonyme. Il a... il s'enveloppe
36 de l'aura de sa sœur pour faire ses démarches.
- 37 **Me Ostrove.-** Mais est-ce que le fait d'être le frère de la quatrième femme du président
38 pourrait...
- 39 **M. Souaré.-** Mais ça ouvre certaines portes.
- 40 **Me Ostrove.-** Comment est-ce que, en étant simplement le frère ?
- 41 **M. Souaré.-** Cela s'appelle : « trafic d'influence ».
- 42 **Me Ostrove.-** Alors, revenons maintenant à la série de protocoles d'accords qui était
43 en début de votre interrogatoire et sur ce que vous avez appelé : « cette voix
44 présidentielle ».

- 1 Pour vous, et de votre expérience en tant que ministre des Mines et d'autres
2 ministères, est-ce qu'un investisseur reçoit un traitement différent si cet investisseur
3 vient par... est présenté par le président de la République par rapport à un investisseur
4 qui arrive sans cet appui ?
- 5 **M. Souaré.-** Oui, sans faute.
- 6 **Me Ostrove.-** Mais pourquoi ?
- 7 **M. Souaré.-** L'influence, là aussi. Quelqu'un qui vient tout naturellement, très
8 simplement, est différent de quelqu'un qui est recommandé par l'autorité.
- 9 **Me Ostrove.-** Et dans quel sens est-ce que la recommandation de l'autorité... ?
- 10 **M. Souaré.-** C'est dans le sens de la facilitation de procédure, l'accès autant que
11 possible à ce qui est demandé.
- 12 **Me Ostrove.-** Alors, si on peut retourner à l'onglet 5 des documents devant vous,
13 l'onglet 5 est la Pièce R-173. Cela commence avec une lettre du 4 novembre 2005.
- 14 Et dans le deuxième paragraphe de la lettre, cela présente le protocole d'accord qui
15 est marqué au deuxième projet : « Ce protocole a pour but de permettre la promotion
16 et le développement des gisements de minerai de fer de Simandou, ainsi que les
17 infrastructures y afférentes, etc. »
- 18 Quand ce document parle de gisements de fer de Simandou, à l'époque, pour vous,
19 cela comprend quoi ?
- 20 **M. Souaré.-** À l'époque, quand c'est dit comme cela, cela signifiait le mont Simandou
21 et ses environs. C'est toute la zone. C'est une ambiguïté volontaire qui a été toujours
22 introduite par BSGR. Et on s'est efforcé à recadrer au fur et à mesure, c'est ce qui a
23 retardé le protocole d'accord.
- 24 **Me Ostrove.-** D'accord. Et si on tourne vers l'onglet 10 qui est l'envoi, le
25 6 janvier 2006, d'une... d'un nouveau projet du protocole d'accord, le texte d'ouverture
26 est presque le même :
- 27 *« Nous avons l'honneur de vous transmettre la proposition d'un protocole d'accord*
28 *ci-joint, ce protocole a pour but de permettre la promotion et le développement des*
29 *gisements de minerai de fer de Simandou Nord et Sud, ainsi que les infrastructures. »*
- 30 Donc, dans cette modification des minerais de fer de Simandou, l'expression :
31 *« Simandou Nord et Sud »*, pour vous, quelle est la différence ?
- 32 **M. Souaré.-** La différence, c'est qu'on s'approche un peu des zones nord et zone sud,
33 mais on ne le dit pas encore. Il y a toujours une petite ambiguïté qui persiste dans ce
34 courrier.
- 35 **Me Ostrove.-** Quelle est l'ambiguïté...
- 36 **M. Souaré.-** L'ambiguïté c'est que...
- 37 **Me Ostrove.-** Pardon, si je peux terminer la question, quelle est l'ambiguïté dans
38 l'expression *« gisements de minerais de fer de Simandou Nord et Sud »* ?
- 39 **M. Souaré.-** Parce que c'est imprécis. Une partie du Simandou, blocs 1 & 2, c'est au
40 nord, blocs 3 & 4, c'est au sud. Donc, si on dit nord et sud Simandou, il y a encore ce
41 manque de clarté qui persiste, et à dessein.
- 42 Sinon, on peut dire : *« Gisements au nord et au sud de Simandou »*. C'est un petit mot,
43 *« au »*.
- 44 **Me Ostrove.-** D'accord.

- 1 Et entre ce projet du 6 janvier et le projet final du 20 janvier... du 20 février 2006,
2 BSGR a obtenu quelques permis miniers. Est-ce que vous vous rappelez des permis
3 miniers obtenus par BSGR le 6 février 2006 ?
- 4 **M. Souaré.-** Bon, je ne me rappelle pas de tous les permis, mais en tout cas, c'est en
5 dehors de Simandou lui-même, c'est au nord et au sud, c'est dans les zones Macenta,
6 Lola, N'zérékoré. C'est dans ces zones-là, si j'ai bonne souvenance.
- 7 **Me Ostrove.-** Si je me permets de mettre à l'écran des cartes de la zone, les permis
8 obtenus par... les permis de recherche obtenus par BSGR le 6 février 2006, est-ce que
9 vous vous rappelez de... sur quoi ils portent. Est-ce qu'ils portent sur ces zones-là, qui
10 est Simandou Nord bloc 1, Simandou Nord bloc 2 ou Simandou Sud bloc 3, Simandou
11 Sud bloc 4, ou ?
- 12 **M. Souaré.-** C'est en dehors de cela. Voilà. C'est les zones, c'est l'enveloppe.
- 13 **Me Ostrove.-** OK. Donc, si je tourne.
- 14 **M. le Pr van den Berg.-** Pour éviter la confusion, Monsieur le Premier Ministre, vous
15 appelez cela le Simandou central si j'ai bien compris ?
- 16 **M. Souaré.-** Voilà. Simandou...
- 17 **M. le Pr van den Berg.-** Simandou Nord et Simandou du Sud.
- 18 **M. Souaré.-** Oui, toute l'enveloppe, quoi.
- 19 **M. le Pr van den Berg.-** Toute l'enveloppe, c'est Simandou ?
- 20 **M. Souaré.-** Voilà. Il y a la zone au nord du Simandou et au sud de Simandou
21 sud-ouest. Ils ont eu des permis dans cette zone. On n'est pas sur le Simandou...
- 22 **Me Ostrove.-** Donc, si je tourne à la prochaine page de R-150, là, on a toujours les
23 blocs 1 & 2 ici, et les blocs 3 et 4 ici, mais on a une zone qui s'appelle : *Nord Simandou*
24 *et Sud Simandou*.
- 25 **M. Souaré.-** Exact, qui ne sont pas sur la montagne.
- 26 **Me Ostrove.-** D'accord. Et par rapport au permis qu'ils ont obtenu le 6 février.
- 27 **M. Souaré.-** C'est dans ces zones-là.
- 28 **Me Ostrove.-** Donc, est-ce que vous pouvez être plus précis quand vous dites :
29 « Dans ces zones-là. » C'est quelle...
- 30 **M. Souaré.-** Sud de Simandou, nord de Simandou.
- 31 **Me Ostrove.-** D'accord.
- 32 **M. Souaré.-** En fait, c'était des permis faits pour leur donner satisfaction, leur permettre
33 de travailler sans provoquer Rio Tinto dans sa concession.
- 34 **Me Ostrove.-** Et c'était l'idée de qui qu'ils demandent les permis au Nord Simandou et
35 Sud Simandou au lieu de... au milieu ?
- 36 **M. Souaré.-** C'est une proposition du CPDM sur ma demande, puisque déjà j'avais été
37 instruit par le président de les aider à travailler. Mais eux, au lieu d'attendre leur tour,
38 ils sont allés sur le mont. Il fallait leur trouver quelque chose, j'ai instruit aux services
39 de trouver des indices dans la zone.
- 40 **Me Ostrove.-** D'accord. Mais, si j'ai bien compris, vous avez dit là que c'était le CPDM,
41 sur votre instruction, qui avait proposé qu'ils demandent le Nord Simandou et le
42 Sud Simandou.

- 1 **M. Souaré.-** Oui, c'est le CPDM qui a le cadastre minier, c'est lui qui peut vous dire :
2 « Bon, il y a des indices dans cette zone, il y en a dans celle-ci, ça, c'est occupé par
3 Paul, par Pierre, etc. ».
- 4 **Me Ostrove.-** Alors, si BSGR n'était pas venu vers vous avec l'appui de la présidence,
5 est-ce qu'ils auraient obtenu ces permis nord et sud, de Nord Simandou et
6 Sud Simandou ?
- 7 **M. Souaré.-** Je ne sais pas s'ils auraient demandé à ce que...
- 8 Bon, en tout cas, s'ils demandaient, ils allaient l'obtenir puisque ce sont des
9 zones libres. Mais je ne pense pas qu'ils auraient demandé s'ils n'avaient pas la
10 suggestion du CPDM.
- 11 **Me Ostrove.-** Et, sur un autre sujet, qui est maintenant le dernier sujet qui ait été traité
12 lors de votre interrogatoire, sur cette période où il y avait des négociations avec
13 Rio Tinto sur la rétrocession de 50 % des blocs qu'ils avaient de cette superficie... Il y
14 avait des négociations avec Rio Tinto et vous-même, si j'ai bien compris, vous avez
15 participé fin novembre.
- 16 Est-ce que vous avez participé avec les négociations ? Pardon, je retire ma question.
- 17 Est-ce que vous avez, vous-même, participé à des négociations avec Rio Tinto sur la
18 question de la rétrocession ?
- 19 **M. Souaré.-** Non. Je ne participe pas. Je donne des instructions, étant
20 Premier ministre.
- 21 **Me Ostrove.-** Si on regarde la Pièce C-179, qui est l'onglet 37... Pardon, ce n'est pas
22 la pièce que je cherchais. L'onglet 44. La Pièce C-188.
- 23 C'est une lettre de Rio Tinto en date du 11 décembre 2008.
- 24 C'est leur réaction à la lettre du 8 décembre ayant pour objet la transmission de plan
25 de rétrocession et une annexe qui était une proposition de rétrocession du permis
26 Rio Tinto.
- 27 Est-ce que vous voulez bien lire le deuxième paragraphe ?
- 28 **M. Souaré.-** « *Je dois reconnaître ma surprise de recevoir une proposition de plan de*
29 *rétrocession compte tenu notamment de nos excellentes et récentes réunions, et plus*
30 *particulièrement celle avec le Premier ministre et les hauts dirigeants de notre groupe,*
31 *(Messieurs Sam Walsh et Hugo Bagué). Nous ne pouvons que vivement regretter que,*
32 *bien qu'ayant respecté nos obligations, une telle action soit envisagée, qui ne pourrait*
33 *que gravement nuire au projet dans son ensemble et à l'image du pays. »*
- 34 **Me Ostrove.-** Est-ce que, à la lecture de ceci, vous vous rappelez avoir participé à des
35 réunions de Rio Tinto de négociation ?
- 36 **M. Souaré.-** Non, ce ne sont pas des réunions.
- 37 J'ai été invité par Rio Tinto pour visiter la mine de Pilbara, en Australie, pour prouver
38 ses capacités techniques, financières et tout ça. Et puis j'ai fait de la promotion, à
39 Londres, du secteur minier et Rio Tinto était présent au niveau de ses plus hauts
40 dirigeants.
- 41 **Me Ostrove.-** Vous avez parlé, lors de votre interrogatoire, d'une réunion du conseil
42 des ministres du 3 décembre 2008.
- 43 **M. Souaré.-** Du 4 décembre.
- 44 **Me Ostrove.-** Du 4 décembre 2008.
- 45 **M. Souaré.-** Oui.

- 1 **Me Ostrove.**- Et c'était à la suite de cette réunion que vous avez dit que des directions
2 étaient données au ministre des Mines.
- 3 Est-ce que vous pouvez juste... Je ne voudrais pas déformer votre témoignage. Quelle
4 était la nature des directions données au ministre des Mines après cette réunion ?
- 5 **M. Souaré.**- En quelque sorte, c'était d'appliquer la loi minière pour que l'État rentre
6 dans ses droits vu le refus de Rio Tinto de procéder à la rétrocession.
- 7 **Me Ostrove.**- L'octroi des permis de recherche de Rio Tinto... Pardon, l'octroi des
8 permis de recherche portant sur les blocs 1 et 2 à BSGR est intervenu...
- 9 Est-ce que vous vous rappelez à quelle date c'était ?
- 10 **M. Souaré.**- Je crois le 9 décembre, immédiatement après le conseil si j'ai bonne
11 mémoire. Mais toutes ces dates... Je mets le conditionnel, hein, parce que ça a duré.
- 12 **Me Ostrove.**- Est-ce que, à votre avis, la directive de prendre les dispositions
13 nécessaires conformément à la loi minière... Est-ce que, dans un délai de cinq jours,
14 octroyer ces permis à BSGR était une période de temps habituelle ?
- 15 **M. Souaré.**- Bon, en tout cas, c'est une période qui nous permet de savoir que,
16 clairement, BSGR était dans le couloir, en attente, donc...
- 17 **Me Ostrove.**- Pardon. BSGR était... Pardon ?
- 18 **M. Souaré.**- Était... Était en attente. Sinon, comme je l'ai dit tantôt, cela prouve
19 que BSGR a continué à courir derrière son ambition exprimée dès le départ, en
20 2005-2006.
- 21 C'est la seule explication.
- 22 **Me Ostrove.**- Si vous vous tournez vers le document derrière l'onglet 36, dans le
23 document, c'est la Pièce C-95 du dossier.
- 24 C'est une lettre de BSGR du 6 novembre 2008 à Monsieur le Ministre des Mines.
- 25 Est-ce que vous avez vu cette lettre à l'époque ?
- 26 **M. Souaré.**- Non, je ne l'ai pas vue à l'époque parce qu'elle n'était pas adressée à moi.
- 27 **Me Ostrove.**- Si vous lisez le deuxième paragraphe de cette lettre :
- 28 *« À cet effet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le protocole*
29 *d'accord en date du 20 février 2006 signé entre la République de Guinée et notre*
30 *société prévoit dans son chapitre 3.2.2.7 que toute zone de Simandou qui devenait*
31 *libre reviendrait à BSGR suivant des permis de recherche et d'exploitation. »*
- 32 Quelle est votre compréhension du sens de ce rappel ?
- 33 **M. Souaré.**- D'abord, vous notez bien qu'il y a une digression. Il y a une exagération.
34 Ce n'est pas ce que le protocole avait dit. Le protocole avait dit qu'on allait proposer en
35 priorité à BSGR. Maintenant, ici, il est dit que cela revient directement à BSGR.
- 36 Il y a une nuance. Donc il y a une tentative de caporalisation de la situation. Vous
37 voyez ?
- 38 Tout cela, moi, me montre que, en fait, BSGR avait un objectif : c'était Simandou. Et,
39 depuis qu'ils sont là, toutes les actions convergeaient vers l'atteinte de cet objectif.
- 40 Cela, ce sont des preuves claires.
- 41 **Me Ostrove.**- Merci beaucoup, Monsieur le Premier Ministre.
- 42 Madame le Président, je n'ai plus de questions.
- 43 **Mme la Présidente.**- Merci.

1 **► Questions du Tribunal arbitral à M. Souaré**

2 **Mme la Présidente.**- Est-ce que mes coarbitres ont des questions pour le
3 ministre Souaré ?

4 Oui ? Pierre, vas-y. Vas-y, vas-y.

5 **M. le Pr Mayer.**- Oui, bon après-midi, Monsieur le Premier Ministre.

6 **M. Souaré.**- Bonsoir.

7 **M. le Pr Mayer.**- J'ai deux ou trois questions.

8 D'abord, en ce qui concerne l'expédition en hélicoptère, je me reporte au
9 paragraphe 14 de votre attestation et aux mots suivants :

10 *« J'ai immédiatement informé le président Lansana Conté par téléphone ».*

11 Tout à l'heure, je crois que vous n'avez pas précisé quelle avait été sa réaction au
12 téléphone. Ou, du moins, je ne l'ai pas compris, donc je reviens sur cela. Parce que
13 j'imagine qu'il peut avoir eu trois sortes de réactions :

14 Soit neutre : « Merci de l'information ».

15 Soit choqué : « C'est inacceptable d'avoir fait cela, surtout avec mon hélicoptère ! »

16 Ou, à l'inverse : « Oui, c'est moi qui avais ordonné de faire cela ».

17 Il y a peut-être d'ailleurs une quatrième possibilité. Et puis il y en a une cinquième qui
18 est que vous ne vous le rappelleriez pas. Mais voilà. Qu'en est-il ?

19 **M. Souaré.**- En fait, le président n'était pas, apparemment, choqué. Il m'a dit de faire le
20 point de la situation.

21 **M. le Pr Mayer.**- Donc plutôt neutre ?

22 **M. Souaré.**- Plutôt neutre. Et, quand c'est comme ça, comme vous, je comprends bien
23 que, en tout cas, il n'était pas... Même s'il n'a pas ordonné, il n'était pas loin de ça.

24 **M. le Pr Mayer.**- Merci. Donc une deuxième question.

25 Il faut aller à l'onglet 6 du volume... du premier volume, qui est la lettre que vous a
26 adressée le directeur général du CPDM le 1^{er} décembre 2005 à propos du décret
27 portant attribution à... du projet de décret portant attribution à Simfer d'une concession
28 minière, etc.

29 Je suis frappé par le ton de cette lettre qui va jusqu'à dire...

30 Venant, d'après ce que j'ai compris de vos explications, de quelqu'un qui est sous
31 votre... enfin, dans le cadre du ministère que vous présidez en tant que ministre.

32 **M. Souaré.**- Ah oui !

33 **M. le Pr Mayer.**- Bien.

34 *« [...] accepter une telle réalité équivaut à recréer, pour cet autre trésor national, la*
35 *même inextricable situation imposée 42 ans durant à notre pays [...]. Non, aucun*
36 *Guinéen patriote n'a besoin de la réédition d'une telle situation pour le pays ».*

37 Est-ce que c'est un ton normal dans le genre de rapports que vous pouviez avoir avec
38 lui ?

39 **M. Souaré.**- C'est à quel alinéa s'il vous plaît ?

40 **M. le Pr Mayer.**- C'est au troisième alinéa de la première page.

41 **M. Souaré.**- Oui.

- 1 **M. le Pr Mayer.**- Plutôt la deuxième moitié et la fin.
- 2 **M. Souaré.**- « *Concession couvrant l'ensemble des quatre permis... ».*
- 3 *« Malheureusement, accepter une telle réalité équivaut à recréer, pour cet autre trésor*
4 *national, la même inextricable situation imposée 42 ans durant à notre pays du fait de*
5 *la convention de base de CBG et qui s'est traduite par l'impossibilité pour l'État de*
6 *disposer librement de son propre patrimoine et d'en jouir comme bon lui semble. Non,*
7 *aucun guinéen patriote n'a besoin de la réédition d'une telle situation pour le pays. »*
- 8 Bon, ce n'est pas choquant, même si la forme est rugueuse — c'est un ingénieur qui
9 parle. Mais il fait référence à une situation connue dans le pays.
- 10 Vous savez que, dans le cas de la bauxite, la CBG a signé une convention, en 1963,
11 qui lui octroie l'essentiel des ressources bauxitiques à travers une concession, appelée
12 « Halco Lease », et donc cette compagnie concentré entre ses mains d'énormes
13 ressources bauxitiques — près de deux milliards de tonnes.
- 14 Nous avons négocié durant tout mon mandat pour mettre en œuvre un amendement
15 qui a retiré une partie de ces bauxites pour les reverser dans le portefeuille de l'État et
16 garder une portion raisonnable à la Compagnie de bauxite de Guinée.
- 17 Donc l'esprit de cette lettre, c'était de ne pas donner à Rio Tinto toute la montagne du
18 Simandou alors que d'autres pourraient venir participer à l'exploitation.
- 19 C'est un peu ça, le sens.
- 20 **M. le Pr Mayer.**- Et votre réaction, alors sur la forme, mais aussi sur le fond, je veux
21 dire la position qu'il prenait et qu'apparemment vous ne partagiez pas.
- 22 Comment vous avez réagi, disons, intérieurement, dans votre...
- 23 **M. Souaré.**- Non, je pense que, dans le fond, il ne souhaitait pas que Rio garde toute
24 la montagne dans le cadre de sa concession. Et moi, j'avais une position dynamique.
25 Rio était là depuis longtemps, exigeait d'avoir gros pour aller vite et faire quelque
26 chose. Puisque j'ai la loi minière qui indique qu'il y aurait une rétrocession, pour moi,
27 cela pouvait aller.
- 28 C'est un peu ça, la différence de position entre le directeur et moi.
- 29 **M. le Pr Mayer.**- Bien.
- 30 Une dernière question sur les rapports entre les permis que vous avez accordés
31 le 6 février et le protocole d'accord du 20 février en ce qui concerne Simandou Nord et
32 Simandou Sud.
- 33 J'ai l'impression — vous me direz si j'ai bien compris — que, dans le protocole
34 d'accord... Le protocole d'accord concernait, entre autres, Simandou... Oui, je ne me
35 trompe pas.
- 36 **M. Souaré.**- Simandou Central ?
- 37 **M. le Pr Mayer.**- Non. Nord. Pardon. Non. Nord Simandou et Sud Simandou. Comme
38 les permis. Et puis peut-être quelque chose en plus, mais déjà là-dessus.
- 39 **M. Souaré.**- Bon. En fait, les permis ont été donnés pour sauver Simandou Central,
40 Nord, Sud. Toutes les zones. Les quatre blocs : un, deux, trois, quatre. Les permis ont
41 été donnés pour sauver cela, mais le protocole d'accord a continué. Vous remarquerez
42 en lisant le protocole d'accord : par le protocole d'accord, BSGR a continué à émettre
43 des velléités d'avoir une partie du Simandou aujourd'hui ou plus tard. C'est ça.
- 44 **M. le Pr Mayer.**- Mais, en ce qui concerne ce qui avait déjà fait l'objet de permis
45 le 6 février, le protocole n'ajoutait rien.
- 46 **M. Souaré.**- Non. Comme acquisition, le protocole n'ajoutait rien.

- 1 Mais comme promesse... Et c'est ce qui était intéressant pour BSGR : c'était la
2 perspective d'avoir une partie du Simandou en cas de rétrocession.
- 3 Et j'ai compris que la société ne s'est pas privée d'accompagner les efforts du
4 gouvernement par tous les moyens possibles pour arriver à la rétrocession, parce
5 qu'elle ne pouvait avoir Simandou que s'il y a rétrocession.
- 6 **M. le Pr Mayer.**- Bien, je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions.
- 7 **M. Souaré.**- Merci, Monsieur.
- 8 **M. le Pr van den Berg.**- Monsieur le Ministre, à la fin de votre interrogatoire par
9 Me Daele, il vous a posé la question : si Mme Touré n'était pas intervenue, qu'est-ce
10 qui se serait passé avec le président ? Et vous avez répondu : « Il m'a appelé. » Vous
11 vous souvenez de cette réponse ?
- 12 **M. Souaré.**- Excusez-moi...
- 13 **M. le Pr van den Berg.**- À la fin de votre interrogatoire par M. Daele, il vous posait la
14 question si Mme Mamadie Touré était intervenue, qu'est-ce que cela faisait de
15 différence pour le président, vous avez répondu : « Il m'a appelé. »
- 16 **Mme la Présidente.**- Je m'excuse, mais moi, j'ai noté que la question était si
17 Mamadie Touré n'était pas intervenue, que serait-il advenu ? Et vous avez dit : « Le
18 président ne m'aurait pas appelé. »
- 19 **M. Souaré.**- Oui. Il ne m'aurait jamais appelé.
- 20 **M. le Pr van den Berg.**- Il vous a appelé ?
- 21 **M. Souaré.**- Il ne m'aurait pas appelé. Si elle n'était pas intervenue, il ne m'aurait pas
22 appelé pour cela.
- 23 **M. le Pr van den Berg.**- Et selon vous, elle est intervenue ?
- 24 **M. Souaré.**- Oui, elle est intervenue.
- 25 **M. le Pr van den Berg.**- Et le président vous a appelé ?
- 26 **M. Souaré.**- Absolument.
- 27 **M. le Pr van den Berg.**- C'est pour cela que c'était exactement ma question. À quelle
28 date c'était cet appel ?
- 29 **M. Souaré.**- Je ne me suis pas souvenu de la date exacte. J'ai dit : « C'est fin
30 novembre, début décembre. » Je ne me souviens pas de la date exacte.
- 31 **M. le Pr van den Berg.**- De quelle année ?
- 32 **M. Souaré.**- 2005.
- 33 **M. le Pr van den Berg.**- 2005. Et qu'est-ce que le président vous a demandé ?
- 34 **M. Souaré.**- Le président m'a demandé... m'a présenté le groupe comme étant un
35 partenaire désireux de faire des affaires en Guinée dans le domaine des mines. Il m'a
36 demandé de leur faciliter la tâche et de les accompagner.
- 37 **M. le Pr van den Berg.**- Et vous avez entendu cela comme une instruction du
38 président ?
- 39 **M. Souaré.**- Bien sûr !
- 40 **M. le Pr van den Berg.**- Si vous n'aviez pas suivi sa demande, quelles seraient les
41 conséquences ?
- 42 **M. Souaré.**- Les conséquences, d'abord à mon niveau personnel, ce serait déloyal
43 parce que quand le président m'ordonne de faire quelque chose, je dois essayer de le

1 faire, essayer de voir comment on peut le faire tout en respectant la loi. Et c'est cela,
2 l'essentiel. Si je ne le fais pas, c'est sûr qu'il ne va pas être content, et voilà.

3 Il ne va pas être content et il peut l'exprimer de diverses manières. Il peut, pour une
4 seconde fois, insister et donner une sorte d'avertissement.

5 **M. le Pr van den Berg.**- Ce qu'il a demandé de vous, c'est irrégulier du point de vue
6 du droit ?

7 **M. Souaré.**- Au début non, au début non. Il est président de la République, il reçoit des
8 opérateurs, il a confiance, il croit, il appelle le ministre, il dit : « Écoutez, facilitez la
9 tâche. » Jusque-là, rien ne disait que c'était hors-la-loi ou quoi. Parce que ce jour-là, il
10 n'a pas indexé spécifiquement une zone appartenant à une autre société.

11 **M. le Pr van den Berg.**- Il y avait des instructions suivantes par le président à
12 l'époque ?

13 **M. Souaré.**- Pas directement à moi. Je l'ai expliqué.

14 **M. le Pr van den Berg.**- Comment indirectement ?

15 **M. Souaré.**- Indirectement, son épouse. Indirectement l'atterrissage de l'hélicoptère sur
16 la montagne, sa réaction négative. Indirectement par toutes les démarches qui se sont
17 faites autour de ces titres et permis miniers.

18 **M. le Pr van den Berg.**- Merci.

19 **Mme la Présidente.**- Si je peux poursuivre sur cette ligne, Monsieur le Premier
20 Ministre, vous avez... On vous a d'abord demandé que serait-il advenu si
21 Mamadie Touré n'avait pas exercé d'influence face au président. Vous avez dit : « Il
22 m'aurait pas appelé. »

23 Ensuite, on vous a demandé que serait-il advenu si vous n'aviez pas été sous
24 pression, et vous avez dit : « Je n'aurais pas conclu le protocole d'accord. » Vous me
25 corrigez, bien sûr, si mon résumé est inexact.

26 Et puis ensuite, on vous a posé la question de la suite, en quelque sorte. Je me
27 souviens plus exactement de la manière dont la question était formulée, mais vous
28 avez dit ensuite : « La situation est plus trouble ou floue parce qu'on arrive à la
29 confluence entre les défaillances de Rio Tinto et l'acharnement - je crois que c'est votre
30 mot - de BSGR. » J'aurais bien aimé que vous expliquiez mieux cet aspect-là de votre
31 réponse.

32 **M. Souaré.**- Oui, j'ai voulu juste dire.

33 **Mme la Présidente.**- On essaie simplement de faire la chronologie des incidences de
34 l'influence alléguée de Mamadie Touré sur le président, avec ses répercussions sur
35 vous, avec ses répercussions sur le reste du gouvernement ou de l'administration.
36 Comment est-ce qu'on analyse la suite, après le protocole d'accord ? En gros, c'est
37 cela ma question.

38 **M. Souaré.**- Oui, longtemps après le protocole d'accord, j'avais quitté donc le ministère
39 des Mines, quitté l'éducation, parti même au chômage pendant un an, je reviens
40 Premier ministre et je trouve que la présidence a déjà fait des lettres pour sommer Rio
41 Tinto à procéder à la rétrocession. La même présidence a fait prendre un décret par le
42 président dans la totale irrégularité de procéder à cette rétrocession.

43 Donc ma réponse est de dire que c'était de savoir qu'est-ce que j'aurais fait, j'ai dit :
44 « Est-ce que j'appréciais ? Quel est mon sentiment par rapport à cela ? » J'ai dit que
45 c'était trouble parce que c'était la confluence du refus systématique de Rio Tinto de
46 procéder à la rétrocession, donc qui donnait des arguments à celui qui s'entêtait à
47 chercher une partie de Simandou à travers la rétrocession. Donc je pense que ce
48 refus-là et l'entêtement de Rio Tinto ont permis au gouvernement d'avoir les motifs de

1 procéder *de facto* à la rétrocession. Et immédiatement, les blocs ont été attribués à
2 BSGR.

3 C'est une façon de dire qu'on ne peut pas séparer ces deux actions.

4 **Mme la Présidente.**- Merci.

5 Cela tombe, je pense, dans le même complexe de faits. Quand vous arrivez, vous
6 devenez Premier ministre en juin ou en mai 2008 ?

7 **M. Souaré.**- En mai, le 20.

8 **Mme la Présidente.**- En mai 2008. En juillet 2008, le président retire la concession de
9 Rio Tinto.

10 **M. Souaré.**- Oui.

11 **Mme la Présidente.**- Vous avez dit, et je crois que c'est à ce sujet-là que vous avez dit
12 qu'en découvrant ce décret, lorsque vous arrivez en tant que Premier ministre, c'était
13 une... Cela faisait partie des épines à la plante des pieds, de vos pieds ?

14 **M. Souaré.**- Oui, oui.

15 **Mme la Présidente.**- Qu'est-ce que c'était, l'épine ?

16 **M. Souaré.**- L'épine, c'est toujours BSGR parce que quand on m'a nommé le 20 mai,
17 j'ai pris fonction je crois le 23 mai. Entre le 20 et le 23 mai, il y a eu une lettre du
18 ministère secrétaire général avant le décret même, menaçant, indiquant à Rio Tinto
19 que la présidence est en voie de retirer la... D'abroger le décret de concession. Et,
20 donc, moi je prends fonction dans l'ignorance totale de l'existence de ce courrier.

21 Et en juillet, effectivement, la menace est mise à exécution. Et quelques mois après,
22 mon prédécesseur m'accuse, il me dit : « Bon, moi, j'ai refusé de donner les permis à
23 BSGR, c'est pourquoi on m'a enlevé. Mon successeur, peut-être qu'il a été nommé
24 pour faire cette besogne. » Et c'est en fonction de cela que j'ai fait la réaction pour
25 dire : « Non, vous vous trompez, monsieur Kouyaté, ce n'est pas votre successeur,
26 mais c'est la présidence. Je suis surpris au même titre que vous ». Cela me permet de
27 dire qu'il y avait une pérennité dans le combat de BSGR pour avoir une partie de
28 Rio Tinto... De Simandou .

29 **Mme la Présidente.**- Merci, cela répond à cette question.

30 Cela, c'est une question beaucoup plus simple et factuelle. Quel est le salaire moyen
31 en Guinée ?

32 **M. Souaré.**- Salaire moyen ?

33 **Mme la Présidente.**- Tous secteurs confondus.

34 Parce qu'on a parlé des salaires des ministres, mais pour avoir un ordre de grandeur...

35 **M. Souaré.**- Oui, je pense que les cadres ont 2 ou 3 millions de francs guinéens.

36 **Mme la Présidente.**- Cela, c'est pour les cadres.

37 **M. Souaré.**- Oui.

38 **Mme la Présidente.**- Ce qui, convertis en dollars ?

39 **M. Souaré.**- C'est 300 dollars, 200, 300. Les catégories inférieures ont 100, 150.

40 **Mme la Présidente.**- Le 30 mars 2006 – donc, ça, c'est dans la période où vous êtes
41 ministre des Mines – vous faites signer la concession de Rio Tinto sur les quatre blocs.

42 **M. Souaré.**- Oui.

43 **Mme la Présidente.**- De Simandou.

1 Est-ce que je comprends bien qu'il n'existait pas d'étude de faisabilité soumise par Rio
2 Tinto à cette époque-là ?

3 **M. Souaré.**- Si, en fait, mais comme je l'ai expliqué, à l'époque, déjà depuis 97, Rio
4 Tinto flirte avec le Simandou. Et, finalement, le gouvernement était agacé. Quand moi,
5 je suis arrivé à la tête du ministère, c'était l'ouverture, il fallait aller vite dans la
6 promotion des projets miniers. J'ai signé beaucoup d'accords dans d'autres secteurs.
7 Donc, pour le cas de Rio Tinto, on a eu des séances de travail et, finalement, comme
8 le marché commençait à se porter plus ou moins mal, ou plus ou moins bien dans le
9 domaine, j'ai exigé de Rio Tinto un calendrier précis pour la mise en exploitation du
10 gisement. Rio Tinto a souhaité avoir la concession sur tout le monde pour que la
11 première tonne de fer soit exploitée en 2009. C'était en fait ça.

12 **Mme la Présidente.**- C'était ça, l'objectif de la signature de la convention minière ?

13 **M. Souaré.**- Voilà. Le *deal*, c'était ça.

14 **Mme la Présidente.**- Donc, c'était une manière, de votre point de vue, en quelque
15 sorte d'accélérer les travaux et l'avancement de Rio Tinto ?

16 **M. Souaré.**- Tout à fait. Oui. C'était pour accélérer, les mettre dans les conditions
17 d'exploiter.

18 **Me Ostrove.**- Pardon, Madame la Présidente, juste pour qu'il n'y ait pas de confusion,
19 vous avez dit « la signature de la convention », mais c'était la signature de la
20 concession, je pense.

21 **Mme la Présidente.**- C'est ce que je voulais dire. Absolument. Merci de me corriger.

22 Je veux juste vérifier si j'ai encore des questions, par rapport à votre déclaration écrite,
23 qui n'auraient pas été posées.

24 **M. le Pr van den Berg.**- Monsieur le Premier Ministre, en ce qui concerne le rapport
25 de faisabilité, pourriez-vous regarder à nouveau à l'onglet 44 ?

26 Ça, c'est la lettre de Rio Tinto de la société Simfer du 11 décembre 2008. Et si vous
27 regardez le dernier alinéa, page 1, vous voyez qu'il est écrit ceci :

28 « *Nous avons pratiquement terminé le rapport de faisabilité* ».

29 C'est la traduction en français.

30 Est-ce que ça veut dire, le 11 décembre 2008, il n'y avait pas encore d'étude de
31 faisabilité ou rapport de faisabilité ?

32 **M. Souaré.**- J'ai pas compris la question.

33 **M. le Pr van den Berg.**- Est-ce que ça veut dire que, le 11 décembre 2008, il n'y avait
34 pas encore de rapport de faisabilité de la part de Rio Tinto ?

35 **M. Souaré.**- Il n'y en avait pas. Et, cette annonce, je considère que c'était une fuite en
36 avant disant que c'est prêt, ils vont déposer avant la fin de l'année.

37 **M. le Pr van den Berg.**- Ensuite, la question du président qui vous a demandé, le
38 20 mars 2006...

39 **M. Souaré.**- 30 mars.

40 **M. le Pr van den Berg.**- Oui. De donner une concession à Rio Tinto ?

41 **M. Souaré.**- Concession, concession, pas convention.

42 **M. le Pr van den Berg.**- Mais sans rapport de faisabilité.

43 **M. Souaré.**- Sans rapport de faisabilité. J'ai expliqué les circonstances dans lesquelles
44 cela a été fait.

- 1 **M. le Pr van den Berg.**- Oui, mais ça a encore duré deux ans. Là encore,
2 11 décembre... Toujours pas.
- 3 **M. Souaré.**- Malheureusement, toujours pas. Voilà. Ce que je qualifie le refus d'être à
4 jour par rapport aux engagements de la part de Rio Tinto.
- 5 **Mme la Présidente.**- Voilà. Plus de questions supplémentaires des conseils à la suite
6 exclusivement des questions du Tribunal ?
- 7 **Me Daele.**- Si, j'en ai encore des questions.
- 8 **Mme la Présidente.**- Par rapport aux questions du Tribunal ?
- 9 **Me Daele.**- Oui, et au niveau du *cross examination* et les questions du Tribunal. J'ai
10 encore quatre questions et je veux montrer encore des documents qui, à mon avis,
11 sont très importants.
- 12 **Mme la Présidente.**- Alors attendez. On est...
- 13 **Me Ostrove.**- Ce sera un *recross*.
- 14 **M. le Pr van den Berg.**- Monsieur Daele, est-ce que vous faites l'application pour le
15 *re-cross* ?
- 16 **Me Daele.**- Oui.
- 17 **M. le Pr van den Berg.**- OK. Voilà.
- 18 **Mme la Présidente.**- Alors, le *recross* est sur permission du Tribunal, de même,
19 d'ailleurs, que les questions supplémentaires à la suite des questions du Tribunal.
20 Mais, en l'occurrence, vous avez cette permission. Mais, je pars de l'idée que vous
21 restez dans les limites de nos questions et de la *re-direct examination*.
- 22 **Me Daele.**- Oui, et des réponses que M. Souaré a données.
- 23 **Mme la Présidente.**- Bien sûr.
- 24 **► Contre-interrogatoire supplémentaire de M. Souaré par les Demanderesses**
- 25 **Me Daele.**- Donc, peut-être pour commencer avec le dernier sujet. Quand est-ce que
26 la convention, donc pas la concession, mais la convention avec Rio Tinto a été
27 signée ?
- 28 **M. Souaré.**- Convention ?
- 29 **Me Daele.**- Oui, parce que je crois que, sur demande de votre conseil, vous avez
30 précisé que, par exemple, cet engagement de commencer à produire en 2009 n'était
31 pas inclus dans la concession, mais inclus dans la convention.
- 32 **M. Souaré.**- Non, je n'ai pas dit comme ça.
- 33 **Me Daele.**- Donc, c'est bien la concession du 30 mars 2006 ?
- 34 **M. Souaré.**- Voilà. C'est le contexte de l'attribution de la concession que j'ai expliqué.
- 35 **Me Daele.**- Et est-ce que nous pouvons regarder ce document pour voir où se trouve
36 cet engagement ?
- 37 **M. Souaré.**- Non, c'est pas un engagement écrit.
- 38 **Me Daele.**- Donc, c'est pas dans ce document-là ?
- 39 **M. Souaré.**- Non, ce n'est pas dans ce document.

- 1 **Me Daele.**- Donc, est-ce qu'il y a des preuves que Rio Tinto a vraiment pris cet
2 engagement quand c'est pas... quand ça fait pas partie du décret même ou de la
3 concession même ?
- 4 **M. Souaré.**- Non, on met pas ça dans un décret de concession.
- 5 **Me Daele.**- Et on le met où, alors ?
- 6 **M. Souaré.**- C'est les discussions techniques, les rapports techniques entre le
7 département et la société.
- 8 **Me Daele.**- Oui, mais vous avez dit que c'était quand même un engagement important
9 de Rio Tinto.
- 10 **M. Souaré.**- C'est un engagement.
- 11 **Me Daele.**- Il n'y a pas de preuve écrite du tout.
- 12 **M. Souaré.**- Ça, ça peut... ça existe au ministère, hein. Le planning d'exécution des
13 travaux, ça existe, ça, aussi bien au niveau de Rio Tinto qu'au niveau de la réalisation
14 du chemin de fer à travers un comité tripartite. Il y a les PV des réunions qui font foi. Je
15 ne parle pas en l'air.
- 16 **Me Daele.**- Et donc, ça fait pas partie d'un document qui est juridiquement... je dirai
17 *binding*... Je n'ai pas le mot en français. Contraignant ?
- 18 **M. Souaré.**- Bon, peut-être, c'est pas juridiquement contraignant, mais, en tout cas, la
19 loi est claire pour la rétrocession et le renouvellement des permis. Et Rio Tinto connaît
20 ça.
- 21 **Me Daele.**- La rétrocession, oui, mais vous parlez d'autres choses ?
- 22 **M. Souaré.**- Oui.
- 23 **Me Daele.**- Vous parlez d'un engagement de commencer à exporter en 2009.
- 24 **M. Souaré.**- En 2009.
- 25 **Me Daele.**- Oui. Ça, c'est l'engagement que Rio Tinto... que vous avez pu négocier
26 avec Rio Tinto ?
- 27 **M. Souaré.**- Absolument. Pour qu'ils aient...
- 28 **Me Daele.**- Mais, cet engagement n'est pas inclus dans un document, dans un décret,
29 dans un accord qui est juridiquement...
- 30 **M. Souaré.**- Mais, dans le document officiel du ministère, le document technique, le
31 planning des travaux est fait sur cette base. Et tous les comptes rendus qu'ils faisaient,
32 c'était en fonction de cet engagement précis.
- 33 **Me Daele.**- Mais est-ce que le planning, c'est juridiquement solide ?
- 34 **M. Souaré.**- Ici, vous parlez juridiquement solide. Là-bas, on parle de techniquement
35 réalisable. C'était pas fait pour ici, hein.
- 36 **Me Daele.**- OK.
- 37 Nous avons regardé le document sur le *tab* 6. Donc, c'est le document sur lequel
38 Pr Mayer vous avait posé quelques questions : la lettre d'Ibrahimah Soumah.
- 39 **M. Souaré.**- Oui.
- 40 **Me Daele.**- Vous pouvez confirmer la position, dans le CPDM, de M. Soumah ? C'était
41 qui dans le CPDM ?
- 42 **M. Souaré.**- C'est le directeur général. C'est le patron à Soriba Bangoura.
- 43 **Me Daele.**- Donc, c'était le n° 1 du CPDM ?

- 1 **M. Souaré.**- Oui.
- 2 **Me Daele.**- OK.
- 3 Troisième question. Au niveau de la carte que nous avons vue, est-ce que nous
4 pouvons ou vous pouvez mettre la carte, s'il vous plaît ?
- 5 **Me Ostrove.**- Bien sûr. On m'a demandé de me déconnecter. Je vais me reconnecter.
- 6 **Me Daele.**- Vous savez d'où sort cette carte ? Ça vient d'où, cette carte ?
- 7 **M. Souaré.**- Je sais pas.
- 8 **Me Daele.**- Vous ne savez pas ?
- 9 **M. Souaré.**- Je sais pas.
- 10 **Me Daele.**- C'était une annexe à un contrat, ou une proposition d'accord au protocole ?
- 11 **M. Souaré.**- Je sais pas dire. Je l'ai vue plusieurs fois.
- 12 **Mme la Présidente.**- Si M. Souaré ne sait pas, on peut éventuellement lui dire quelle
13 est la source.
- 14 **Me Daele.**- Je vais le dire. Est-ce que vous connaissez plus ou moins cette carte ?
- 15 **Mme la Présidente.**- S'il ne sait pas d'où elle sort.
- 16 **M. Souaré.**- Cette carte, je ne sais pas sa source, mais c'est pas la première fois que
17 je la vois, bien sûr.
- 18 **Me Daele.**- Je vais vous aider. Est-ce que nous pouvons mettre la première conclusion
19 de Guinea sur l'écran ? Le contre-mémoire ? Parce que je vais vous montrer que c'est
20 une carte qui a été mise ensemble dans le mémoire. Voilà.
- 21 On a cette carte-là. C'est la même carte. Je vous demande de lire le paragraphe. Si
22 vous allez à la page 24, vous avez, là, le texte. On parle, là, de la situation en 2000.
23 Vous voyez, paragraphe 4, 84 ?
- 24 **M. Souaré.**- M-hm.
- 25 **Me Daele.**- On parle de la situation en 2000.
- 26 **M. Souaré.**- Oui.
- 27 **Me Daele.**- *« Conformément aux dispositions du Code minier en vigueur (sic), Rio
28 Tinto a dû rétrocéder à l'État 50 % du périmètre ».*
- 29 **M. Souaré.**- M-hm.
- 30 **Me Daele.**- Donc, elle a donc reçu le permis en 97. Donc, en 2000, c'était la première
31 fois qu'il fallait une rétrocession. Donc, si nous continuons, voilà : rétrocession de
32 50 %. Voilà.
- 33 *« Pour les besoins du cadastre minier (sic), l'administration minière a alors numéroté
34 chacune de ces zones. »*
- 35 *« À l'issue du renouvellement et de la rétrocession, le périmètre, initialement couvert ».*
- 36 Donc, on regarde ici, en fait, une carte qui représente la situation en 2000. C'est avant
37 la rétrocession.
- 38 **Me Ostrove.**- Excusez-moi d'intervenir...
- 39 **Me Daele.**- Oui.
- 40 **Me Ostrove.**- ...Mais c'est le contraire de ce que vous venez de dire, dans nos
41 écritures. C'est la situation après la rétrocession.

- 1 **Me Daele.**- Non. OK. Le Tribunal va relire les mots de la conclusion. Mais donc, moi, je
2 dis que c'est la situation avant la rétrocession.
- 3 **M. Souaré.**- Baissez un peu. On va lire ce qui est écrit là-haut.
- 4 **Me Daele.**- Oui.
- 5 **M. Souaré.**- Le commentaire.
- 6 **Me Daele.**- Oui.
- 7 **M. Souaré.**- « *Pour les besoins du cadastre minier et de la définition des périmètres de*
8 *recherche, l'administration minière guinéenne a alors numéroté chacune des zones de*
9 *Simandou faisant l'objet d'un permis : les blocs 1 à 4. À l'issue du renouvellement et de*
10 *la rétrocession, le périmètre initialement couvert par les permis de Simandou Nord*
11 *correspondait désormais aux blocs 1 et 2, et le périmètre couvert par les permis de*
12 *Simandou Sud aux blocs 3 et 4 à l'issue du renouvellement et de la rétrocession* ».
- 13 **Me Daele.**- OK. Est-ce que nous pouvons voir le document n° 10 ? Parce que je crois
14 que M. Ostrove en a parlé, et vous dites que là, il y a quand même des ambiguïtés au
15 niveau du Simandou Nord et Simandou Sud.
- 16 **M. Souaré.**- M-hm, m-hm. Oui.
- 17 **Me Daele.**- Dans ce document, si vous tournez la page, à la page... À la première
18 page, on dit que Simandou Nord et Sud couvre la zone décrite en annexe. Donc, les
19 zones sont quand même bien définies, parce que si nous allons à l'annexe - c'est page
20 n° 9...
- 21 **M. Souaré.**- D'accord, vous êtes au projet de protocole d'accord.
- 22 **Me Daele.**- Oui, oui, mais c'est sur base de ça que vous avez été interrogé.
- 23 **M. Souaré.**- Mais puisque le projet n'a pas été retenu, travaillons avec le protocole
24 d'accord lui-même.
- 25 **Me Daele.**- Oui, mais vous avez dit que BSGR avait créé une ambiguïté sur le contenu
26 des zones nord et sud.
- 27 **M. Souaré.**- Oui. C'est le projet de BSGR, ça, et c'est ça, l'ambiguïté.
- 28 **Me Daele.**- Est-ce que vous pouvez aller à la page 9 de ce document ?
- 29 **M. Souaré.**- Oui.
- 30 **Me Daele.**- Voilà. Où il y a quand même les coordonnées pour les zones nord et sud.
31 Vous voyez les coordonnées ? Donc, je me demande dans quelle mesure est-ce que
32 BSGR a créé une ambiguïté, dans la mesure où elle a mis explicitement les
33 coordonnées des zones. Donc, où est l'ambiguïté ?
- 34 **M. Souaré.**- L'ambiguïté, je vous l'ai dit : d'abord, ce n'est pas paraphé. Ensuite,
35 l'ambiguïté, c'est de dire « les gisements de Simandou », alors qu'il faut bien
36 spécifier...
- 37 **Me Daele.**- Non, non, on parle ici de nord et sud.
- 38 **M. Souaré.**- Non, je vous parle de toute l'ambiguïté. C'est une ambiguïté qui a
39 débuté... On a commencé par dire « gisement minéral de fer du Simandou » :
40 qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que c'est le mont Simandou, ou est-ce que c'est les
41 enveloppes ? Ambiguïté.
- 42 Ensuite, on dit « Nord Simandou et Sud Simandou » au lieu de dire « au nord du
43 Simandou et au sud du Simandou ». C'est un seul mot : ça ne coûte rien pour être
44 précis. Nord Simandou, vous coupez au milieu ; tout le nord, c'est Nord Simandou.

1 **Me Daele.**- OK. Puis, dernière question : le protocole d'accord du 20 février 2006,
2 est-ce que ça a eu une influence dans la décision du Conseil des ministres quand ils
3 ont accordé les permis sur blocs 1 et 2 à BSGR ? Est-ce que pendant cette réunion du
4 4 décembre 2008, est-ce qu'on a basé la décision d'octroyer les permis sur base de
5 protocole d'accord ?

6 **M. Souaré.**- Je vous précise encore une fois que le 4 décembre, ce n'est pas le conseil
7 d'attribution des permis, c'est l'instruction donnée au ministre des Mines de procéder à
8 une rétrocession d'office auprès de Rio Tinto. C'est après, c'est le 9 décembre que les
9 permis ont été attribués à BSGR.

10 Et pour répondre à votre question, on a lu, tout à l'heure, la lettre adressée par BSGR
11 au ministre des Mines, qui rappelle - très maladroitement, d'ailleurs - le contenu du
12 protocole. Ça veut dire que BSGR s'est saisie de ça comme argument pour la nouvelle
13 acquisition.

14 **Me Daele.**- Mais donc, ma question était si, lors de la réunion du 4 décembre 2008,
15 dans le Conseil, on a discuté du protocole d'accord.

16 **M. Souaré.**- Non, ce n'était pas le sujet.

17 **Me Daele.**- Non.

18 **M. Souaré.**- Le 4 décembre, c'était Rio Tinto et ses problèmes vis-à-vis de l'État.

19 **Me Daele.**- Est-ce que vous savez si ministre Nabé a basé sa décision d'octroyer le
20 permis à BSGR, est-ce qu'il a basé cette décision sur le protocole d'accord ?

21 **M. Souaré.**- Je vous dis : on lui a écrit une lettre - qu'on a lue ici - pour rappeler
22 l'existence du protocole.

23 **Me Daele.**- Je demande à nouveau : est-ce que vous savez, selon votre
24 connaissance...

25 **M. Souaré.**- Je ne sais pas. Je ne sais pas.

26 **Me Daele.**- OK. Je n'ai plus de questions.

27 **Mme la Présidente.**- Merci. Est-ce qu'il y a encore des questions du côté de la
28 Défenderesse, en réaction aux questions des Demanderesses ?

29 **Me Ostrove.**- Non, merci, Madame le Président.

30 **Mme la Présidente.**- Non. Est-ce que mes coarbitres ont encore des questions ?

31 Non. Moi non plus.

32 Donc, nous arrivons au bout d'une longue journée. Monsieur le Premier Ministre, cela
33 clôt votre interrogation, et nous vous remercions infiniment de vos explications.

34 **M. Souaré.**- Merci, Madame. Tout le plaisir est pour moi. Je vous remercie tous, même
35 ceux qui ont posé des questions difficiles !

36 **Me Daele.**- Merci à vous aussi.

37 **Questions organisationnelles**

38 **Mme la Présidente.**- Quelle est la suite du programme ? Il est 17 heures 20. Est-ce
39 que ça a un sens de commencer avec le témoin suivant, ou non ? Quelle est la
40 proposition du côté de la Défenderesse ?

41 **Me Ostrove.**- Monsieur le ministre Ousmane Sylla est présent, si on voulait
42 commencer, mais on est entre les mains du Tribunal.

- 1 **Mme la Présidente.**- Son interrogation est prévue pour combien de temps ?
- 2 Où est-ce que qu'il était à l'origine ? À l'origine, il était deux heures.
- 3 **Me Ostrove.**- Tout ce que je peux me permettre de dire, Madame le Président, ou
4 plutôt de proposer, c'est : comme on avait indiqué en début de séance, le ministre
5 Kanté nous a fait part d'une contrainte, si c'était possible de terminer demain à 17 h,
6 pour lui. Donc, ce serait avantageux de commencer avec M. Sylla, si possible. Je peux
7 aussi comprendre que mon contradicteur est un peu fatigué après avoir fait la
8 *cross-examination* du ministre Souaré, et j'allais proposer, éventuellement, qu'on
9 commence un peu plus tôt demain matin, si c'était possible, pour courir moins de
10 risques d'avoir un problème vers 17 h.
- 11 **Mme la Présidente.**- Ma préoccupation est, en effet, que demain est une journée
12 assez chargée et qu'il faut qu'on termine à 5 heures. Donc, il faut vraiment qu'on
13 essaie d'avancer le plus possible. Maintenant, je peux comprendre que c'est peut-être
14 un peu tard pour continuer. On pourrait continuer maintenant ou commencer plus tôt
15 demain.
- 16 **Me Daele.**- Je préfère commencer demain matin.
- 17 **Mme la Présidente.**- Vous préférez demain matin. D'accord.
- 18 **Mme la Présidente.**- On n'est pas d'accord sur l'heure de début de demain matin. Il y
19 a les matinaux et il y a les autres, dans le Tribunal comme partout ailleurs ! Est-ce que
20 vous êtes prêts à commencer à 8 heures. C'est un ballon d'essai pour voir les
21 réactions ! 8 heures 30 ?
- 22 **Me Ostrove.**- De notre part, on commence à l'heure que vous indiquez. 7 heures 30
23 me serait un peu compliqué, parce qu'on est chez nous et j'ai mes enfants à déposer à
24 l'école, mais sinon, une autre possibilité, éventuellement, serait de prendre une pause
25 d'une demi-heure et puis de commencer après, pour avancer un peu ce soir.
- 26 **Me Daele.**- Est-ce que nous pouvons commencer à 8 heures 30 demain matin ? Parce
27 qu'il faut aussi que je relise à nouveau. Je ne me suis pas préparé pour aujourd'hui,
28 pour faire M. Sylla. Ce n'était pas prévu. Donc, je veux quand même relire...
- 29 **Mme la Présidente.**- Non, non, mais bien sûr, bien sûr.
- 30 **Me Daele.**- Je veux aussi que le Tribunal soit tout frais.
- 31 **Mme la Présidente.**- Le Tribunal a lu, et le Tribunal est toujours très attentif !
32 Nous commencerons demain matin à 8 heures 30, en espérant qu'on arrivera à
33 terminer d'ici 5 heures, ce qui implique, de tous, une certaine discipline de concision, et
34 je vous souhaite une bonne soirée.
- 35 **Me Daele.**- Merci bien.
- 36 **Me Ostrove.**- Merci.
- 37 *L'audience est levée à 17 heures 24.*